



HAL
open science

Les bibliothèques départementales et leurs actions auprès des collèges

Clémence Perronnet

► **To cite this version:**

Clémence Perronnet. Les bibliothèques départementales et leurs actions auprès des collèges. Lecture Jeunesse. 2021. halshs-03899325

HAL Id: halshs-03899325

<https://shs.hal.science/halshs-03899325>

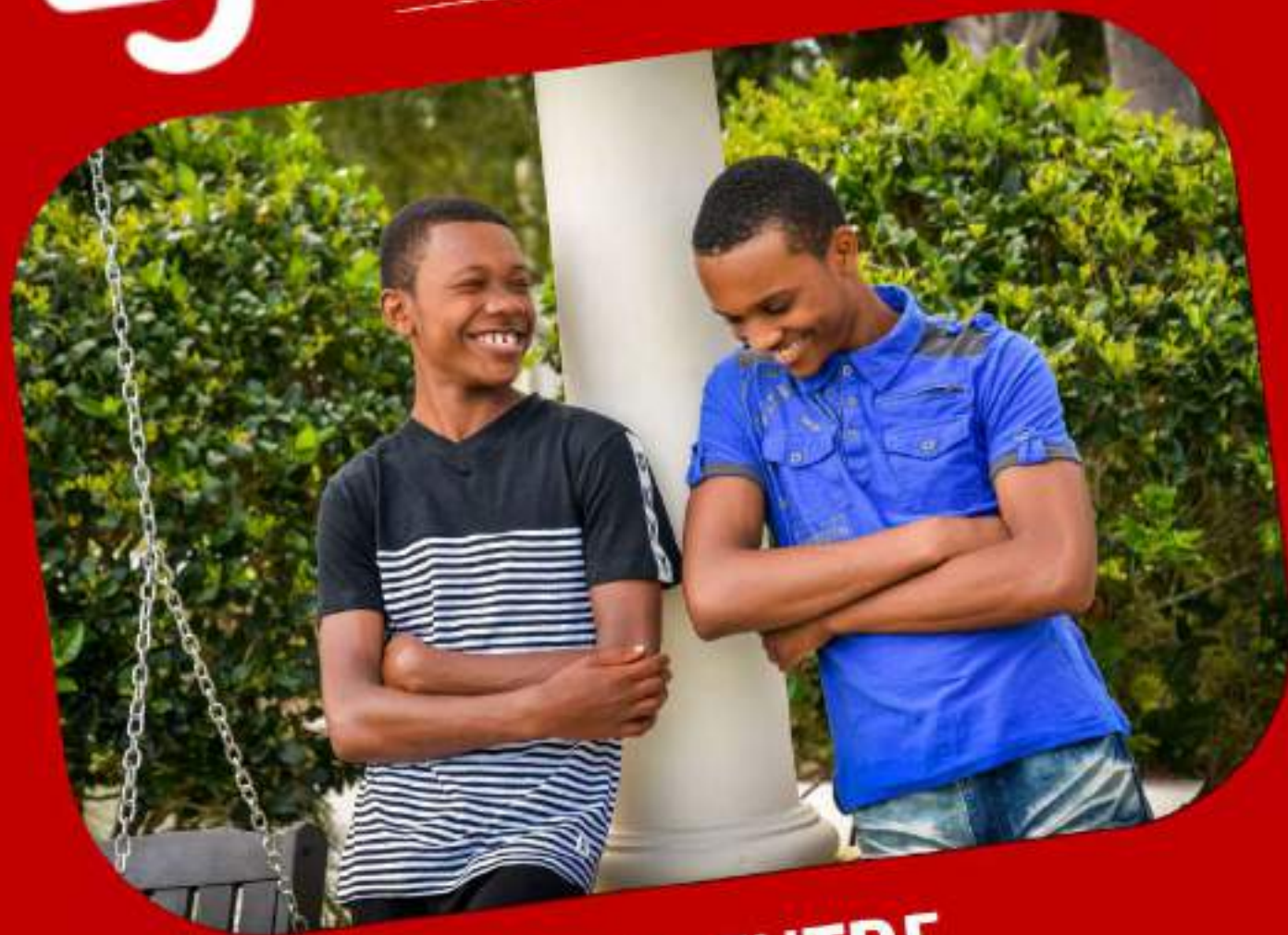
Submitted on 14 Dec 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lj+ LECTURE JEUNESSE

Enquête



LES PARTENARIATS ENTRE LES COLLEGES ET LES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES

Soutenu
par


MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Jeunes
Citoyens
France

En
partenariat
avec



LES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES ET LEURS ACTIONS AUPRÈS DES COLLÈGES

**Enquête réalisée par l'association Lecture Jeunesse
En collaboration avec Clémence Perronnet,
sociologue
Pour l'Association des Bibliothécaires
Départementaux**

TABLE DES MATIÈRES

ENTRETIEN AVEC CLÉMENCE PERRONNET ET SONIA DE LEUSSE-LE GUILLOU.....	3
RÉSULTATS QUANTITATIFS : CE QUE DISENT LES CHIFFRES	5
ÉCHANTILLON.....	6
1. ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT.....	8
INTERVENTIONS DIRECTES OU INTERMÉDIAIRES VIS-À-VIS DES COLLÈGES.....	8
DÉTAILS DES ACTIONS COLLÈGES.....	9
OBJECTIFS PERÇUS DES ACTIONS COLLÈGES	11
TYPES D' ACTIONS MENÉES	12
THÉMATIQUES DES ACTIONS	12
PARTICIPATION AUX DISPOSITIFS NATIONAUX.....	12
OUVERTURE DES BD AU PUBLIC	13
2. MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES.....	14
MISSIONS PERÇUES DES BD	15
NIVEAUX D' ACTIONS DES BD	15
3. FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES.....	17
RESSOURCES HUMAINES	17
RESSOURCES TEMPORELLES	18
RESSOURCES BUDGÉTAIRES.....	18
FONDS ET RESSOURCES « ADOS »	18
ATOUTS PERÇUS DES BD POUR LES ACTIONS COLLÈGES	19
4. PARTENARIATS.....	20
INITIATIVE DES PARTENARIATS.....	20
PARTENARIATS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE	21
PARTENARIATS AVEC LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	27
AUTRES PARTENARIATS.....	30
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES CÔTÉ BD	30
5. ÉVALUATION DES ACTIONS	31
MODALITÉS D'ÉVALUATION	32
RÉSULTATS QUALITATIFS : CE QUE DISENT LES PROFESSIONNELS.....	33
LES ACTIONS CONJOINTES ENTRE BD ET COLLÈGES : ACTIONS FRÉQUENTES ET INITIATIVES LOCALES	36
.....	36
UNE GRANDE MAJORITÉ DES BD AGIT EN DIRECTION DES COLLÈGES	36
TYPOLOGIE DES ACTIONS AUPRÈS DES COLLÈGES	36
FORUM D'IDÉES.....	41
LES COLLABORATIONS BD-COLLÈGES : DES OBSTACLES DE FOND ET DE MOYENS.....	46
LA PLACE DES ACTIONS AUPRÈS DES COLLÈGES DANS LES MISSIONS DES BD	47
DES MISSIONS DIFFÉREMMENT PERÇUES	48
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : RESSOURCES ET OBSTACLES POUR L'ACTION	52
DES PARTENARIATS ENTRE BD ET COLLÈGES COMPLEXES	56
DES PARTENARIATS FRUCTUEUX AVEC LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES	56
UN DIALOGUE DIFFICILE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE	57
ÉTUDE DE CAS – BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET RECTORAT : REGARDS CROISÉS SUR LES ACTIONS COLLÈGES.....	64
EN GUISE DE CONCLUSION... PROVISoire	67
NOTES.....	70

ENTRETIEN AVEC CLÉMENCE PERRONNET ET SONIA DE LEUSSE-LE GUILLOU

Sonia de Leusse-Le Guillou, directrice de Lecture Jeunesse et de son Observatoire de la lecture et de l'écriture des adolescents.

Clémence Perronnet, sociologue et maîtresse de conférences en sciences de l'éducation, Université catholique de l'Ouest.

Quelle est l'origine de l'enquête ?

Sonia de Leusse-Le Guillou : Soutenue sur ce projet par le ministère de la Culture, l'Association des Bibliothécaires Départementaux (ABD) a sollicité l'association Lecture Jeunesse pour entreprendre une enquête sur les projets de partenariats existants entre les bibliothèques départementales (BD) et les collèges. Notre Observatoire de la lecture et de l'écriture des adolescents avait déjà mené un certain nombre de travaux sur ces questions. Il nous semblait très intéressant de les compléter avec cette nouvelle étude.

Quels étaient les publications précédentes en rapport avec le sujet ?

SLG : Nous avons piloté une série d'enquêtes portant sur les publics adolescents (leur accueil en bibliothèque, les visites de classes dites innovantes à leur intention), ou sur les modalités de collaborations entre les bibliothèques et les établissements scolaires (les partenariats). Par ailleurs, une étude relevant les principales questions que se posent les bibliothécaires à l'égard des jeunes avait permis de faire un tour d'horizon des modes de collaborations internes et externes des établissements autour de ce public. Cette enquête portant sur les bibliothèques départementales ajoutait une nouvelle facette à l'ensemble des recherches précédentes.

Quel est le sujet de cette étude ?

SLG : L'investigation porte sur les modalités de collaboration et d'organisation de toutes les actions qui rentrent dans le champ de

compétences des bibliothèques, dont le livre et la lecture. Elle permet de faire entendre le point de vue des professionnels et des bénévoles qui conduisent ces projets : bibliothécaires, enseignants et enseignantes, personnels de l'Éducation nationale et de la Culture, acteurs et actrices de terrain associés aux projets mis en œuvre...

Quels étaient les objectifs visés ?

SLG : Le rapport vise à dresser un état des lieux des actions et des modalités de collaborations en place en répondant à 4 objectifs précis. D'abord, il s'agissait de dresser un état des lieux de l'existant via l'analyse et la catégorisation des types de projets menés sur le terrain (le « Forum d'idées » p. 41 en recense quelques-uns). Ensuite, nous voulions analyser les modalités des partenariats selon les territoires et les institutions impliquées. Nous avons donc insisté sur leurs atouts, leurs points de vigilance et limites. Nous avons également souhaité présenter un exemple concret en détail, à travers ce que l'on appelle une étude de cas (voir p. 64). Enfin, la conclusion liste quelques recommandations qui pourront être utiles pour mener des partenariats concrets.

Comment l'enquête s'est-elle passée ?

SLG : L'enquête de terrain sur laquelle repose ce rapport a été réalisée par questionnaires auprès des bibliothèques départementales, puis par entretiens auprès de personnes impliquées dans des collaborations entre bibliothèques.

Plus précisément, quelle a été la première étape ?

Clémence Perronnet : Dans un premier temps, un questionnaire réalisé par l'ABD et Lecture Jeunesse a été diffusé auprès des bibliothèques départementales (1^{er} trimestre 2021). Transmis aux 93 établissements, ce questionnaire a été renseigné par près de la moitié d'entre eux (45).

Quelle a été la seconde étape ?

CP : Dans un second temps, l'enquête s'est poursuivie par des entretiens individuels, menés par les sociologues Gabrielle Lavenir et Clémence Perronnet, avec des personnes issues de 5 groupes professionnels impliqués dans des collaborations BD-collèges :
Côté culture :

1. Des personnels des BD : directrices ou référentes « éducation artistique et culturelle » ;
 2. Des professionnelles des services d'Éducation artistique et culturelle des départements ;
 3. Des bibliothécaires ;
- Et côté Éducation nationale :
1. Des professeures documentalistes ou de lettres ;
 2. Une chargée de mission lecture et écriture au rectorat.

Comment l'enquête préserve-t-elle l'anonymat des personnes interrogées ?

CP : Les 21 entretiens effectués sont présentés dans un tableau récapitulatif (voir p. 34 et 35). Pour offrir la plus grande liberté de parole possible aux différents partenaires, nous avons choisi de préserver l'anonymat des personnes et des lieux dans la restitution de l'enquête. Dans la suite du texte, chaque enquêtée est donc évoquée par sa fonction et un numéro d'entretien (par exemple « Bibliothécaire 19 ») et les départements sont représentés par des lettres.

La quasi-totalité des personnes interrogées étant des femmes et le secteur professionnel des bibliothèques est très féminisé, nous avons choisi d'utiliser le féminin générique pour mentionner les enquêtées, toujours dans un souci de préservation de l'anonymat.



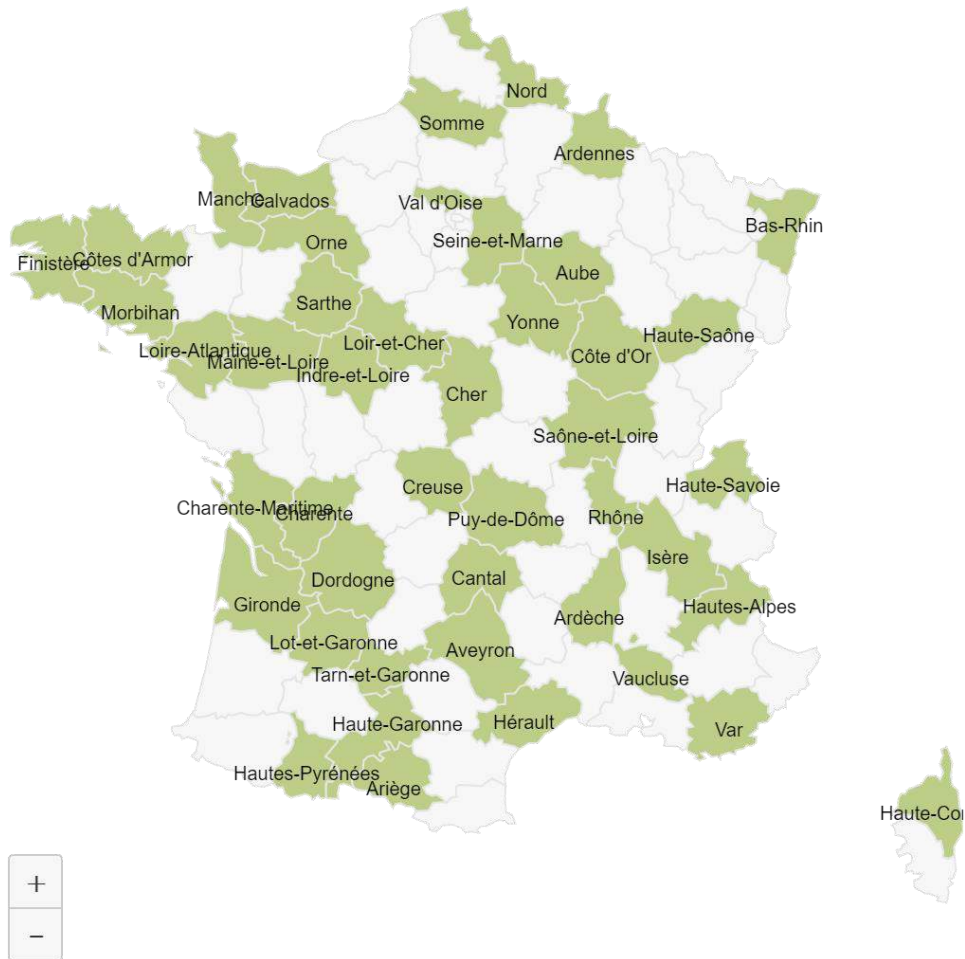
RÉSULTATS QUANTITATIFS

CE QUE DISENT LES CHIFFRES

POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

ÉCHANTILLON

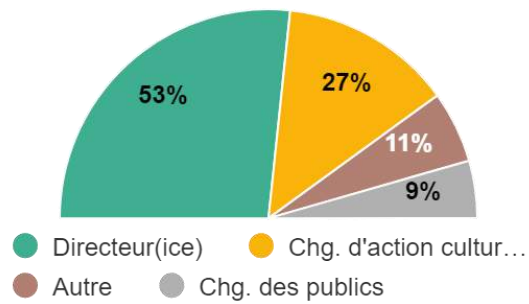
45 bibliothèques départementales ont répondu au questionnaire sur leurs actions auprès des collèges.



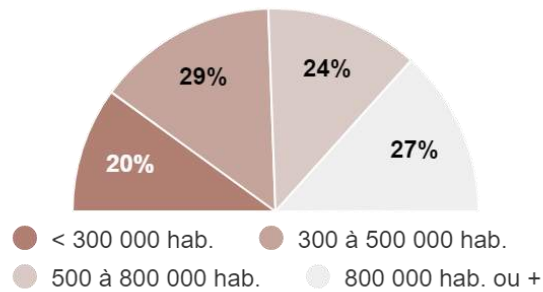
Départements répondants

POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

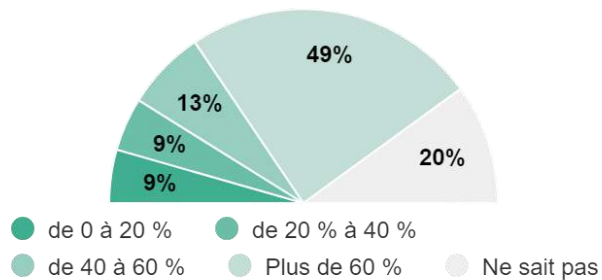
Les répondant(e)s étaient :



Taille des départements de l'échantillon



Pourcentage de bénévoles par rapport aux salarié(e)s :



Les BD répondantes ont en moyenne...

309 communes de moins de 10 000 hab. dans leur département

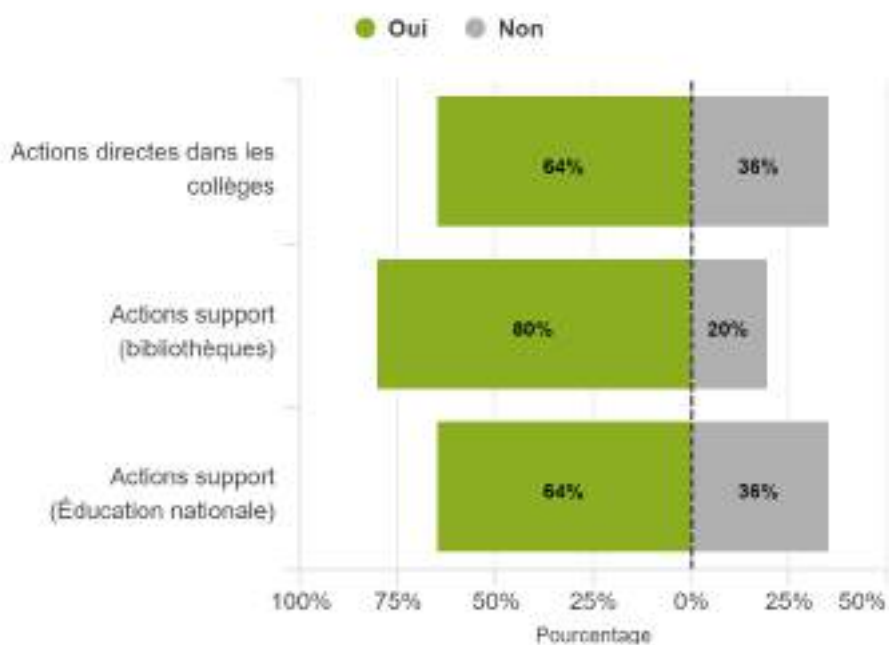
158 bibliothèques conventionnées dans leur réseau

5 bibliobus

1. ÉTAT DES LIEUX DE L'EXISTANT

INTERVENTIONS DIRECTES OU INTERMÉDIAIRES VIS-À-VIS DES COLLÈGES

Types d'actions auprès des collèges menées par les BD



Lecture : 66,7% des BD de l'échantillon déclarent mener des actions directement dans les collèges. 33,3% des BD déclarent ne pas mener d'actions support auprès des structures départementales de l'Éducation nationale.

29 BD sont intervenues directement auprès des collèges en 2018-2019.

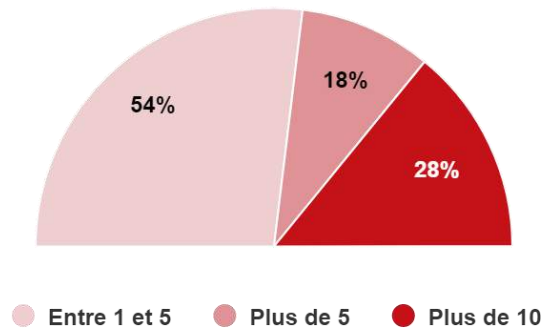
Nombre d'actions directes menées :



POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

39 BD sont intervenues en tant qu'intermédiaires vis-à-vis des collèges en 2018-2019.

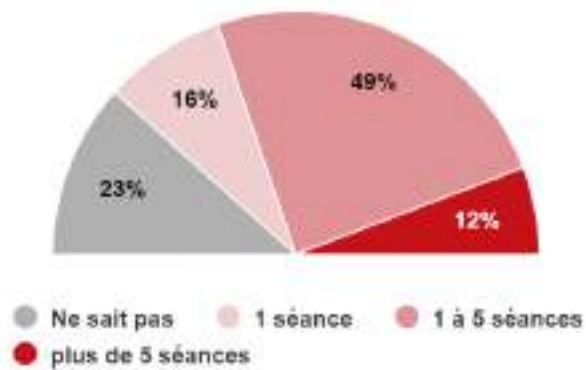
Nombre d'actions soutenues via les bibliothèques ou en lien avec structures départementales :



Les BD ont effectué en moyenne **10,5 prêts d'exposition** à des collèges en 2018-2019.

DÉTAILS DES ACTIONS COLLÈGES

Nombre de séances dans une action collège :

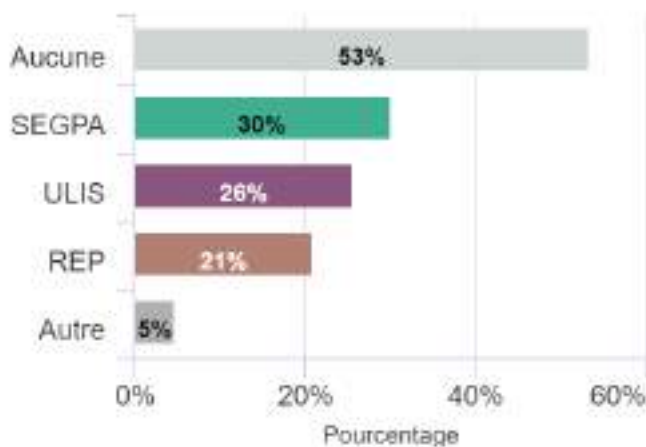


POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

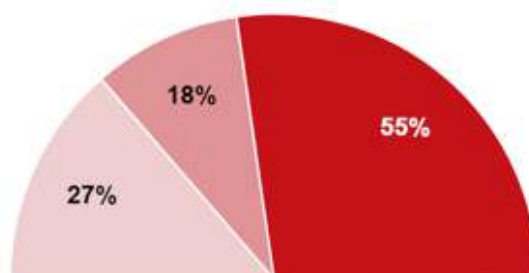
Classes concernées (2018-2019)



Classes spécifiques (2018-2019)



51% des BD ont mené des actions interdisciplinaires (1 classe, plusieurs enseignant(e)s). Cela concerne :



- Une seule action
- Moins d'un tiers des actions
- Plus d'un tiers des actions

POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

47% des BD ont mené des actions multi-classes. Cela concerne :



OBJECTIFS PERÇUS DES ACTIONS COLLÈGES

88% des BD jugent que le **développement de la lecture** est l'objectif central des actions collèves.

Objectifs centraux des actions à destination des collèves classés selon leur importance perçue :

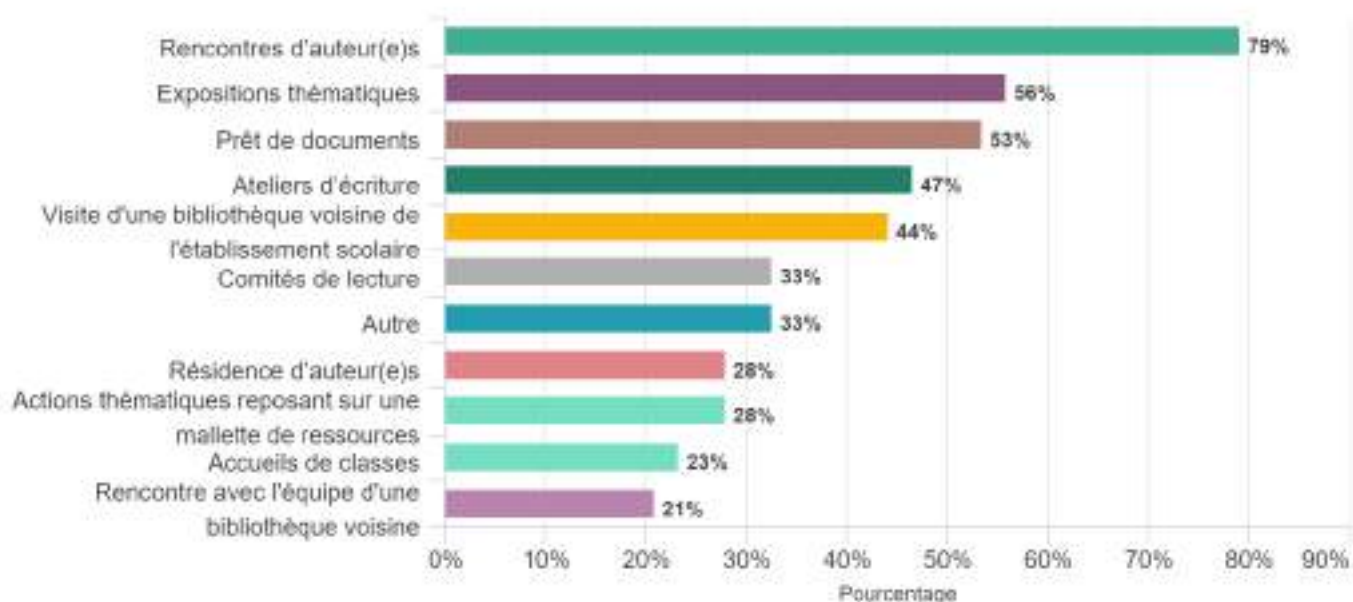


POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

TYPES D' ACTIONS MENÉES

Les actions en direction des collèges les plus courantes sont les **rencontres d'auteur(e)s (79%)**.

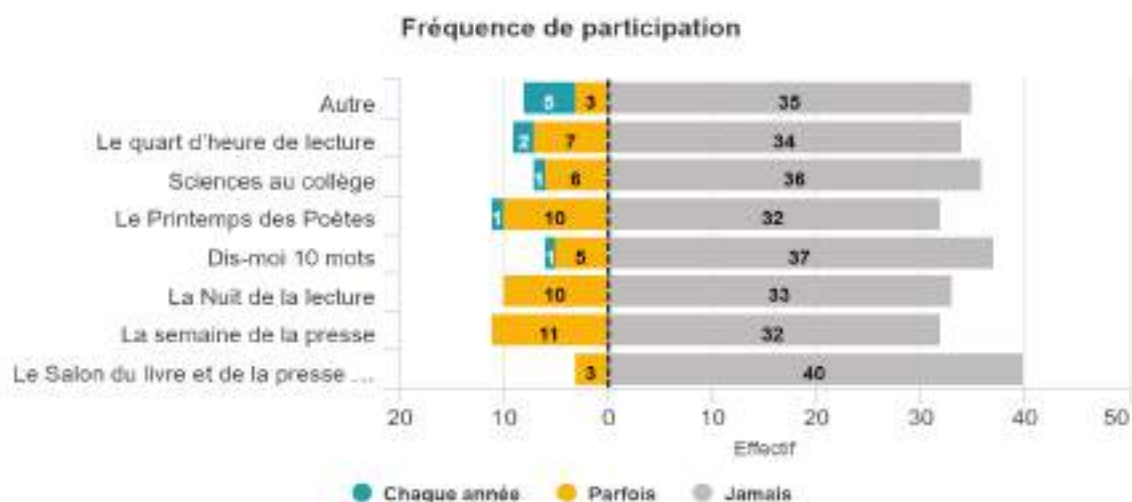
Types d'actions en direction des collèges recensées par les BD :



THÉMATIQUES DES ACTIONS

8 BD ont une thématique commune pour toutes les actions collèges.

PARTICIPATION AUX DISPOSITIFS NATIONAUX

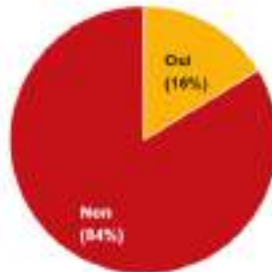


POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL

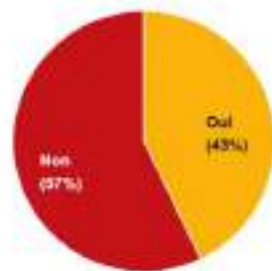
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

OUVERTURE DES BD AU PUBLIC

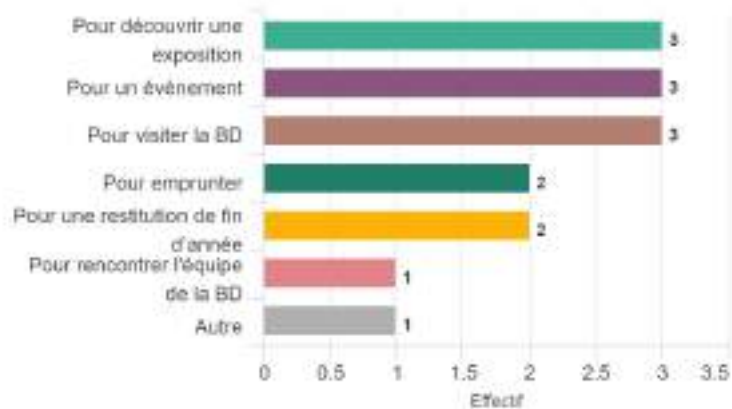
Ouverture de la BD au public



Venue sur place des classes de collégien(ne)s



Occasions des visites des collégien(ne)s



2. MISSIONS DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

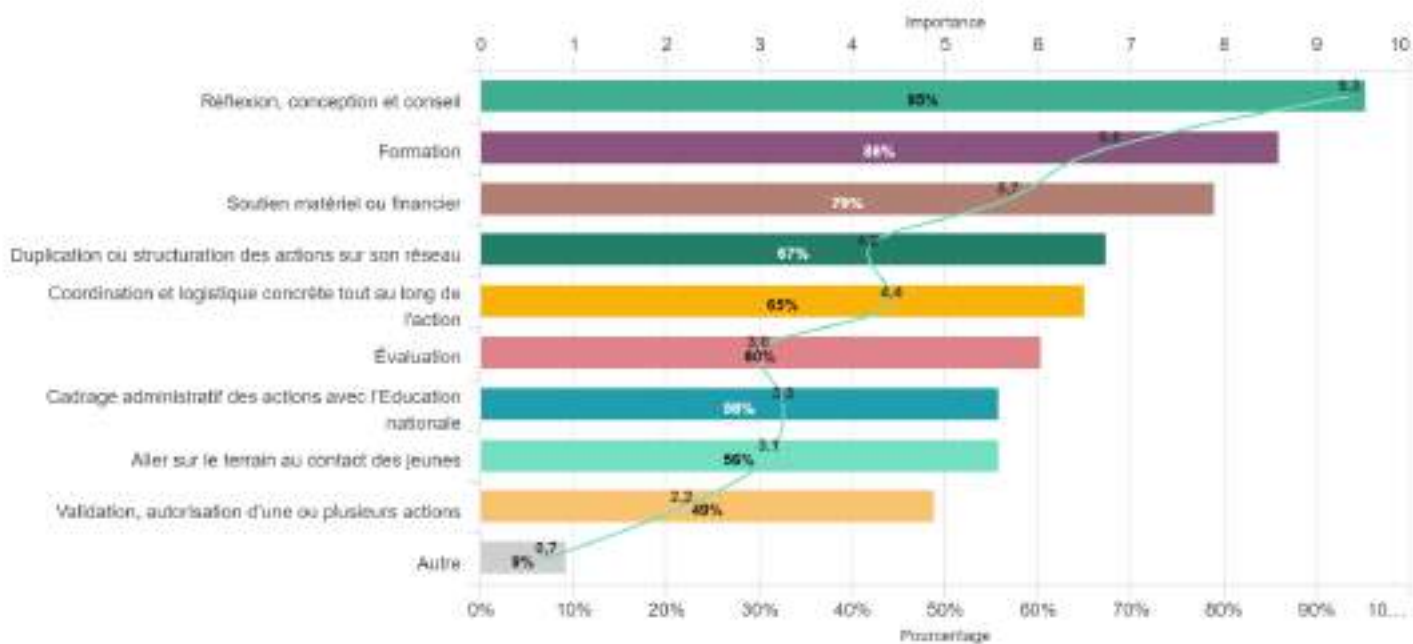
Missions perçues des BD



POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
 TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

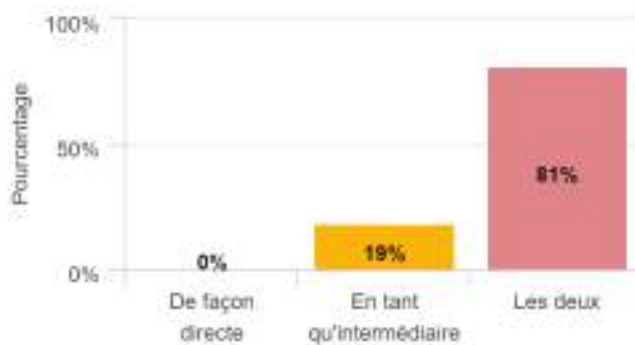
MISSIONS PERÇUES DES BD

À quel niveau doit se situer l'action de la BD ? Classement selon l'importance perçue des missions.



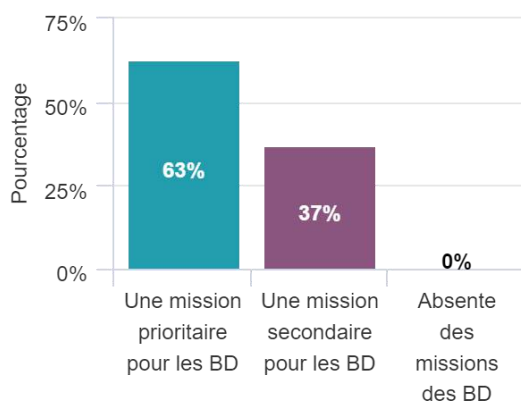
NIVEAUX D' ACTIONS DES BD

Selon vous, la BD devrait agir auprès des collègues



POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

De votre point de vue, l'action auprès des collègues devrait être...

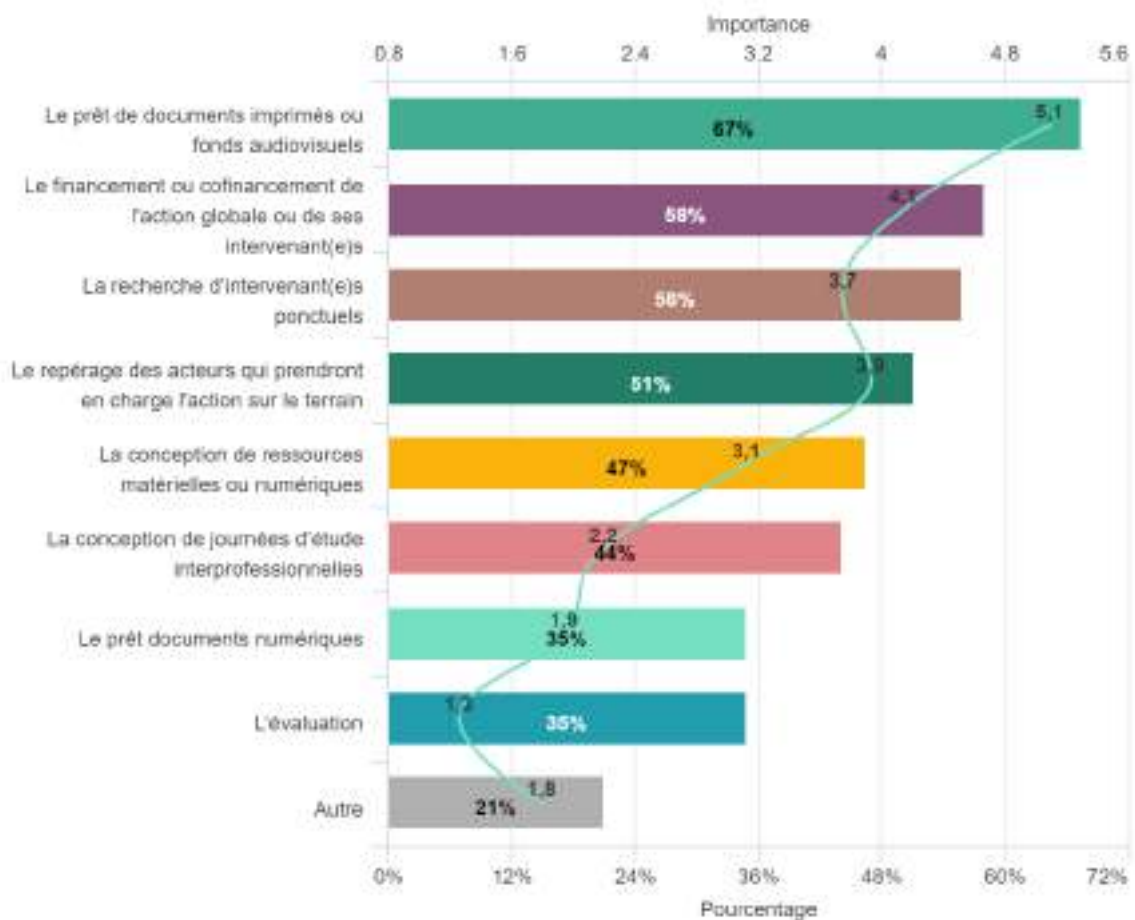


De votre point de vue, actuellement, l'action auprès des collègues est...



Actions actuelles des BD en direction des collègues classées selon leur fréquence

L'importance reflète le rang de classement des items.



3. FONCTIONNEMENT DES BIBLIOTHÈQUES DÉPARTEMENTALES

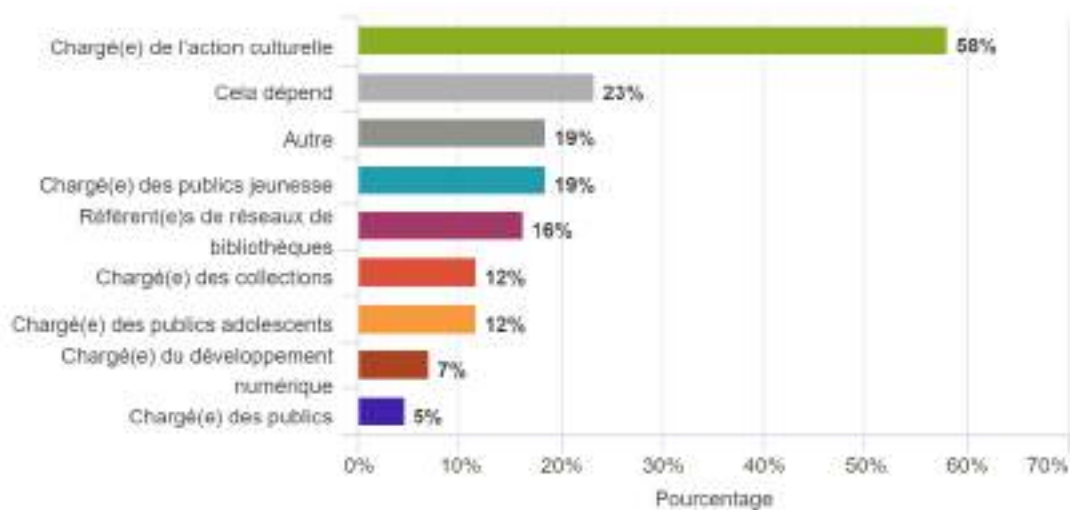
RESSOURCES HUMAINES

Nombre moyen d'agents de la BD mobilisés pour les actions en direction des collèges :

Modalité la plus citée : Un (30%)

1,7

Statut des personnels de la BD en charge des actions collège :



POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

RESSOURCES TEMPORELLES



Temps annuel consacré aux actions vers les collèges : **66,3**.

RESSOURCES BUDGÉTAIRES

28% des BD ont un budget spécifique consacré aux actions collèges.

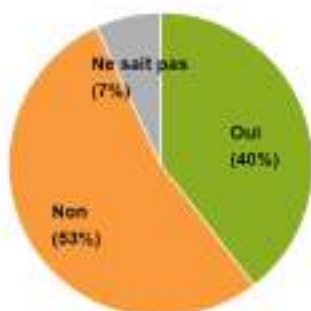
Elles y consacrent en moyenne **7% du budget de la BD**.

FONDS ET RESSOURCES « ADOS »

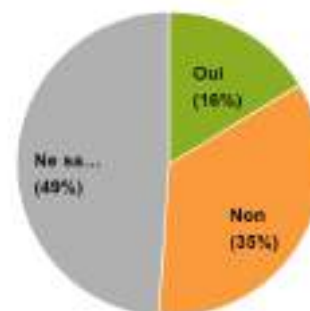
81% des BD disposent d'un fond « Ados ».

60% ont un ou une référent(e) pour les publics adolescents.

Réalisation d'achats documentaires en littérature ado ou *Young Adult* spécifiques pour les actions en direction des collèges (2018-2019)



Accroissement du taux de rotation des collections ados pendant ou après le(s) action(s) collèges ?



POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

ATOUTS PERÇUS DES BD POUR LES ACTIONS COLLÈGES

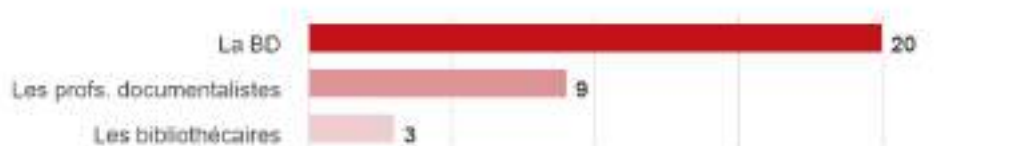


4. PARTENARIATS

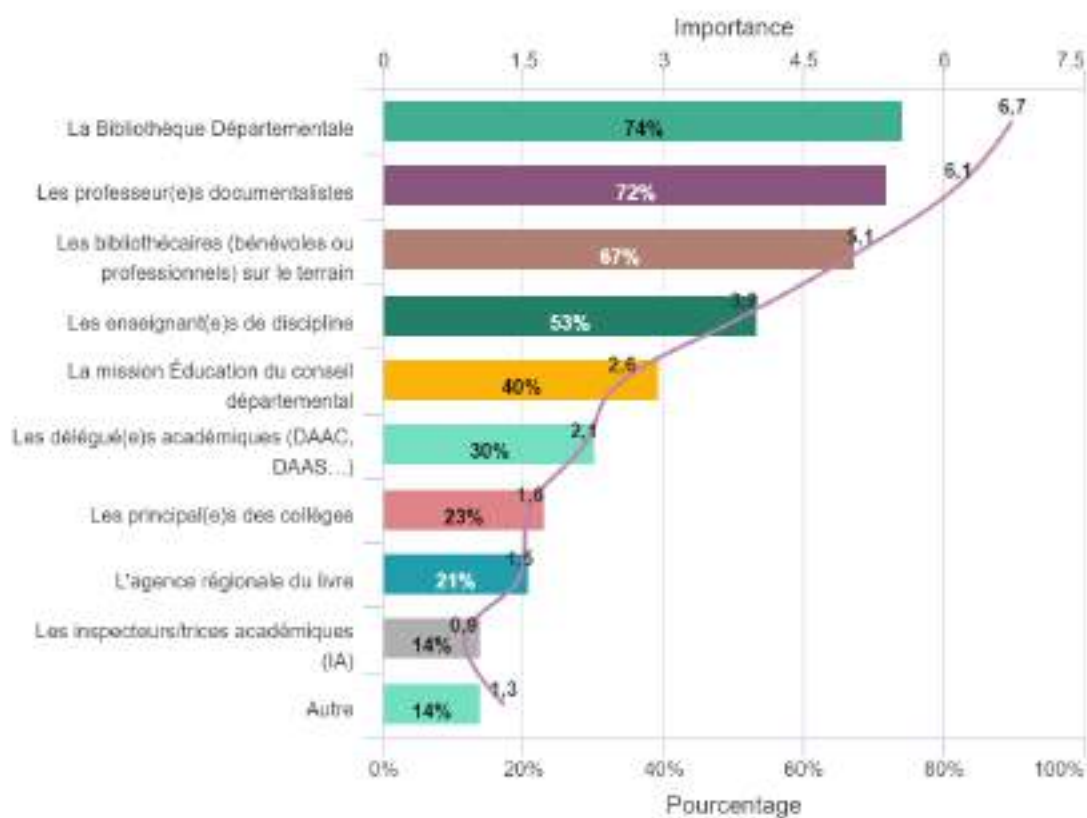
INITIATIVE DES PARTENARIATS

Structures *prioritairement* à l'initiative des actions collèges

(effectif du classement au rang 1)

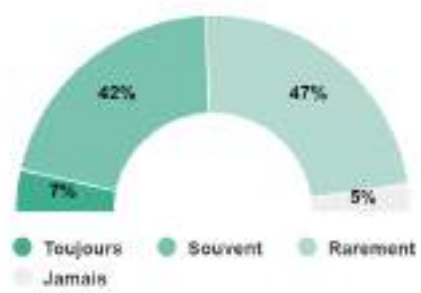


Structures ou personnes le plus fréquemment à l'initiative des actions collèges (classements relatifs)

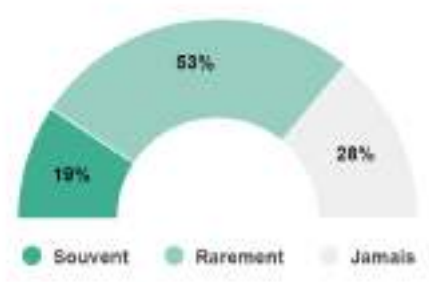


POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
 TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

Fréquence de sollicitation de la part du réseau des bibliothèques quand la BD n'est pas initiatrice :

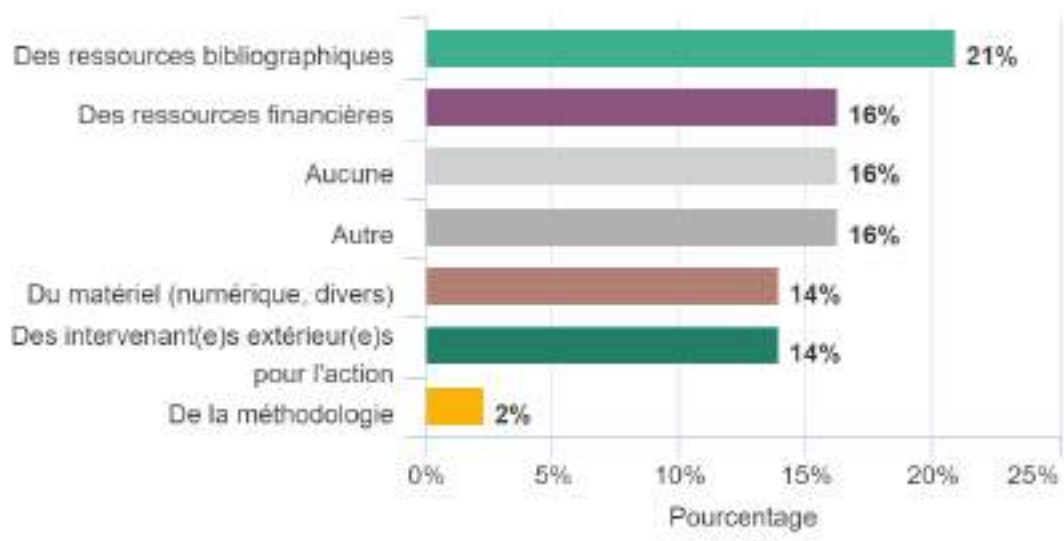


Fréquence de sollicitation de la part de l'Éducation Nationale quand la BD n'est pas initiatrice :



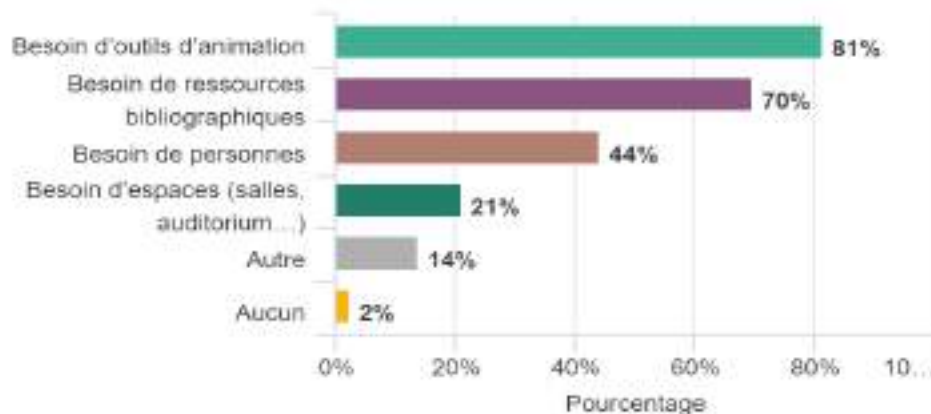
PARTENARIATS AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Première demande faite aux BD par l'Éducation nationale (EN) en matière d'actions collèges

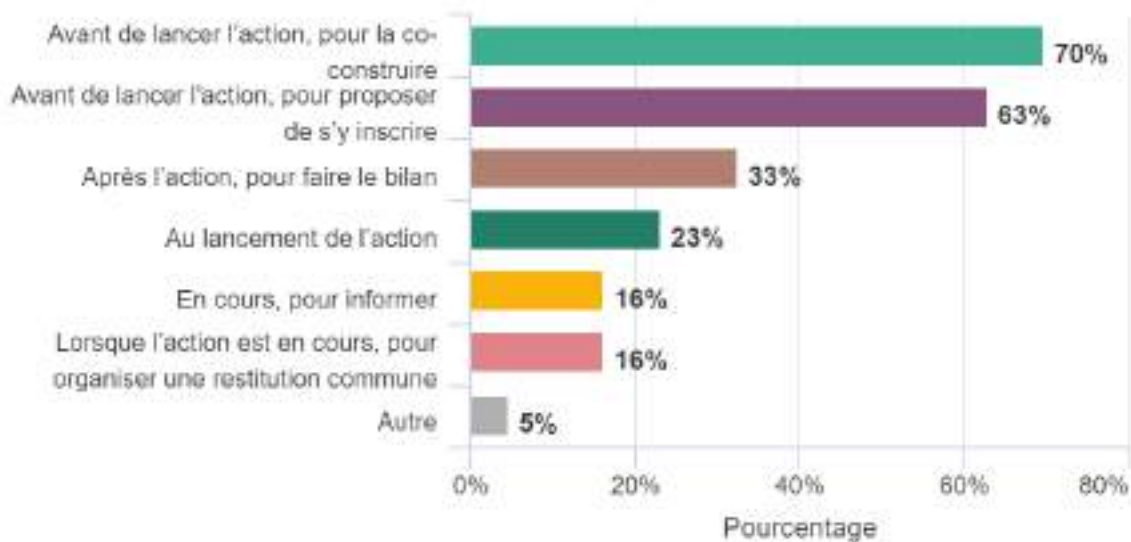


POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

Besoins de l'EN auxquels les BD peuvent répondre

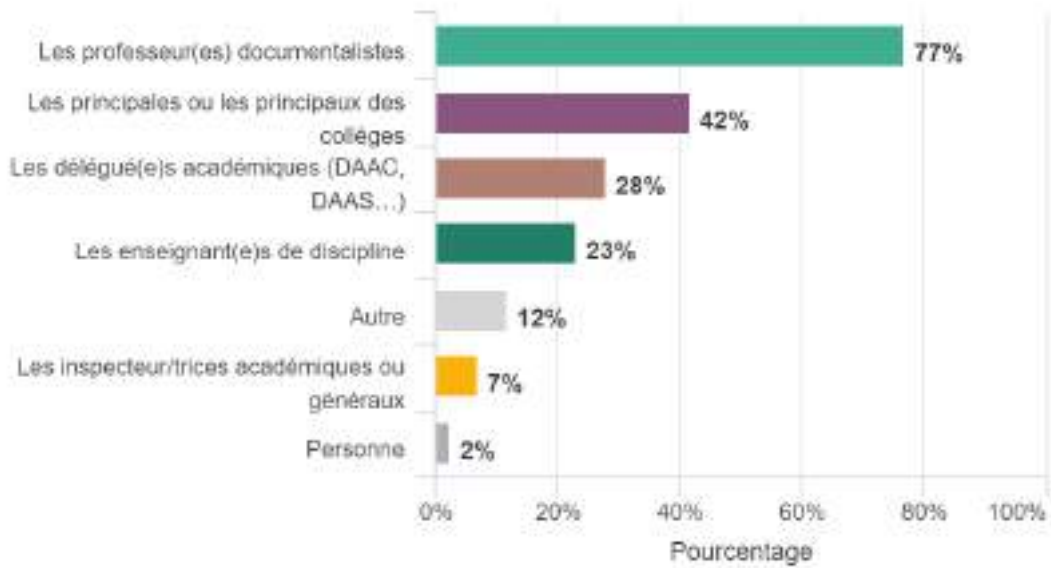


Étape à laquelle les BD sollicitent l'EN pour un partenariat

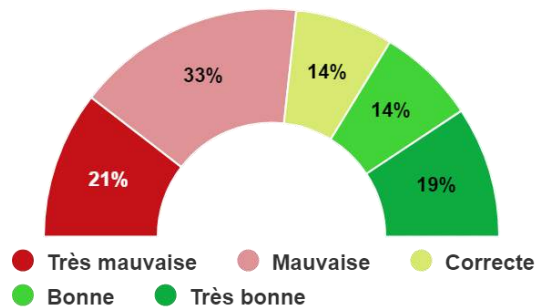


POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

Premiers interlocuteur/trices de l'EN sollicités par les BD

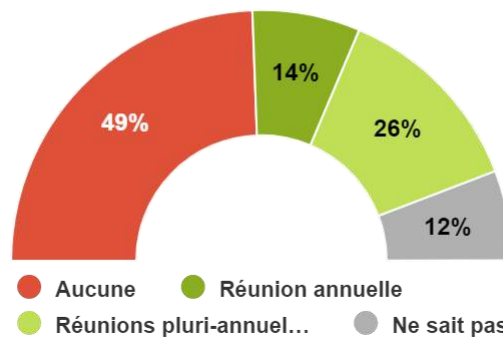


Qualité de l'identification des contacts EN

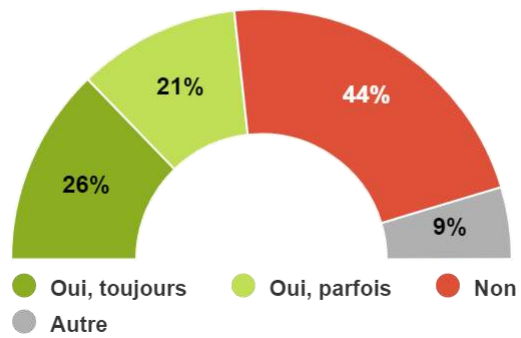


POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

Fréquence des réunions entre l'EN et les BD



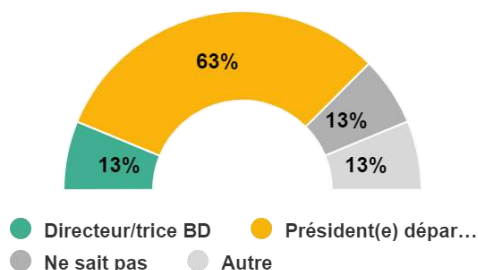
Signature d'une convention lors des actions collèges ?



POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

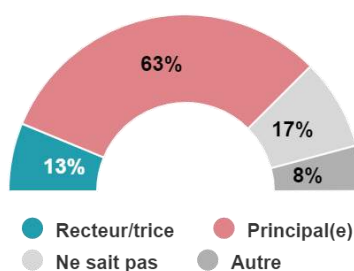
Représentant(e) de la Culture signataire

Réponses effectives : 24

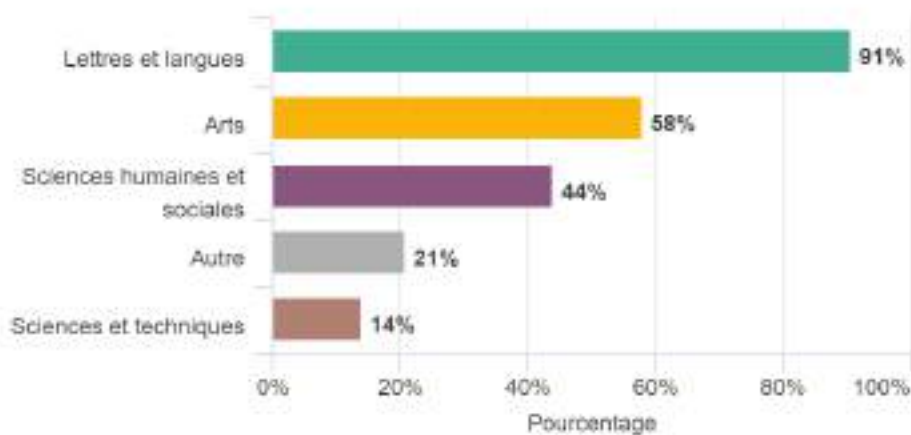


Représentant(e) de l'Éducation nationale signataire

Réponses effectives : 24



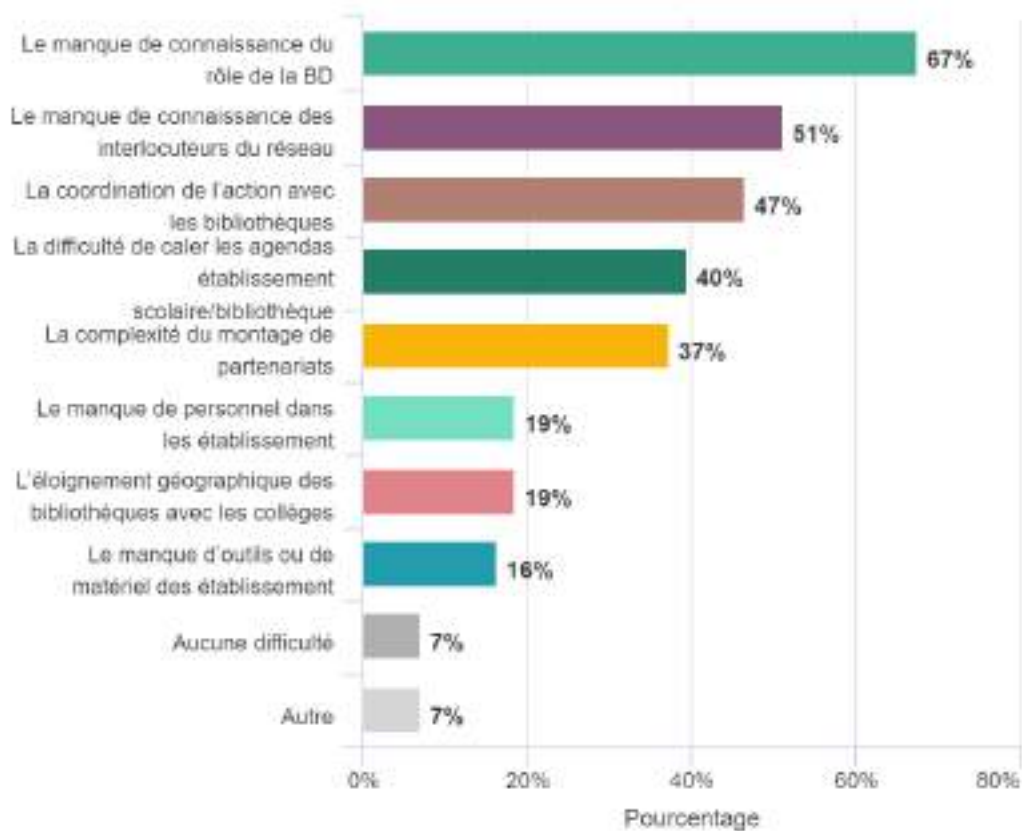
Disciplines des professeur(e)s impliqués dans les actions collèges



23% des BD répondantes accueillent des enseignant(e)s sur leur site à l'occasion des actions collèges, principalement pour **une ou des réunions d'informations (40%)**.

POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

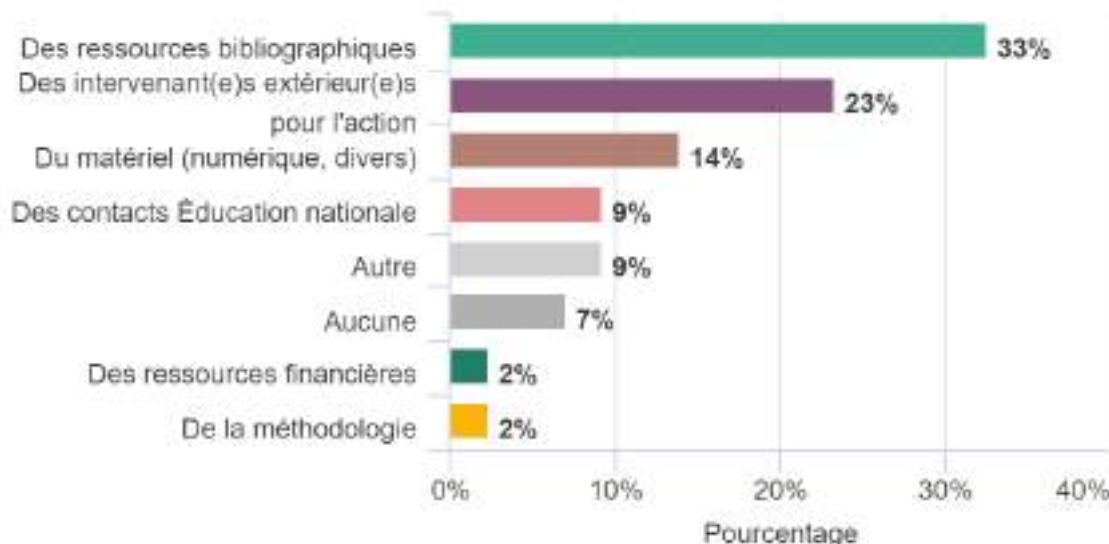
Difficultés identifiées de la part de l'Éducation nationale pour mener des actions en direction des collèges



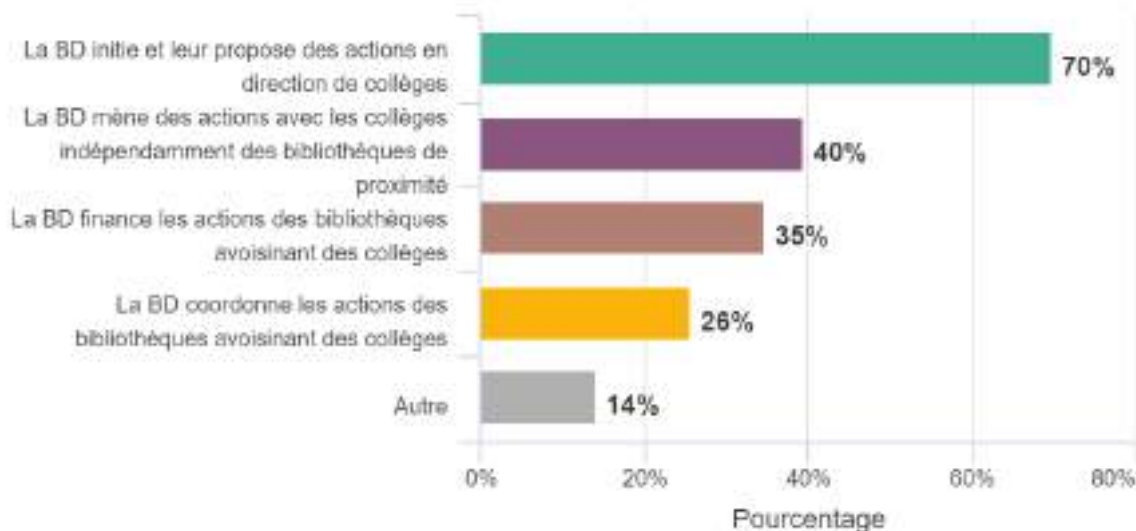
La première source de difficultés identifiée côté EN est : le **manque de connaissance du rôle de la BD (67%)**.

PARTENARIATS AVEC LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

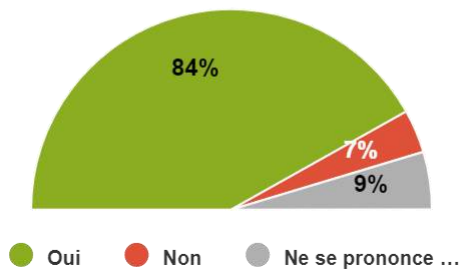
Première demande faite aux BD par leur réseau en matière d'actions collèges



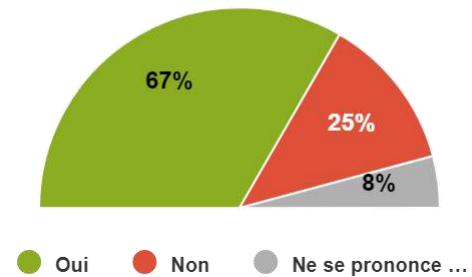
Modalités de collaboration BD/réseau pour les actions collèges



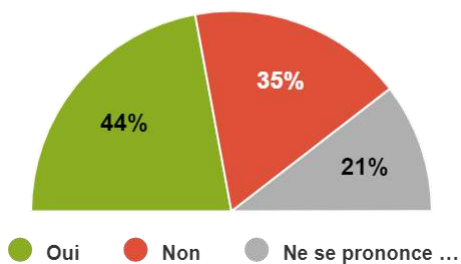
Les bibliothécaires salarié(e)s des réseaux connaissent-ils bien les missions et les actions de la BD ?



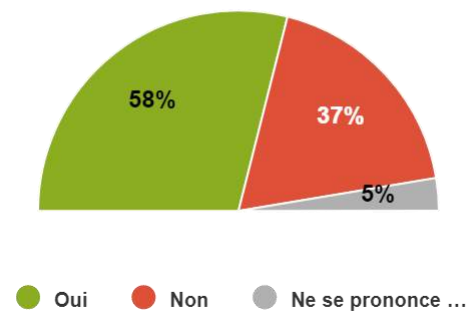
Si oui, les utilisent-ils assez ?



Les bénévoles des réseaux connaissent-ils bien les missions et les actions de la BD ?



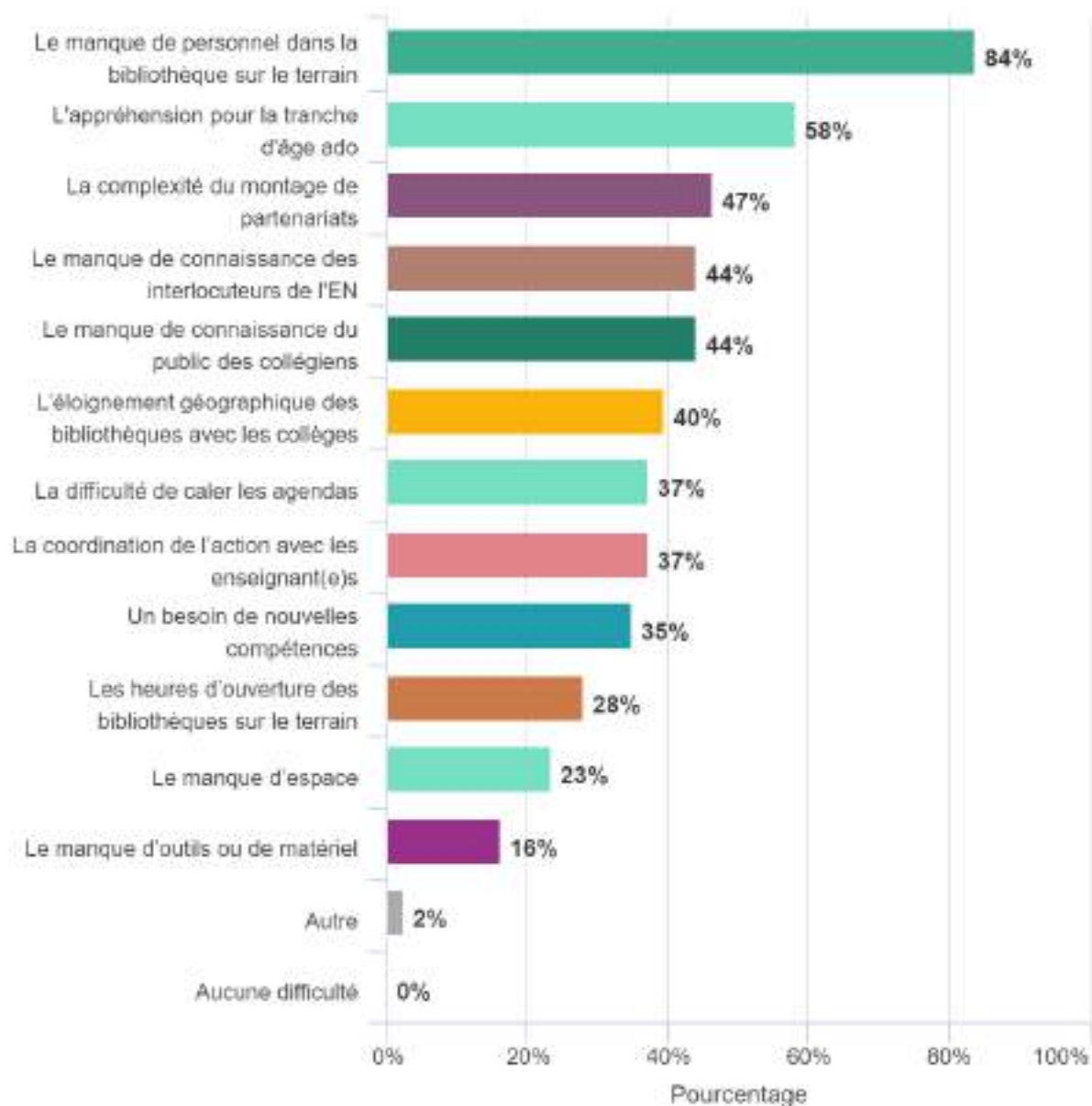
Si oui, les utilisent-ils assez ?



33% des BD répondantes accueillent des bibliothécaires sur leur site à l'occasion des actions collèges, principalement pour **emprunter des ressources (50%)**.

POPULATION ÉTUDIÉE : ÉCHANTILLON TOTAL
TAILLE DE L'ÉCHANTILLON : 45 RÉPONSES

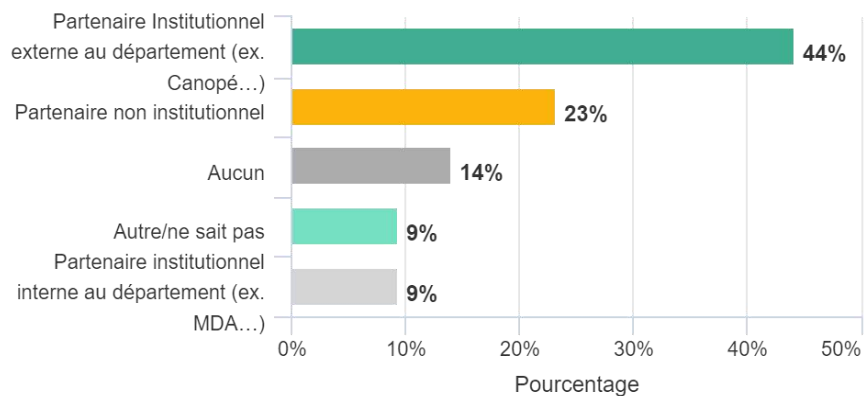
Difficultés identifiées de la part des bibliothèques du réseau pour mener des actions en direction des collèges



La première source de difficultés identifiée côté bibliothèques est : le **manque de personnel dans la bibliothèque sur le terrain (84%)**.

AUTRES PARTENARIATS

Autres partenaires des BD pour les actions en direction des collèges



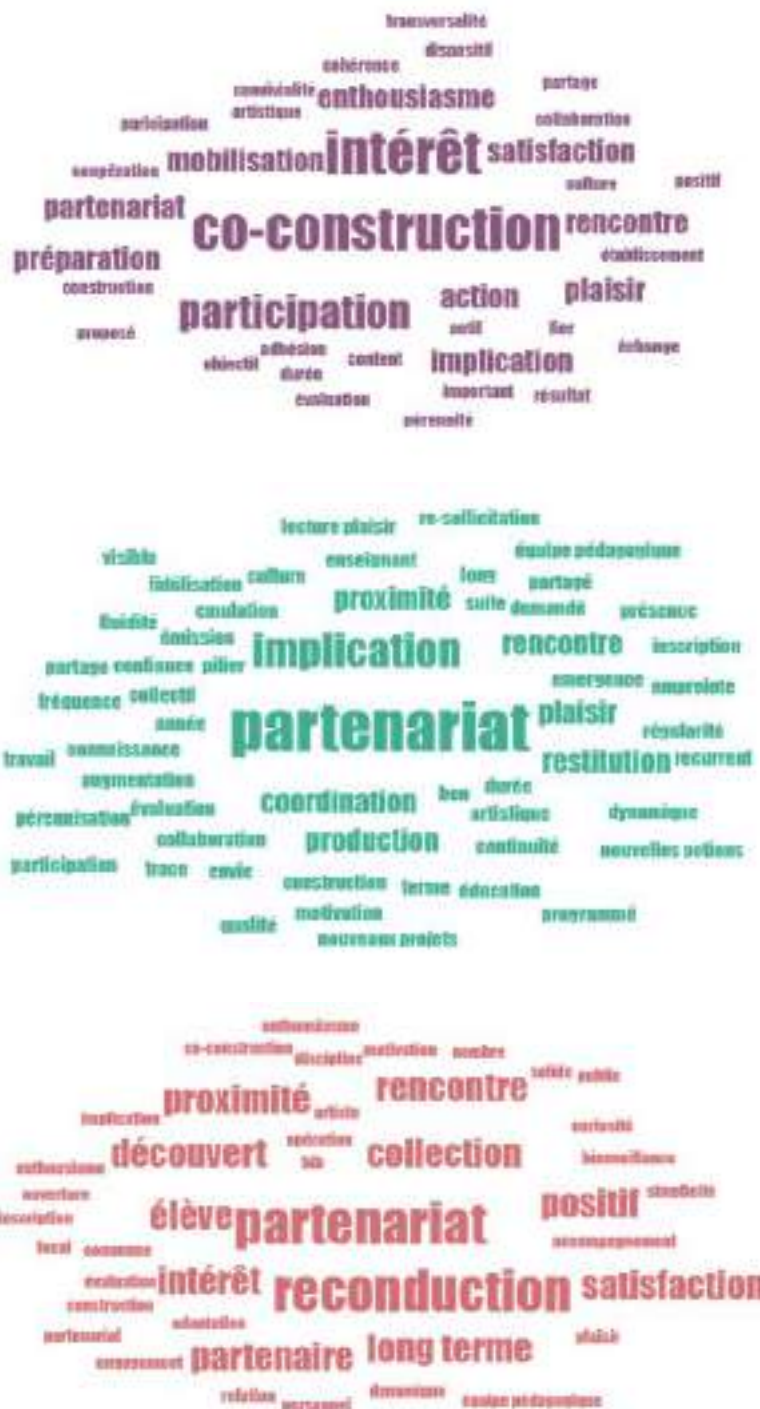
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES CÔTÉ BD

Quelles difficultés identifiez-vous au sein de la BD pour mener des actions en direction des collèges ?

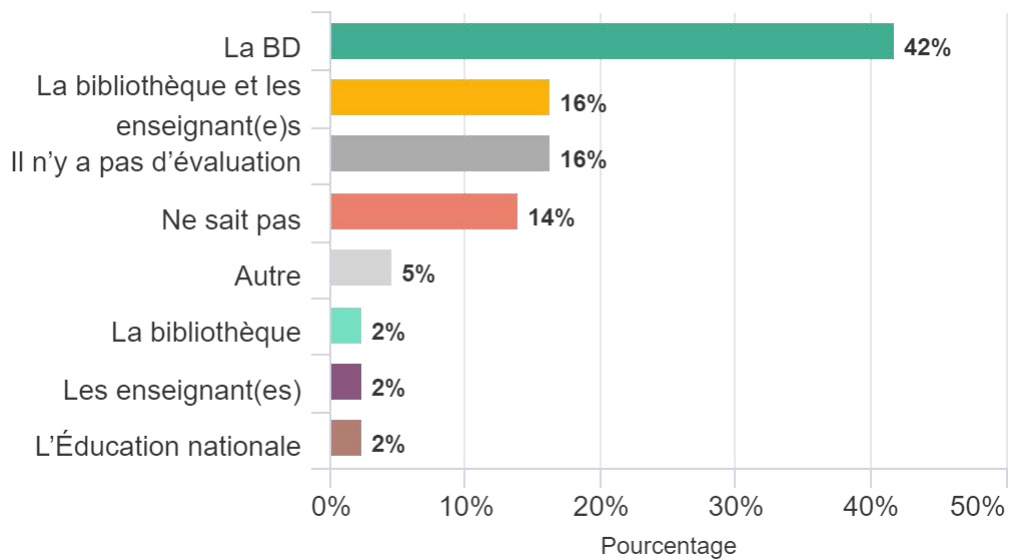


5. ÉVALUATION DES ACTIONS

3 MOTS-CLÉS POUR DES ACTIONS RÉUSSIES



Instances d'évaluation des actions menées

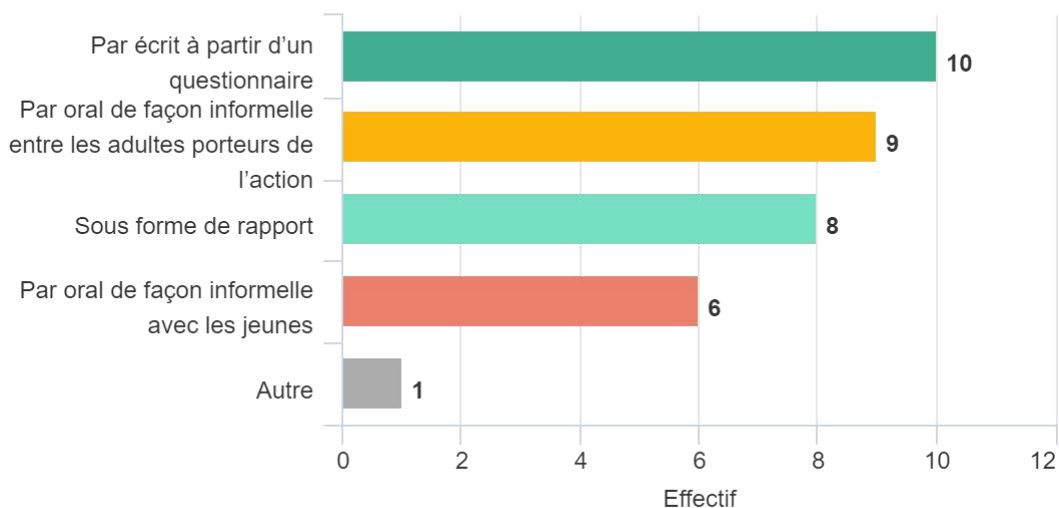


64% des BD répondantes évaluent **qualitativement** les actions menées.

67% des BD répondantes évaluent **quantitativement** les actions menées.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Modalités de l'évaluation qualitative



28% des BD répondantes identifient des **indicateurs** de réussite avant leurs actions.

RÉSULTATS QUALITATIFS

CE QUE DISENT LES PROFESSIONNELS

Tableau récapitulatif des enquêtées

Afin de tenir compte des caractéristiques spécifiques des contextes en dépit de cette anonymisation, une description succincte est donnée de chaque département en mobilisant les typologies de l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE). Cela permet de situer le département selon quelques critères géographiques et socio-démographiques pertinents.

	N° d'enquêtée	Fonction ou service	Réf. du département	Type de département*
Bibliothèques départementales (BD)	1	Éducation artistique et culturelle	A	Métropolitain urbanisé
	2	Direction	B	Petites villes et rural ; montagnoux, attractif
	3	Direction	C	Petites villes et rural ; attractif
	4	Direction	D	Métropolitain, très urbanisé, niveau de vie élevé
	5	Direction (BD)/Direction culturelle (Dép.)	E	Petites villes et rural, industriel ; attractif
	6	Direction	F	Grandes villes, forte mixité socio-économique
	7 & 7bis	Direction/action culturelle et formation	G	Petites villes et rural, plutôt industriel ; peu attractif
	8	Direction	H	Grandes villes, population jeune, tradition industrielle
Dép.	9	Éducation artistique et culturelle	H	Grandes villes, population jeune, tradition industrielle
	10	Éducation artistique et culturelle	I	Métropolitain, niveau de vie élevé
Éducation nationale (EN)	11	Professeure documentaliste	J	Villes moyennes, population jeune, tradition industrielle
	12	Professeure documentaliste	I	Métropolitain, niveau de vie élevé
	13	Professeure documentaliste	K	Petites villes et rural, montagnoux, attractif.
	14	Professeure documentaliste	L	Grandes villes, rural, industriel, forte mixité socio-économique
	15	Professeure documentaliste	M	Métropolitain, population vieillissante, méditerranéen

	16	Professeure de lettres	N	Métropolitain, très urbanisé, niveau de vie élevé
Bibliothèques	17	Bibliothécaire	G	Petites villes et rural, plutôt industriel, peu attractif
	18	Bibliothécaire (médiathèque CDI)	M	Métropolitain, population vieillissante, méditerranéen
	19	Bibliothécaire	O	Petites villes et rural, population vieillissante
	20	Bibliothécaire	O	Petites villes et rural, population vieillissante
EN	21	Rectorat, Chargée de mission Lecture et écriture	H	Grandes villes, population jeune, tradition industrielle

Les départements pour lesquels plusieurs personnes ont été interrogées sont présentés en couleur.

*Sources pour la typologie des départements :

La caractérisation des départements est fondée sur le croisement de trois sources :

- (1) la typologie INSEE 2012 des départements (INSEE 2016, pp. 19-20) qui distingue les départements « métropolitains » (dont la majorité de la population vit dans une des 15 métropoles françaises), les départements « de grandes villes » (aires urbaines de 200 000 habitants ou plus), « de villes moyennes » (aires urbaines de 50 à 200 000 habitants) et enfin « de petites villes et ruraux » (aires urbaines de moins de 50 000 habitants et communes rurales) ;
- (2) la typologie INSEE 2005 qui établit 12 classes de département selon 33 variables socio-économiques ; la typologie Compas de 2013 qui propose une répartition des départements en 6 catégories selon le niveau de vie, l'âge des populations et l'attractivité des territoires¹.

** Deux employées de la BD étaient présentes pour cet entretien : la directrice et la personne chargée de l'action culturelle et de la formation.

LES ACTIONS CONJOINTES ENTRE BD ET COLLÈGES : ACTIONS FRÉQUENTES ET INITIATIVES LOCALES

À quel point les bibliothèques départementales sont-elles en lien avec les collèges, et comment y interviennent-elles? L'enquête a permis de dresser une typologie des actions menées.

UNE GRANDE MAJORITÉ DES BD AGIT EN DIRECTION DES COLLÈGES

Au moment de la conception de la recherche, il a été choisi de distinguer deux modes d'intervention possible auprès des collèges : **l'action directe**, lorsqu'une BD interagit directement avec un ou des collèges en lui prêtant des documents par exemple, **de l'action indirecte**, par laquelle la BD interagit avec des intermédiaires, comme en soutenant une bibliothèque qui organise un événement au collège.

CHIFFRES CLÉS

80 % des BD interviennent en tant qu'intermédiaires dans des actions auprès des collèges.

64 % interviennent directement.

D'après les questionnaires, **une grande majorité des BD met en place des actions en direction des collèges** : 80 % des établissements mènent des actions indirectes (ou de « support ») et 64 % ont des actions d'intervention directe. Ces actions prennent généralement les formes suivantes : rencontres d'auteurs et d'autrices (79 % des cas), prêts d'expositions ou de documents (56 et 53 %), organisation d'ateliers d'écriture (47 %), visites de bibliothèques (44 %).

Que les actions soient directes ou indirectes, les BD interviennent le plus fréquemment pour (1) **prêter** des documents, (2) **financer** ou cofinancer les actions, (3) repérer ou **mettre en contact** des intervenants et, (4) **concevoir** les ressources.

L'enquête par entretien a cependant fait apparaître les limites de cette distinction entre

action directe et action indirecte : pour les professionnelles sur le terrain, les frontières sont souvent floues et la plupart des projets impliquent des modes de collaboration à la fois directs et indirects.

Les actions indirectes se font presque exclusivement par l'intermédiaire des bibliothèques du réseau : les BD soutiennent les actions des bibliothèques en leur prêtant des documents, des expositions, du matériel ou des locaux afin que ces dernières collaborent avec les collèges. Plus rarement, elles apportent un soutien financier. C'est par exemple le cas dans la BD du département G (un territoire de petites villes, rural, plutôt industriel et peu attractif) qui a mis en place un système de projets « à la carte ». Les bibliothèques peuvent ainsi solliciter un financement de leur projet, à condition qu'il soit intergénérationnel. La bibliothécaire 17 raconte un projet coconstruit dans ce cadre à son initiative, entre le club vidéo du collège et l'EHPAD local :

Bibliothécaire 17 : « On avait fait un travail avec l'EHPAD autour des souvenirs, et un travail avec le club vidéo du collège où ils devaient illustrer les souvenirs des résidents de l'EHPAD sous forme de petits films (...). Là, c'est nous qui avons contacté le collège parce qu'on connaissait l'animatrice du club vidéo. Ça facilite les contacts d'avoir quelqu'un d'identifié et qu'on connaît. Il était partant tout de suite pour ce projet qui était subventionné par la BD, et donc conditionné à un projet intergénérationnel – on devait trouver de toute façon des jeunes. »

La plupart des actions relatées en entretiens sont néanmoins directes, la BD entrant elle-même en contact avec les professionnels de l'Éducation nationale au moins une fois, même lorsque les bibliothèques du réseau assurent le gros du portage de projet.

TYPLOGIE DES ACTIONS AUPRÈS DES COLLÈGES

Les témoignages recueillis permettent d'identifier sept grands types d'actions – présentées par ordre de fréquence : (1) le prêt de documents ; (2) le prêt d'exposition ; (3) le prêt d'outils d'animation ; (4) les actions impliquant des artistes ; (5) les prix et concours littéraires ; (6) les rencontres et

formations professionnelles ; (7) l'organisation d'événements culturels.

DES PRÊTS DE DOCUMENTS AUX FORMES VARIABLES

D'après les entretiens, **le mode de collaboration le plus fréquent entre les BD et les collèges est le prêt de documents**, qu'il se fasse directement ou indirectement. Dans ce cadre, la plupart des BD prêtent des ouvrages issus de leur fonds ado aux Centres de Documentation et d'Information (CDI) des collèges. Plusieurs enquêtées se souviennent que, par le passé, ces prêts se faisaient via les bibliobus, mais ces derniers ont progressivement disparu : seules cinq des 45 BD ayant renseigné le questionnaire disposent encore d'un véhicule.

Action la plus fréquente et la mieux identifiée par les professeures documentalistes, le prêt de documents aux collèges est pourtant loin d'être une évidence pour les BD. La disparition des bibliobus semble avoir créé une zone grise : les directrices des BD interrogées insistent sur la nécessité d'inventer une nouvelle façon d'effectuer ces prêts qui ne peuvent pas être systématiques. « On prête aux CDI, mais en théorie *uniquement* s'ils n'ont pas de bibliothèques proches », explique par exemple la directrice de la BD 3, qui admet néanmoins ne pas toujours suivre cette règle. Elle présente également ces prêts directs aux collèges comme une nouveauté pour son établissement, puisqu'auparavant tout se faisait par l'intermédiaire du réseau de bibliothèques et de bus :

Directrice BD 3 : « C'est un peu une augmentation générale des bibliothèques départementales, en tout cas de la nôtre. On ne s'interdit plus forcément une action avec des partenaires locaux (par exemple les EHPAD ou les maisons de retraite) même si les bibliothèques ne sont pas dans la boucle... On a décidé que la lecture publique ça pouvait être aussi ça. (...) Quand les collèges font « Silence on lit », est sollicités : « Est-ce vous pouvez nous en prêter ? ». Notre réponse à ce type de sollicitation, ça va être de dire « Déjà on connaît votre projet, on peut en faire la promotion et informer les bibliothèques du territoire, on peut vous donner des relais que vous pouvez contacter. Et s'ils ne peuvent pas... » [on prête directement]. »

Le positionnement des BD quant à ces formes de prêt direct varie très fortement d'un établissement à l'autre. Il est tout à fait exclu de prêter aux CDI dans certains départements (BD 3) tandis que d'autres cherchent à développer ce mode d'intervention : « C'est très récent, mais on est en train de mettre en place du prêt de fonds ados, notamment romans, pour les CDI, sur la base du volontariat », explique la directrice de la BD 6. Dans la BD 5, il s'agit de **développer le prêt de documents afin d'en faire un tremplin pour des projets plus ambitieux dans lesquels la BD prend un rôle d'ingénierie et de conseil** :

Directrice BD 5 : « On va essayer d'aller au-delà du simple prêt de documents. On va réfléchir avec les bibliothèques à ce qu'elles arrivent à construire un projet un peu cohérent avec les collèges. Si le collègue arrive avec un projet tout ficelé, en sachant très bien ce dont il a besoin comme appui de la bibliothèque, ça ne pose pas de soucis. Mais on a plein de fois des collèges qui viennent... « Oui, bonjour, je voudrais des documents sur cette thématique ! », mais qui ne savent pas forcément comment ils vont les valoriser ou comment ils vont les mettre en partage avec les élèves. Et c'est à cet endroit-là qu'on peut avoir une valeur ajoutée. »

Les BD les plus engagées dans cette voie pratiquent même parfois **le don de documents** aux collèges via l'installation de cabanes à lire dans la cour des établissements, le don direct aux CDI ou l'ouverture des « désherbages » aux professeures documentalistes. Depuis 2019, la BD 8 bénéficie ainsi d'une délibération du Conseil départemental les autorisant à venir se servir dans les dons de la BD au même titre que les bibliothécaires du réseau – mais uniquement pour des ouvrages de fiction et des romans jeunesse :

Directrice BD 8 : « On a enquêté auprès des documentalistes pour savoir s'ils étaient intéressés de recevoir des dons, et on a eu pas mal de réponses positives. Donc on a annulé une braderie qu'on a habituellement où on vend des livres pour ados à 1 € (...) et on a réorienté les dons en disant qu'on va leur proposer, à la place du prêt longue durée (un an en année scolaire ou civile), des fonds ados. Parce que le constat c'est que le fond ados en bibliothèques de secteur sort très peu. »

D'autres établissements prolongent le prêt de document en ouvrant aux collégiens et

collégiennes leurs services en ligne d'accès à la presse ou à des œuvres audiovisuelles, parfois à la suite d'une demande des professeures documentalistes. Certains départements, enfin, institutionnalisent ce mode d'action en créant des valises de documents spécifiques à destination des collèves :

Responsable du service éducation artistique et culturelle 9 : « On va proposer des prêts de valises pédagogiques qui rassemblent des documents. Pour le département, on a trois valises thématiques pédagogiques : une autour des écritures modernes en théâtre, une autour de la bande dessinée et une sur le thème du harcèlement. »

Ces positionnements divergents s'expliquent par des interprétations différentes du prêt de documents aux collèves : dans certains cas, il est conçu comme relevant de la lecture publique (« On a décidé que la lecture publique ça pouvait être aussi ça », explique par exemple la Directrice 3), mais il en est exclu dans d'autres. La BD 4 a ainsi cessé tous ses dons de livres à des CDI à la suite d'une recomposition des priorités par le conseil départemental qui a acté un « recentrement sur la lecture publique ». L'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) définit la lecture publique comme « l'ensemble des actions et pratiques mises en œuvre par les bibliothèques accueillant ou desservant les publics dans son acception la plus large, au sein de l'aire géographique dans laquelle elles sont situées². Cependant, il existe en pratiques différentes appropriations du terme : la partie « La lecture publique et ses frontières » (p. 48) revient sur ces façons de définir la lecture publique et sur les manières dont les choix des élus déterminent les modalités d'action.

LE PRÊT D'EXPOSITIONS ET D'OUTILS D'ANIMATION : DES ACTIONS QUI SATISFONT LES DEUX PARTIES

Directions de BD comme professeures documentalistes s'accordent à dire **qu'une des formes de collaborations qui fonctionnent le mieux est le prêt d'expositions et d'outils d'animation**. « Ce qui se fait déjà depuis plusieurs années, qui est toujours en cours et qui fonctionne, c'est le prêt d'outils d'animation », affirme par exemple la Directrice de la BD 7. « Moi,

toutes mes demandes sont satisfaites avec les expositions », juge de son côté la professeure documentaliste 13. À l'image de son homologue citée ci-dessous, elle s'arrange pour que ses élèves bénéficient des expositions prêtées par la BD presque sans interruption :

Professeure documentaliste 11 : « Dès mes premières années j'ai toujours travaillé en collaboration avec la bibliothèque départementale. Il y a deux parties.

1. Il y a la partie la plus régulière dans l'établissement scolaire, c'est-à-dire du prêt régulier des ressources (...) Cette pratique je l'utilise de moins en moins parce que mon fond est assez conséquent maintenant, donc j'emprunte moins régulièrement.
2. Par contre, régulièrement, je fais des prêts d'exposition. J'utilise les ressources exposition et autres malettes qui sont mises à disposition par les médiathèques départementales. Ça m'arrive de faire deux expos par an. »

Des exemples concrets de ce type de collaborations par prêt d'outils d'animation sont présentés dans la partie « Forum d'idées » : « les CDI tiers-lieu » et les « espaces ados ».

DE L'AIDE FINANCIÈRE AU CONSEIL POUR LA RENCONTRE D'ARTISTES

Le deuxième type d'action le plus fréquemment cité en entretien est celui qui implique des artistes : auteurs, illustrateurs, comédiens, musiciens, artistes plastiques... Les BD assurent un rôle d'intermédiaire entre les collèves et ces professionnels de la culture à l'occasion d'actions qui peuvent prendre plusieurs formes : interventions ponctuelles, ateliers d'écriture ou de théâtre, résidences...

Ce type d'actions semble connaître une évolution : si par le passé les BD étaient surtout impliquées financièrement et rémunéraient les artistes pour leurs interventions dans les collèves, elles sont beaucoup à se désengager sur ce point pour ne conserver qu'un rôle de conseil, d'expertise et de mise en relation.

« On n'est plus impliqué dans la mesure où ça n'émerge pas nos budgets. Nous on est là en conseil, en ingénierie : on accompagne. Si un

collège souhaite mener un projet, par exemple construire une résidence d'écriture, s'il ne sait pas trop comment faire ou à qui faire appel... il nous contacte et on va l'aider. On va lui fournir les contacts »

... explique la Directrice de la BD 8 en décrivant l'évolution d'un projet dans son département. Son homologue de la BD 2 évoque un fonctionnement similaire pour la résidence d'auteurs locale. Son établissement ne fournit ni financement ni personnel, mais « apporte une aide » : « On relit tous les appels à candidatures, un certain nombre de documents. Aussi avec le service éducation du département et on fait le lien avec toutes les bibliothèques. »

LES PRIX ET CONCOURS : PRÊTS DE DOCUMENTS ET ACCOMPAGNEMENT

Plusieurs des établissements inclus dans l'enquête qualitative ont aussi des collaborations autour de prix ou de concours littéraires. Ces programmes ne sont pas toujours spécialement conçus pour le public collégien : certains s'adressent aux écoles primaires, mais sont ouverts aux élèves de 6^e et 5^e de la Section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et d'autres impliquent des Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP).

Deux grandes modalités se distinguent : **les concours « à la manière de... »**, qui invitent les jeunes à créer un objet culturel en imitant le style d'un ou d'une artiste et **les prix littéraires**, qui proposent une sélection d'ouvrages que les jeunes doivent lire avant de sélectionner leurs favoris.

UNE BIBLIOTHÉCAIRE RACONTE : LE CONCOURS « À LA MANIÈRE DE... »

« On participe à chaque fois qu'il a lieu avec un ITEP – c'est un établissement qui accueille des jeunes en difficulté sociale et de comportement qui a des niveaux d'apprentissage collège. [Le responsable de la BD] choisit un illustrateur de livre jeunesse et le but c'est de créer un jeu de société « à la manière de » cet illustrateur. Il y a tout un travail en amont de présentation de jeux de société, le travail sur la règle du jeu et puis après il y a toute la partie visuelle. »

Bibliothécaire 17

Ces prix et concours sont souvent l'occasion de rencontres avec les artistes (*cf. supra*). Comme l'explique une directrice qui raconte comment son établissement a redéfini sa collaboration à un prix littéraire, **l'enjeu pour les BD est de participer à ces actions par le conseil, l'expertise et la mise en réseau**, et pas uniquement en prêtant des documents :

Directrice BD 3 : « [Le prix littéraire] fonctionnait, mais en fait à l'époque les bibliothèques travaillaient avec les écoles, et c'était devenu: les bibliothèques fournissent les livres aux enseignants pour qu'ils fassent le prix. Il n'y avait pas vraiment de partenariat entre les bibliothèques et les enseignants. Nous on n'était pas là-dedans : on n'est pas là que pour fournir des livres aux écoles – même si c'est très bien. Donc en choisissant nous-mêmes les auteurs, en achetant les livres, en contactant nous-mêmes les bibliothèques, on a plus la main sur le partenariat. »

UNE ENSEIGNANTE TÉMOIGNE : L'EXPERTISE PROFESSIONNELLE DES ÉQUIPES BD

« Je voulais constituer un petit fond sur le western, mais je me suis vite rendu compte que le western peut être très violent... **Là j'ai eu un super conseil de la personne que j'ai contactée à la BD** et j'ai pu constituer mon fond western avec **une aide précieuse**. C'est une équipe avec qui ça se passe super bien donc moi **je n'hésite pas à faire appel à elles**.

Je me suis aussi posé la question de savoir si je voulais donner les livres que je désherbaïs à un organisme : est-ce que j'ai le droit de le faire, si oui quelles opérations fallait-il que je fasse dessus... **Je me suis plutôt tournée vers [la BD] que vers mon institution, étonnamment. Elles sont de bon conseil et il y a toujours une réponse »**

Professeure documentaliste 13

LA PARTICIPATION DES ENSEIGNANTS AUX FORMATIONS PROFESSIONNELLES : DES INITIATIVES SALUES, MAIS RARES

Une des actions directes les plus courantes des BD en direction des collèges est l'ouverture de formations ou de rencontres professionnelles

initialement prévues à destination des bibliothécaires aux professeures documentalistes. Pour la plupart des BD, cette ouverture n'est pas systématique, mais occasionnelle, et dépend tant du thème des rencontres que de ses modalités pratiques (nombre de places disponibles, fréquence...). « On a un catalogue de formations annuelles, et on met dans le public visé si ce sont des formations ouvertes aux documentalistes ou non », explique par exemple la directrice de la BD 6. D'autres collègues ont un fonctionnement similaire :

Directrice BD 2 : « Ce qu'on faisait aussi ponctuellement, c'est qu'on invitait les documentalistes à notre rencontre annuelle des bibliothécaires qu'on organise chaque année pour notre réseau. C'est une rencontre à la fois professionnelle sur un sujet donné, mais aussi un peu festive, pour fêter le réseau, pour remercier les bibliothécaires du territoire, notamment les bénévoles de leurs actions. Les documentalistes – ponctuellement – on les invitait, surtout si la thématique pouvait les intéresser. »

Certaines BD doutent de leur légitimité à former des professionnelles qui ne sont pas des employées ou bénévoles des établissements de leur réseau. « Avec les bibliothèques, on est quand même très légitimes pour les accompagner, les former... Avec les professeurs documentalistes on l'est moins », juge ainsi la directrice de la BD 3. Les professeures documentalistes sont pourtant de leur côté très demandeurs de ces temps de partage. Deux d'entre elles expriment leur regret de ne pas ou plus pouvoir en bénéficier :

Professeure documentaliste 11 : « Quelque chose qui n'existe plus, mais qui était très très intéressant, c'était la participation à des formations qui étaient proposées par la bibliothèque départementale. C'était très très enrichissant, beaucoup de profs documentalistes participaient. Et puis... pour des raisons économiques, des remises en question de postes, etc., ça a disparu. »

Professeure documentaliste 13 : « J'ai même essayé de faire des incursions dans les formations, je n'ai pas réussi ! Je trouve qu'il y en a des super intéressantes, mais je ne suis pas bibliothécaire. Ce qui a été très sympathique c'est que je n'ai pas eu de refus, elles m'ont dit que c'était en priorité

pour les bibliothécaires, mais que s'il y avait de la place... Mais je crois qu'il n'y a jamais de place. Moi j'aimerais beaucoup qu'elles puissent ouvrir ces formations, mais je pense qu'elles n'en ont pas la possibilité. »

Pour les enseignantes, ces formations ou rencontres professionnelles ont trois enjeux : conserver le contact entre professeures documentalistes (surtout en milieu rural), rencontrer d'autres professionnels du livre pour échanger autour de la littérature jeunesse et obtenir des conseils pour la gestion des CDI. L'expertise des équipes de la BD en matière de littérature jeunesse comme en sciences de l'information et des bibliothèques est particulièrement plébiscitée par les enseignantes rencontrées (voir le témoignage dans l'encadré ci-contre).

L'expertise des équipes de la BD en matière de littérature jeunesse comme en sciences de l'information et des bibliothèques est particulièrement plébiscitée par les enseignantes

Même l'enseignante de lettres interrogée se dit intéressée par les formations de la BD auxquelles elle a accès, et regrette que ses collègues ne s'en saisissent pas davantage : « Je trouve ça dommage, je leur ai dit qu'il y avait cette formation, mais... Donc je l'ai faite avec la documentaliste du collège et moi j'ai trouvé ça extrêmement riche. Quand je suis arrivée sur cette formation j'étais la seule prof ! », se souvient-elle.

Certaines BD profitent aussi de ces liens existants pour renforcer les partenariats avec les collègues : l'une d'entre elles a créé très récemment un programme de formation sur le thème « Développer un partenariat bibliothèque-collèges dans le cadre du prix des lecteurs ».

L'ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS CULTURELS À L'INITIATIVE DES BD

Le dernier type de collaboration entre BD et collègues recensé via les entretiens est l'organisation d'événements culturels. On y trouve

des spectacles et des festivals de contes, de la musique, du théâtre ou d'autres arts vivants. Les BD planifient, financent et organisent en effet sur leurs territoires des actions qui s'adressent soit aux élèves pendant le temps scolaire, soit à la tranche d'âge des collégiens et des collégiennes. Pour certaines BD, il s'agit du seul lien avec ces publics :

Directrice BD 6 : « Nous n'allons pas faire de la médiation sur place avec les élèves, on est toujours en indirect. On n'a pas les moyens malheureusement humainement d'aller en direct faire les animations... À part pour les trucs culturels : ce n'est pas nous qui assurons le conte ou qui faisons le spectacle, mais **on assure toute la logistique, l'organisation...** »

Lorsque les événements sont prévus hors temps scolaires, ils ont souvent lieu dans les bibliothèques qui accueillent les spectacles et y font venir des jeunes publics grâce aux liens que les bibliothécaires entretiennent avec les personnels éducatifs locaux. « *On participe au festival de contes et on recevait en spectacle une action de chants traditionnels avec les comédiennes. C'était un spectacle qui mêlait histoire de vie, souvenirs...* », raconte ainsi la bibliothécaire 17. « *Donc on a invité un groupe d'ados - ils devaient être une petite vingtaine. Ils sont arrivés là, en ne sachant pas ce qu'ils venaient y faire, mais ils n'ont pas eu trop de choix : ça avait été vu avec leur assistant d'éducation !* ». La partie « Des partenariats interpersonnels réussis, mais temporaires » (p. 61) revient sur le rôle que ce type de relations interpersonnelles (ici entre une bibliothécaire et un assistant d'éducation) jouent dans les collaborations.

Plus rarement, les BD organisent des événements culturels directement au sein des établissements scolaires. C'est ce qu'est notamment en train de mettre en place la BD 6 dans le cadre d'un festival de contes organisé dans le département depuis plus de 30 ans. Pour l'édition à venir, les collèges seront pour la première fois intégrés à la programmation avec « *des spectacles qui se tiendront dans des collèges et qui seront réservés au public collégien* ». Ce genre de projet demeure néanmoins lourd à porter pour l'établissement qui doit solliciter des fonds supplémentaires et assurer l'ensemble de la logistique. La directrice

de la BD mesure déjà les limites de cette expérimentation :

Directrice BD 6 : « Le spectacle en collège ça sera aussi quand même une expérimentation. C'est comme ça que ça a été présenté à notre président, qui a validé, puisque ça suppose aussi une rallonge budgétaire. Donc on expérimente et on verra après jusqu'à quel point on peut élargir dans le sens où **niveau budget et ressources humaines ça prend quand même du temps**. Nous on accompagne chaque spectacle, c'est-à-dire qu'on monte la scène, les lumières... On fait tout. **Donc même si c'est satisfaisant on ne pourra pas se permettre de déployer sur dix collèges par exemple**. À moins qu'on ait des moyens supplémentaires... mais ce n'est pas à l'ordre du jour. »

La partie « Des obstacles structurels : le manque d'argent, de personnels et de moyens » (p. 53) évoque les contraintes que ces ressources limitées en temps, en argent et en personnel font peser sur les collaborations entre BD et collèges.

FORUM D'IDÉES

Ce forum d'idées présente quelques actions de collaborations originales entre BD et collèges, saisies par les entretiens : des ados passeurs de livres, un club cinéma et *booktube*, des CDI « tiers-lieu » et leurs espaces ados, les médiathèques-CDI et un appel à projets spécial collège lancé à l'initiative du Conseil départemental.

LES ADOS PASSEURS DE LIVRES

Dans le département B, un territoire montagneux et rural surtout composé de petites et moyennes villes, une professeure documentaliste est à l'initiative d'une collaboration originale entre collèges et bibliothèques : **ce sont les élèves qui se chargent de faire circuler les livres et documents d'une bibliothèque à l'autre**. Ce partenariat est régi par un conventionnement avec les bibliothèques : « *C'est tout à fait original, je pense... quand il y a des demandes de documents faites par les usagers, les collégiens s'en occupent en fonction de leur lieu d'habitation : ils font circuler les collections* », décrit la directrice de la BD 2.

CLUB CINÉMA ET PROJET BOOKTUBE, PARTENARIAT ENTRE PROFESSEURE ET BIBLIOTHECAIRE

À l'origine de ce partenariat original dans le département N (un territoire très urbanisé au niveau de vie élevé) se trouve une professeure de français désireuse de créer un club cinéma dans un collège qui n'a pas de salle de projection. L'enseignante contacte alors la responsable du département littérature jeunesse de la bibliothèque départementale et elles développent progressivement un partenariat en utilisant d'abord la salle de projection de la bibliothèque avec les élèves pendant une heure sur la pause méridienne, puis pendant une heure en fin de journée, et enfin pendant des après-midis entiers.

Avant ce projet, il y avait déjà des liens entre le collège et la BD : toutes les classes de 6^e visitent le lieu lors d'une « sortie imposée », les bibliothécaires viennent occasionnellement proposer des lectures aux élèves et la médiathèque prête des documents au CDI. Cette BD est particulièrement active envers les jeunes publics. Elle propose plusieurs « parcours jeunesse » : des médiations pour la petite enfance, un prix littéraire pour les lycées, des dons aux CDI, des prêts d'expositions et d'animations aux collèges... La professeure de français rencontrée attribue néanmoins à la municipalité la volonté de créer et maintenir ces liens : « *Je pense que ça fait partie d'une dynamique propre à une ville ou à une municipalité* », dit-elle. Au bout de deux années fructueuses de collaboration autour du club cinéma, l'enseignante et la bibliothécaire ont suffisamment échangé et développé une « confiance » mutuelle pour se lancer dans un second projet, la réalisation de *booktubes*³ autour de la science-fiction :

Professeure de lettres 16 : « Au terme des deux ans qu'on avait passés ensemble au club ciné je lui avais dit que je détestais la SF et elle m'avait répondu qu'au contraire elle adorait. Du coup je lui ai demandé d'intervenir. On avait 4 ou 5 séances qu'on avait programmées à la fin de l'année : une où elle est venue en classe présenter des petites définitions sur ce qu'est la SF, l'utopie... et ensuite les élèves sont allés à la médiathèque où elle a présenté des comics. Ça a super bien fonctionné parce que ça leur a énormément plu. »

Néanmoins, les changements d'établissements de la bibliothécaire puis de l'enseignante mettent un terme à cette collaboration. « Hélas, Cécile est partie, elle a été mutée. C'était très compliqué à la [BD] où elle était, donc elle est partie », regrette l'enseignante. En changeant de collège, cette dernière doit tout reconstruire, en « *prenant sur son temps libre* » : « *J'ai dû appeler la médiathèque pour savoir qui était la responsable du département jeunesse. J'ai pris rendez-vous avec elle et puis on s'est rencontrées, je lui ai expliqué mon projet...* ». Il lui faut reconstruire le partenariat depuis la base : la professeure commence par uniquement emprunter des documents à la médiathèque et n'envisage pas d'y amener des classes pour un club cinéma ou un autre projet pour le moment : ce nouvel espace lui semble trop petit pour pouvoir accueillir ce genre d'actions.

LE « CDI TIERS-LIEU » ET SES « ESPACES ADOS »

Une professeure documentaliste du département M, un territoire métropolitain, a lancé en 2018 un grand projet de réaménagement du CDI qui s'appuie sur « *les besoins réels du public et qui les embarque dans tout le processus, jusqu'à la réalisation du projet* ». La professeure commence par enquêter auprès des élèves du collège pour saisir leurs besoins et concevoir avec eux le nouveau CDI. Peu après ces débuts, elle sollicite également la BD, dont elle pense qu'elle peut apporter expertise et conseils. Dans un premier temps, la BD n'a rien à offrir, mais elle se saisit du projet et finit par proposer à la professeure de financer une partie de l'expérimentation du « CDI tiers-lieu » :

Professeure documentaliste 15 : « Je me suis dit que peut-être que des gens plus... que moi... se sont penchés sur la question, donc la médiathèque départementale. (...) Je me suis dit qu'ils avaient le même objectif que moi puisque je voulais faire venir au CDI les élèves qui ne venaient pas. **J'ai pris rendez-vous, je suis allée les voir, je leur ai dit que j'avais ce projet et cette démarche sur le CDI et que je voulais savoir comment ils avaient fait** pour enquêter et connaître les besoins des habitants... Ils m'ont regardée et m'ont dit qu'ils n'avaient rien fait ! (...) Ce sont des gens que je connais depuis longtemps et ils m'ont dit par contre que mon projet les

intéressait, qu'ils allaient en parler et me tenir au courant. Et effectivement **au bout de quelques mois ils m'ont fait une proposition en me demandant si j'étais d'accord pour participer à une expérimentation CDI /tiers-lieu, faire un CDI culture.** Dans ce cadre **ils m'ont prêté du matériel** : des collections, des jeux, une chaise pour écouter de la musique, des banquettes, des fatboys, un présentoir pour livres... **J'en ai pour 20 000 euros de matériel.** »

La collaboration se passe très bien, mais cela ne suffit pas à la pérenniser. En cause, une rivalité entre les partenaires.

UNE DIRECTRICE DE BD DÉCRIT : LES « ESPACES ADOS »

Les « espaces ados » conçus par les BD et prêtés aux CDI contiennent...

du mobilier « vraiment adapté pour les ados avec une espèce de siège rempli de graines dans lesquels ils peuvent se vautrer [les fatboys], des tapis, des espèces de tentes qui créent un peu d'intimité et leur permettent d'être en petits groupes comme ils aiment bien » ;

des documents « auxquels ils n'ont pas forcément accès le reste du temps puisque c'est en général des romans récents qui ont pu être primés, des BD, de documentaires et de la musique... »

des animations : lectures à voix haute pour des petits groupes à l'heure du déjeuner, lectures « vivantes », théâtralisées des romans par les bibliothécaires ; lectures commentées ; ateliers philo ; accueil de conteurs ou conteuses...

Directrice de BD 7

Cette collaboration est favorisée par l'orientation de la BD, qui a la particularité d'employer deux personnes spécifiquement dédiées aux actions de médiation à l'attention des publics collégiens. La collaboration se passe très bien du point de vue de la professeure documentaliste et rencontre un bon succès auprès des élèves, mais cela ne suffit pas à la pérenniser. En cause : une rivalité entre les partenaires, puisque L'Éducation nationale valorise le projet de l'enseignante, mais refuse de

mentionner l'aide de la BD. Au bout d'un an, l'expérimentation prend fin et la BD récupère une grande partie du matériel acheté : « *Ils m'ont laissé en tout un fatboy sur trois, une banquette sur trois, le présentoir et tous les ouvrages. Ils appellent ça un prêt longue durée* ».

D'après l'enseignante, les retombées sont malgré tout positives, puisque cette expérimentation a permis de convaincre la cheffe d'établissement et d'obtenir des crédits pour recréer l'espace : « *Ça a permis de débloquer des fonds pour le CDI, du matériel que je n'aurais pas osé demander. Je n'aurais pas été certaine qu'il le fallait en fait... Ils l'ont vu et ne m'ont même plus demandé d'argumenter* ». Côté BD, le projet évolue aussi : le matériel acquis pour cette première expérimentation de CDI tiers-lieu est désormais itinérant et prêté aux établissements qui en font la demande.

Ces projets reposent davantage sur des implications individuelles que sur des relations institutionnelles – ce qui fragilise les partenariats

On trouve des variations de ce type de partenariat dans les départements O, C et G, tous trois en milieu rural. Les BD de ces trois départements ont dans leur catalogue d'outils d'animation des « espaces » ou « zones » dites « ados » qu'elles prêtent aux CDI pour un ou deux mois par an, les collèges pouvant en faire la demande tous les deux ans seulement. « *Donc tous les deux ans, on a ce projet qui crée du lien entre la bibliothèque et le collège* », résume la bibliothécaire 19 qui assure des animations dans ces espaces. Cette bibliothécaire estime aussi que, comme souvent, ces projets reposent davantage sur des implications individuelles que sur des relations institutionnelles – ce qui fragilise les partenariats : « *La documentaliste est très impliquée. Il faut que la personne soit impliquée parce que sinon ça ne fonctionne pas. Mais là elle prend sa retraite à la fin de l'année et je ne sais pas ce que ça va devenir ce projet...* ».

LES MÉDIATHÈQUES-CDI

On trouve sur le territoire français quelques rares exemples de « médiathèques-CDI », c'est-à-dire des lieux où collèges et bibliothèques municipales partagent le même bâtiment. Ce genre de « *partenariat original et très intéressant* » a été décrit en entretien par la bibliothécaire du département M. La médiathèque-CDI dans laquelle elle travaille a été créée dans les années 2010 et repose sur une convention entre l'Éducation nationale et la collectivité territoriale. Il s'agit d'un espace unique avec deux entrées : l'une, côté CDI, est située dans la cour de récréation du collège ; l'autre, côté bibliothèque, donne sur la rue. Les deux côtés n'ouvrent jamais en même temps, si bien que l'espace est ouvert soit en tant que CDI (sur temps scolaire), soit en tant que bibliothèque (hors temps scolaire). CDI et bibliothèques ont des budgets séparés, mais mutualisent néanmoins les moyens tant pour l'acquisition de documents que pour l'organisation d'événements :

Bibliothécaire 18 : « Normalement dans les CDI il n'y a pas de films ni de musique, là c'est donc l'originalité : moi j'achète des films et des musiques et quand un enseignant travaille sur un thème donné et qu'il me demande un film, c'est possible. On est vraiment sûr de la mutualisation et sûr de la mixité des publics. (...) On invite par exemple un réalisateur dans le cadre du mois du film documentaire et on partage les frais : la mairie paie la moitié et le collège paie le reste. Il rencontre une ou deux classes intéressées (...) et ensuite pour la partie médiathèque il vient le soir pour le tout public (...) Normalement les collégiens sont censés en parler aux parents pour qu'ils viennent, mais ça ce n'est pas toujours réussi. »

D'après la bibliothécaire, l'établissement double fonctionne bien et présente des avantages certains, surtout au niveau du public touché. Elle estime que les liens avec le CDI favorisent la venue à la bibliothèque de familles qui n'habitent pas dans le village : « *On compte 600 inscrits pour une population de 2 000 habitants, ce qui est quand même assez intéressant au niveau des résultats* », juge-t-elle. En revanche, la contrepartie, la bibliothèque a des horaires d'ouverture réduits : « *le problème, c'est qu'on n'est pas ouvert sur tous les créneaux qui pourraient arranger le public...* ».

L'implication de la BD dans cette médiathèque-CDI du département M est indirecte puisqu'elle se fait par le biais de la bibliothèque. A l'inverse d'autres établissements sont davantage impliqués dans ce type de projets. Par exemple, la directrice de la BD du département B essaie de mettre en place une médiathèque-CDI dans une commune où « pousse un projet de médiathèque » depuis plus de quinze ans. Cette ambition a rencontré de nombreuses résistances. La mairie, qui pilotait à l'époque la construction de l'établissement scolaire, avait d'abord refusé l'idée de la médiathèque-CDI portée par le département. Des élections municipales étaient alors venues changer la donne et la nouvelle mairie s'est ainsi saisie de l'idée alors même la construction était déjà engagée. Cela perturbe beaucoup les projets des enseignant(e)s :

Directrice BD 2 : « Ça crée donc **beaucoup de remous et beaucoup de crispations**, notamment du côté de l'Éducation nationale. Ça a perturbé les enseignants qui avaient fait un projet pédagogique avec un CDI et BCD (Bibliothèque Centre Documentaire). Le problème, c'est qu'ils ont appris par la bande qu'il y aurait en plus une médiathèque, et ils l'ont très mal pris. Les enseignants sont très, très sensibles à ces services qu'on leur demande tout le temps de mutualiser. Ils ont toujours un petit peu peur de se faire avoir aussi. Donc, c'était, **ça a été très crispé**. Quand j'ai rencontré pour la première fois la documentaliste, quand elle a appris qu'il y avait eu ce projet, elle m'a dit très clairement qu'elle n'avait pas dormi de la nuit. Qu'elle envisageait de partir, de changer de poste et tout quoi. **Il y a une opposition quand même assez forte.** »

Cette tentative de mise en place de médiathèque-CDI illustre bien les obstacles aux collaborations entre BD et collèges que détaille la partie « Des collaborations BD-collèges : des obstacles de fond et de moyens » (p. 46). On voit ici comment **l'alternance politique influence les projets**, mais aussi comment **les professionnels départementaux et ceux de l'Éducation nationale peuvent se retrouver en forte opposition dans des territoires où les ressources sont limitées et** où la mutualisation est pourtant nécessaire.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL, MOTEUR D' ACTIONS CULTURELLES

Les entretiens menés avec une professeure documentaliste et une chargée de mission du département ont permis d'éclairer un dispositif de financement original dans ce territoire. Ce département, dans le cadre de sa politique d'éducation artistique et culturelle, investit un million d'euros par an pour financer des projets d'actions culturelles auprès du public-cible des collégiens et des collégiennes.

Cet investissement prend la forme d'appels à projets qui s'adressent à des compagnies, associations ou acteurs culturels professionnels. Les projets attendus sont surtout des interventions d'artistes pour organiser des ateliers de création avec les élèves. La BD n'intervient pas directement dans ces projets, mais agit en tant que partenaire tiers. Par exemple, lors d'un projet de résidence avec des auteurs ou des autrices porté par un établissement scolaire et une association autour du livre et de la lecture, la BD a un rôle « *d'accompagnement et de soutien* » vis-à-vis de l'association – d'après les propos de la professeure documentaliste impliquée. Des employées de la BD sont aussi présentes au moment des échanges et des rencontres.

LES COLLABORATIONS BD- COLLÈGES : DES OBSTACLES DE FOND ET DE MOYENS

Les entretiens ont d'abord mis en évidence **des fonctionnements très variés des bibliothèques départementales**. En effet, tous les établissements n'ont ni la même place dans l'organigramme des services départementaux, ni les mêmes postes pour les employés, ni la même organisation interne.

Les rattachements dans les organigrammes varient fortement d'un département à l'autre, en matière de statut comme en matière de thématiques. Une directrice explique par exemple être plutôt « cheffe de service » dans un conseil départemental où la BD n'a pas le statut de « direction », alors qu'il « arrive que les bibliothèques départementales soient un cran au-dessus, c'est-à-dire qu'elles soient elles-mêmes une direction à part entière ». C'est le cas d'une autre BD qui a, de plus, l'originalité d'être rattachée au développement de la personne et des territoires. Un autre établissement supplémentaire est lié à « un pôle social, le pôle de solidarité » et aussi au « service politique et insertion ». Si certaines directions estiment qu'« au final, les missions sont souvent les mêmes » et que les BD se « retrouvent sur les orientations » indépendamment de leurs rattachements institutionnels, l'exemple ci-dessous montre que ces intégrations ont des conséquences, puisque tous les services n'envisagent pas les missions de la même façon :

Directrice : « Depuis que je suis arrivée on a connu trois formats :

[D'abord] on a été intégré à la **direction de l'éducation et de la culture**, là politiquement ça montre qu'il y a une association étroite entre la notion de culture et la notion d'éducation. Alors ce n'était pas innocent non plus, mais nos élus étaient de majorité socialiste et il y avait beaucoup de professeurs. (...) Ça ne fonctionnait pas. (...)

[Puis] on a intégré en tant que direction une **DGA culture** (direction générale adjointe, ndlr) à part entière. Là pour nous, c'est devenu un petit peu plus facile parce qu'on était en direct avec un DGA

qui pour le coup ne pouvait pas nier l'importance du livre et de la lecture. (...)

[Ensuite] Quand la nouvelle majorité est arrivée, il y avait la nécessité d'un resserrement au niveau du budget donc il y a eu un resserrement des DGA : on en a eu moins qu'avant. La DGA culture est tombée, mais elle a intégré la **DGA développement de la personne et des territoires**. »

« Quand on n'est pas rattachés à un pôle culturel, mais à un pôle social, ça détermine quand même pas mal de choses par la suite », confirme une autre directrice. La partie « C'est politique : des volontés des collectivités territoriales variables » (p. 52) développe les conséquences de ces choix politiques et de ces rattachements pour les actions que les BD peuvent mener auprès des collèges.

La multiplicité des organigrammes et des rattachements complexifie grandement l'identification des BD et de leurs missions pour les personnes extérieures

Les BD diffèrent aussi grandement dans leur organisation interne, puisque toutes n'emploient pas des personnes aux mêmes postes. Certains établissements ont des postes spécifiquement dédiés aux actions collèges, comme c'est le cas dans la BD 1 : « *Mon poste a été créé en 2020. Il y a eu un souhait, une demande politique de créer des actions à destination des collèges. Mes missions sont de développer des actions à destination des collèges du département et on pense principalement au projet "Éducation Artistique et Culturelle"* », explique une employée. D'autres BD ont des employées à « *doubles casquettes* » qui travaillent à la fois pour la bibliothèque et pour le service culturel du département, là aussi dans « *une volonté de la collectivité de joindre ces deux fonctions pour vraiment remettre au cœur des politiques culturelles du département la question de la lecture publique* ». Les questionnaires confirment cette grande diversité : lorsque l'on interroge les BD sur le temps annuel que leurs équipes consacrent aux actions collèges, aucune réponse ne se distingue, les cinq modalités proposées (7 à 21 heures, 21 à 35 heures, etc. jusqu'à + de 140 heures)

obtiennent toutes environ 20 % de réponses. On constate également que les personnes en charge des actions collèges n'ont pas toujours le même titre : il s'agit d'une « chargée d'action culturelle » dans 58 % des cas seulement (voir le détail p. 17).

La multiplicité des organigrammes et des rattachements complexifie grandement l'identification des BD et de leurs missions pour les personnes extérieures. Dans les entretiens, cela s'est traduit par des échanges parfois complexes tant les termes utilisés sont nombreux et semblent interchangeables. Les interlocutrices parlent de « volets » qui sont ailleurs des « axes », des « projets », des « piliers », des « orientations » ou des « plans » – plusieurs axes pouvant converger pour n'en former qu'un seul... si bien que la confusion peut vite s'installer. Le dialogue suivant est représentatif de ces difficultés à formuler de façon concrète les actions des BD :

Question : « Et les bibliothèques de territoires, est-ce qu'il y a des projets qui les impliquent ? »

Réponse : « Les bibliothèques de territoire, on a un volet territorial qui s'appelle l'axe Projet culturel de territoire – donc on jargonne, comme on est une administration, donc ça s'appelle le volet PCT. Le PCT en bref, c'est une contractualisation entre le département, la DRAC, et une communauté de communes autour de la diffusion de la culture. Souvent il y a un axe stratégique important, il y a deux axes stratégiques qui sont importants : l'axe de la lecture publique, et l'axe de l'EAC. Ces deux axes très structurants vont sans doute se retrouver, converger. »

Ces difficultés à décrire des actions ou des missions précises ne sont pas propres aux BD, mais plutôt caractéristiques des professions culturelles en général. Les chercheuses en sciences de l'information et de la communication Bernadette Dufrene et Michèle Gellereau l'ont très bien décrit pour les médiateurs et les médiatrices. L'extrait ci-dessous, issu de leurs travaux, s'applique ainsi tout à fait aux professionnelles rencontrées pendant notre enquête :

« Quand on interroge les acteurs de la médiation sur la définition qu'ils proposent de la notion, leur embarras est assez grand (...) Paradoxalement, ces acteurs qui ont du mal à trouver une dénomination précise pour leur activité, ont, en revanche, une idée très précise du sens de cette

activité ; leur capacité de généralisation – **référer leur activité à l'idée d'une mission de service public l'emporte paradoxalement sur la définition du cas particulier que constitue leur emploi (...)**. En cela, ils sont en plein accord avec les institutions⁴ ».

LA PLACE DES ACTIONS AUPRÈS DES COLLÈGES DANS LES MISSIONS DES BD

Étant donné les déterminants et les contraintes qui pèsent sur leurs collaborations avec les collèges, comment les professionnels de BD perçoivent-ils ces actions, et quelle place voudraient-ils leur accorder ?

CHIFFRES CLÉS

81 % des professionnelles des BD pensent que leur établissement devrait agir auprès des collèges.

63 % pensent que cette mission devrait être prioritaire.

Les entretiens attestent que ce ne sont ni la volonté ni les sollicitations qui manquent. S'ils en avaient les moyens, les employés des BD développeraient beaucoup d'actions pour les collégiens, en réponse aux demandes des établissements. « Dans l'équipe ça intéresse beaucoup les agents d'aller sur le terrain », rapporte par exemple la directrice de la BD 6. « *Mais concrètement ils n'ont pas le temps. On n'a pas les moyens humains pour aller installer, faire de la médiation et aller voir les 45 collèges du département...* ».

Les questionnaires le confirment : **81 % des répondants pensent que les BD devraient agir dans les collèges**, et quand 63 % jugent que cette mission devrait être prioritaire, **26 % seulement estiment que c'est le cas aujourd'hui** (voir le détail des réponses p. 15).

Cependant, les contraintes explicitées précédemment imposent aux BD de faire des choix : c'est un point récurrent des entretiens.

Si les collectivités imposent de nouvelles priorités sans pour autant donner les moyens de les mettre en œuvre, « comment faire pour satisfaire tout le monde ? »

À moyens constants, elles ne peuvent pas étendre leur activité dans toutes les directions. Les professionnelles insistent sur le fait que les collégiens et les collégiennes ne peuvent être qu'un public cible parmi beaucoup d'autres. Les publics de la petite enfance et ceux des personnes âgées sont très fréquemment cités comme une autre priorité des BD que les actions auprès des collègues ne devraient pas contrarier :

Question : « Est-ce que vous pensez que l'action auprès des collègues devrait être une mission prioritaire pour les bibliothèques départementales ? »

Directrice BD 3 : « Pas prioritaire non. Les autres sont tout aussi importantes. Travailler en direction des personnes âgées dans notre département où il y a une population vieillissante, c'est pour moi tout aussi important. La petite enfance aussi. »

Ados, tout-petits et personnes âgées – mais aussi les personnes incarcérées ou en situation de handicap – sont perçus comme autant de « *publics spécifiques* » auxquels chaque BD voudrait et devrait s'adresser... mais parmi lesquels elles doivent en réalité choisir, faute de moyens. « *Qu'on développe des actions spécifiques en direction des collégiens, je trouve ça tout à fait pertinent, mais c'est vrai qu'il ne faut pas que ça se fasse aux dépens de notre action et de nos missions plus traditionnelles. Nous, actuellement, les publics spécifiques, au vu de nos moyens humains, c'est la petite enfance* », se justifie par exemple la directrice de la BD 2.

Les bibliothécaires expriment la même inquiétude : si les collectivités imposent de nouvelles priorités sans pour autant donner les moyens de les mettre en œuvre, « *comment faire pour satisfaire tout le monde, et ne pas déshabiller l'un pour habiller l'autre ?* ».

FAIRE DES CHOIX

« On peut faire plein de choses, **mais il faut à un moment arbitrer, faire des choix**. On pourrait très bien nous dire "Vous allez viser les tout-petits et les collégiens, point". Bon bah ok, c'est ça qu'on ferait. Mais il faudrait alors informer nos partenaires que désormais c'est cette orientation-là, et qu'on ne pourra plus faire pour les publics adultes par exemple, ou pour les publics seniors. »

Directrice BD 4

DES MISSIONS DIFFÉREMMENT PERÇUES

Les questionnaires renseignés par les BD ont permis d'identifier les missions jugées les plus importantes par les répondants : « *la réflexion, la conception et le conseil* » semblent primordiaux, suivis par la formation et le soutien matériel et financier (voir le détail p. 15). Les réponses libres au questionnaire mettent aussi l'accent sur les enjeux de développement des bibliothèques du réseau, de développement de la lecture et d'accès à la culture pour tous.

Deux termes clés : celui de « lecture publique » et celui « d'action culturelle »

En entretien, les descriptions des missions par les directrices des BD recourent les réponses au questionnaire, mais elles ne sont pas homogènes. Les termes utilisés sont rarement les mêmes et les missions « *classiques* » ou « *fondatrices* » peuvent être au nombre de trois ou de quatre selon les interlocutrices. Par exemple, l'une va définir la « *politique documentaire* » comme un « *appui aux bibliothèques du réseau* » et « *l'ingénierie* » comme « *l'accompagnement des communes* », là où une autre réunira ces deux missions sous le terme « *accompagnement technique et ingénierie* ». On identifie néanmoins dans les discours :

- une mission d'**ingénierie** : l'accompagnement des bibliothèques du réseau et des communes pour :
 - la gestion des collections (désherbage...);

- les prêts et des dépôts ;
- la gestion des équipements ;
- le recrutement des équipes ;
- Une mission de **formation** :
 - des bibliothécaires professionnelles et des bénévoles du réseau ;
 - des acteurs et des actrices du livre, de l'éducation, de la petite enfance ;
- Une mission d'**action culturelle** (ou d'**animation**) par :
 - le portage et l'organisation d'événements ;
 - la mise en place de partenariats.

Si les grandes lignes des missions sont communes, les entretiens mettent néanmoins en évidence des variations importantes. Ici, on rejoint à nouveau les constats de B. Dufrêne et M. Gellereau au sujet de la médiation culturelle : « *une des raisons qui font de la médiation culturelle un objet difficile à penser tient d'abord au paradoxe suivant* », écrivent-elles, « *beaucoup de professionnels du monde de la culture ou du socioculturel s'en réclament (...) sans que cela recouvre une homogénéité de pratiques, de conceptions*⁵ ». Les chercheuses montrent ainsi que si l'idéal est commun – « *démocratiser la culture* » –, les conceptions de cette démocratisation culturelle diffèrent d'un acteur à l'autre. Il en va de même dans cette enquête où **l'on constate une certaine division des BD autour** de la définition et des implications **de deux termes clés : celui de « lecture publique » et celui « d'action culturelle »**. D'une part, ces expressions n'ont pas le même sens pour toutes les personnes impliquées. D'autre part, il semble exister une répartition des BD entre celles qui mettent l'accent sur la « lecture publique » (avec une certaine acception du terme) et celles qui adoptent davantage des missions « d'action culturelle ».

LA LECTURE PUBLIQUE ET SES FRONTIÈRES

Plusieurs directrices avancent que la mission de leur bibliothèque est de « soutenir », de « développer » ou de « piloter » **la lecture publique** – qu'elles définissent ensuite en évoquant les bibliothèques, les territoires et leurs habitants :

Question : « D'après vous, quelle est la mission d'une bibliothèque départementale ? »

Directrice BD 6 : « C'est de soutenir la lecture publique, de venir en soutien et en appui aux bibliothèques qui sont de taille plus modeste pour qu'on puisse offrir une offre de lecture qui soit satisfaisante, et ce quelle que soit la taille de la bibliothèque. En clair, nos ressources permettent théoriquement d'offrir à tous les habitants du département le même niveau de lecture publique, enfin de services pour la lecture publique. Pour moi on est vraiment en soutien. On compense, on accompagne, on aide. »

« *Nos missions, notre raison d'être, c'est vraiment de développer la lecture publique, développer les bibliothèques, faire en sorte qu'elles soient à la fois plus performantes, qu'elles touchent plus de publics, qu'elles se modernisent* », dit aussi la directrice de la BD 2. L'enjeu pour ces BD est donc avant tout de **proposer une offre de lecture au plus grand nombre**.

Comprise ainsi, la lecture publique tend à exclure le domaine scolaire, et donc le travail direct avec les collègues : « *Les CDI ça n'est pas la lecture publique... c'est la partie Éducation nationale* » d'après la directrice de la BD 4. Sa collègue de la BD 6 a une position similaire :

Question : « Vous disiez à propos du lien avec les collègues que vous étiez prudente ? »

Directrice BD 6 : « Oui. La compétence lecture publique, c'est tous les lecteurs inscrits dans les bibliothèques du département. Ce n'est donc pas « tout le reste » par définition : ni les collègues, ni les assistantes maternelles, ni les écoles primaires. Quand je dis que **ça ne fait pas partie de nos compétences...** on a la compétence « lecture publique », mais c'est vrai **que théoriquement, la lecture au collège ce sont les documentalistes, les CDI.** »

Les BD qui adoptent cette définition de la lecture publique et la mettent au cœur de leur mission n'ont donc pas ou très peu d'actions en collaboration avec les collègues – si ce n'est du prêt de document par le biais des bibliothèques. Elles sont réticentes à intervenir directement dans les établissements et, pour certaines, revendiquent le fait de ne pas avoir de rôle en « action culturelle ».

Les entretiens suggèrent néanmoins que **ces BD sentent que « les priorités peuvent changer »** et qu'à l'avenir, elles seront invitées à avoir des missions différentes. Les conditions du changement semblent déjà réunies, puisque les directrices avancent des justifications qui permettraient d'élargir la lecture publique au secteur scolaire : *« les missions, au final, c'est de servir l'usager, l'habitant. Et les collégiens, ils sont collégiens et ils sont habitants. C'est les mêmes. Donc le travail qu'on fait, il est déjà pour eux »* (BD 4). Dans la perspective de devoir développer les liens avec les collèges, ces BD n'envisagent donc pas de créer de nouvelles formes d'intervention, mais plutôt de cadrer différemment les actions qu'elles mènent déjà pour que celles-ci s'adressent bien aux « habitants-collégiens » – les collégiens et collégiennes étant ici perçus comme un groupe d'âge et non comme un public scolaire. *« Moi je vois plutôt une opportunité de valoriser davantage tout le travail qu'on fait et de permettre une meilleure utilisation de ce que nous faisons »*, confirme la directrice de la BD 4.

L'ACTION CULTURELLE COMME NOUVEL HORIZON

Par contraste, d'autres BD revendiquent pleinement une mission d'« action culturelle ». Celle-ci ne remplace pas la mission de lecture publique, mais implique une redéfinition qui lui permet d'inclure pleinement la médiation. *« Pour moi, la lecture publique elle est issue de trois fleuves »*, dit par exemple la directrice de la BD 8 : *« le fleuve de la culture, celui du social et celui de l'éducation »*.

Les établissements qui revendiquent un rôle important en termes d'action culturelle le présentent à la fois comme une évolution des missions initiales des BD, le résultat d'une volonté politique et un effort des établissements pour s'adapter à cette nouvelle demande. *« C'est vrai que les bibliothèques ont du mal à se vivre comme des acteurs culturels à part entière qui peuvent être légitimes dans des projets d'éducation artistique et culturelle, notamment en milieu rural »*, dit par exemple la directrice de la BD 5. Elle affirme ensuite que la BD a pour rôle de piloter cette évolution : *« Notre travail de bibliothèque départementale aujourd'hui, c'est vraiment de*

repositionner et d'inciter les équipes de bénévoles et de salariés à se positionner comme ça localement ».

L'action culturelle incite à faire des publics scolaires une cible en soi

L'intensification des actions auprès des collèges est présentée comme une conséquence directe de l'orientation vers l'action culturelle. En effet, contrairement aux acceptions de la « lecture publique » présentées plus haut, **l'action culturelle incite à faire des publics scolaires une cible en soi**. *« On a aussi des axes sur le fait d'élargir l'action culturelle à d'autres publics et notamment au public de l'Éducation nationale, dont les collèges »*, explique la directrice de la BD 6. Sa collègue de la BD 7 confirme :

Directrice BD 7 : « Nous sommes également saisis par notre direction générale, ainsi que par le bureau de l'action culturelle **d'intensifier nos actions directes en direction des collèges** – qui sont une compétence départementale, avec deux objectifs : soutenir l'éducation nationale via la lecture publique et l'action culturelle plus directement et aussi améliorer notre visibilité puisque nous cherchons à nous rendre plus identifiables. Il s'agit **d'orienter vraiment plus précisément une partie de notre action**, puisque ça ne nous dispense pas de nos missions au long court en faveur des publics cibles, de l'aménagement du territoire et du soutien aux bibliothèques. »

Être une BD davantage orientée vers la lecture publique que vers l'action culturelle dépend en grande partie du positionnement dans l'organigramme départemental (*cf. supra*). Par exemple, les BD intégrées à des directions de la culture tendent à mener moins d'actions culturelles et donc moins d'actions directes dans les collèges car la lecture publique y est un volet parmi d'autres, et celui sur lequel elles se concentrent. À l'inverse, les BD qui sont ou ont été des directions à part entière tendent à favoriser l'action culturelle – comme l'explique une directrice dans ce cas :

Directrice BD 8 : « On fait beaucoup d'action culturelle et dans l'animation du réseau, on

travaille beaucoup avec les collègues. (...) On est moins assujéti à la politique culturelle. Et mon collègue de la culture n'est pas mon supérieur hiérarchique, c'est mon homologue, donc ça change beaucoup de choses. (...) Moi, j'ai un budget qui consacre autant d'argent sur l'action culturelle que sur la politique documentaire, parce que je suis persuadée qu'un réseau de lecture publique, ça se fait vivre. »

VERS DES BIBLIOTHÈQUES « TIERS-LIEU » CULTUREL ?

Quels que soient leur rattachement, leur histoire ou leurs priorités actuelles, toutes les BD s'accordent sur le fait que leurs missions sont amenées à évoluer vers davantage d'actions culturelles et donc d'actions directes auprès d'établissements scolaires. La tendance est à une extension des actions à des structures qui ne sont pas des bibliothèques. *« J'ai l'impression que les bibliothèques départementales se tournent davantage vers ça et que leurs missions sont en train d'évoluer. Donc il y a beaucoup plus de recherches de partenariat avec le secteur social par exemple »,* estime la directrice de la BD 3 qui commence à accepter d'intervenir directement dans les collèges et les lycées. *« Autrefois, je leur aurais dit qu'il fallait qu'ils passent par la bibliothèque... mais maintenant je m'en fous. C'est bien que ça aille direct là-bas »,* dit-elle.

UNE BIBLIOTHÉCAIRE TÉMOIGNE : L'ÉVOLUTION « TIERS-LIEU »

« Je pense que le livre, ce n'est pas qu'il va disparaître... mais que l'action culturelle va prendre le dessus. Surtout dans les territoires ruraux où il y a très peu de structures. Donc si ça ne vient pas dans la bibliothèque, qui est un peu le centre de la ville, des gens n'auront pas accès à ça. (...) Nous aussi on est en évolution constante (...) Je pense qu'à l'avenir, les profils qui vont être recrutés dans les médiathèques ça sera des profils d'animateurs, et non plus des bibliothécaires comme moi.

On avait fait un petit sondage auprès des ados qui venaient un peu squatter le mercredi en leur demandant ce qu'ils aimeraient trouver ici, on avait parlé d'une idée de visite et ils n'avaient pas trop acquiescé. **Eux ils voulaient un babyfoot, une salle de jeu** quoi. En fait il manque un lieu où

ils puissent se retrouver dans la ville. La médiathèque va à mon avis avoir ce rôle-là aussi. »

Bibliothécaire 7

Côté bibliothèques, cette évolution tend vers un nouveau modèle : celui de la bibliothèque « innovante », ou « tiers-lieu », spécialisée dans l'action culturelle. **Si certaines bibliothécaires regrettent cette tendance qui les éloigne de plus en plus du livre – leur cœur de métier – elles disent aussi que ce mot d'ordre politique semble bien correspondre aux attentes des publics, et en particulier des jeunes** (voir le témoignage dans l'encadré ci-contre).

Cependant, comme le dit bien la directrice de la BD du même département, où la transition vers ce modèle est bien engagée, **cette nouvelle mission vient en plus des missions « traditionnelles » de la BD**, et représente donc une charge supplémentaire pour les équipes qui doivent à la fois se former à la nouvelle démarche et trouver le temps et les moyens de la mettre en œuvre.

Question : « Vous faites une distinction entre vos missions fondamentales et ce que vous faites en plus. Est-ce que vous voulez bien m'en dire un peu plus là-dessus ? »

Directrice 7 : « Il y a deux choses. On a deux documents-cadres, ce qui est quand même très ambitieux pour une petite équipe comme la nôtre, (...) un schéma départemental de lecture publique [et] le contrat territoire-lecture (...) Ce schéma départemental nous emmène vers un développement qui est assez nouveau : le développement de bibliothèques innovantes et de modèles tiers-lieux. **Là avec ce schéma il y a vraiment une attente de spécialisation de l'équipe pour accompagner les médiathèques qui souhaiteraient s'orienter vers un développement tiers-lieu ou développer des actions innovantes.** Ça, ça va nécessiter qu'on se forme tous, toute l'équipe au grand complet avec des formations sur la démarche tiers-lieu (...) Pour l'instant on se forme tous, on n'a pas encore idée de notre réorganisation puisqu'elle va intervenir juste après. Tout ça tombe un peu en même temps. **On sait que notre spécialisation sur des modèles tiers-lieux, si on le fait vraiment comme c'est souhaité dans le schéma départemental, ça va nécessiter des effectifs supplémentaires ou de nous réorganiser d'une**

manière générale. Donc voilà pourquoi j'insiste beaucoup sur le fait que **ça va venir en plus de nos missions traditionnelles** – la bibliothèque doit continuer à travailler sur ces missions-là évidemment. »

Les travaux en sciences de gestion et sociologie des organisations ont montré combien la généralisation de la médiation culturelle en cours est favorisée par les pouvoirs publics. Les collectivités territoriales prenant depuis le début des années 2000 le relais de l'État en adoptant un « *un rôle de plus en plus central, à travers la multiplication de dispositifs locaux d'incitation et de gestion des activités de médiation, mais aussi de nouvelles organisations des services culturels à caractère transversal*⁶ ». Pour les BD également, les pouvoirs publics jouent un rôle déterminant dans l'évolution des missions, mais aussi dans l'attribution des moyens qui permettent ou non de les mener à bien.

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES : RESSOURCES ET OBSTACLES POUR L'ACTION

Les missions et les actions des BD en direction des collèges sont principalement déterminées par les pouvoirs publics. Les collectivités territoriales s'avèrent être à la fois des adjuvants et des opposants aux collaborations entre les BD et les collèges. Adjuvant parce que ce sont les élus et les conseils départementaux qui fixent les priorités des BD et peuvent leur demander de renforcer leur implication auprès des collèges ; opposants parce que les moyens limités qu'ils allouent aux BD sont des obstacles à la mise en œuvre de ces politiques, mais aussi parce que les priorités changent au gré des élections.

« C'EST POLITIQUE » : DES VOLONTÉS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES VARIABLES

« C'est très politique. Les actions qu'on engage vis-à-vis d'un public comme [les collèges], c'est vraiment des décisions très politiques et qui peuvent être complètement court-circuitées par une décision politique (...). Donc il y a aussi des choses qui, parfois, peuvent venir percuter des projets. »

Directrice BD 4

« Ça, c'est politique », disent souvent les directrices de BD interrogées sur leurs missions et l'évolution de ces dernières. Le terme « *politique* » désigne alors généralement les collectivités territoriales, incarnées par les élus des départements et leurs conseils. L'entretien présenté ci-contre (p. 3) illustre le rôle central des décisions politiques qui initient ou mettent un terme brutal aux projets, au grès des élus successifs. Comme l'explique la même directrice, les priorités changent selon les mandats tandis que les périodes d'élections rendent les actions incertaines :

Directrice BD 4 : « Au niveau du conseil départemental, on va avoir prochainement des élections. Imaginons que les prochains élus aient en priorité de manière très importante le public de la petite enfance par exemple, et plus ou pas dans les mêmes proportions le public des collégiens. On va devoir aussi s'adapter et orienter les actions majeures dans un sens, mineurs dans un autre. **Donc il faut qu'on attende de voir quelle est la priorité qui sera donnée. Mais en attendant, il faut imaginer des choses pour qu'on puisse répondre aux sollicitations.** »

Dans plusieurs départements, la priorité à l'action culturelle et aux actions auprès des collèges (cf. *supra*) a ainsi émané d'une décision politique prise par un nouveau conseiller départemental : « Ça nous a été présenté comme une demande émanant directement du président du conseil départemental, c'est un choix politique. (...) Je pense que c'était vraiment un choix ce ciblage particulier vers les scolaires et plus particulièrement les collèges » dit notamment la directrice de la BD 7. Sa collègue de la BD 5 identifie des volontés similaires chez les élus de son département : « L'état d'esprit de la politique culturelle, jusqu'à présent – après on a des

élections bientôt, peut-être que les choses vont changer – c'est d'utiliser tous les leviers possibles pour aller toucher la population (...). Donc, évidemment, le milieu scolaire fait partie des leviers pour pouvoir toucher particulièrement les jeunes ». Certaines professionnelles voient aussi une stratégie électorale chez les élus qui leur demandent d'intervenir davantage directement auprès des publics afin de rendre visible l'action du conseil départemental.

Ces variations des missions au gré des élections ne sont perçues par les professeures documentalistes que si elles ont des conséquences directes sur les projets en collaboration (annulation, report, modification). Les enseignant(e)s regrettent une certaine opacité des changements qui contribue à rendre le fonctionnement des BD peu clair à leurs yeux :

Professeure documentaliste 11 : « Au niveau des médiathèques départementales, il y a aussi pas mal de décisions qui sont politiques. Il y a aussi une certaine opacité : il y a des décisions de mise en place des événements, de partenariats et autres qui sont soudainement annulées, ou reportées, ou modifiées. On n'a pas forcément des réponses, on dit qu'on ne peut pas vous dire... »

La mise en œuvre des décisions politiques est avant tout une contrainte pour les BD qui se doivent d'appliquer les directives de leur tutelle. Cependant, les professionnelles savent aussi en faire un usage tactique pour appuyer des projets qui leur tiennent à cœur. Une directrice a, par exemple, développé des stratégies en la matière en tenant compte des préoccupations personnelles des élus successifs de son département :

Directrice BD 4 : « Il n'y a rien de mieux pour travailler sur un public qu'au moment où votre élu de référence va être directement concerné. Des élus qui pendant des années n'ont rien voulu entendre sur la petite enfance, le jour où ils deviennent grands-parents, ah beh brusquement c'est le moment où ils vont enfin dire oui à votre projet. (...) **Je vous jure, hein, il faut être extrêmement opportuniste** et avoir réfléchi à son projet. J'avais [un projet pour les maisons de retraites] qui n'a fonctionné qu'à partir du moment où il y a un de nos élus de référence qui a dû mettre un de ses parents en maison de

retraite. (...) le projet il avait déjà été soumis, il avait été retoqué... mais à partir du moment où on choppe l'info selon laquelle... hop! Il faut lui remettre sous le nez. Et là ça marche. (...) Ou l'accessibilité : ça marche hyper bien quand il y en a un qui s'est pété une jambe hein. Parce que à ce moment-là les escaliers... c'est moins bien. C'est horrible, je suis très cynique, mais c'est très vrai. »

DES OBSTACLES STRUCTURELS : LE MANQUE D'ARGENT, DE PERSONNELS ET DE MOYENS

Si les incitations à intervenir auprès des collèges viennent des conseils départementaux, les principaux obstacles à ces actions sont également de leur fait. En effet, le développement de nouveaux champs de compétences ou d'actions demandé aux BD ne s'accompagne presque jamais d'une augmentation des dotations en personnels, financements ou matériel et structures. Dans la plupart des cas, il s'agit donc de faire plus à moyens constants.

« Pour intervenir avec les collèges il faut aussi tout bêtement qu'on ait les moyens de le faire. Aujourd'hui notre service répond aux missions qui lui sont confiées : ça l'occupe déjà largement. (...) Parce que les moyens, qu'ils soient humains, financiers ou techniques, restent limités. On ne peut pas non plus sans cesse accumuler les choses. »

Directrice BD 4

Toutes les professionnelles interrogées disent leur difficulté à faire fonctionner des établissements de plus en plus sous dotés. Dans la BD 7, l'équipe de formation et d'animation culturelle a été réduite de 50 % tandis que la BD 8 a perdu 60 % de ses budgets à la suite des dernières élections. La BD 6 aurait besoin quant à elle d'au moins deux agents supplémentaires. Dans les bibliothèques aussi, le manque de personnel et la précarité des emplois sont flagrants. « *Actuellement je n'ai plus d'animatrice. Son contrat était précaire et était terminé donc ils ont pris quelqu'un d'autre qui n'est pas du tout formé à l'animation!* », déplore la bibliothécaire 17.

Les BD qui mènent des actions auprès des collèges le font en mobilisant les équipes plutôt que des ressources financières

Les élus sont présentés comme les responsables directs de ces sous-dotations : « *Déjà, s'ils nous donnent les moyens, on est contents* », souligne avec amertume la directrice de la BD 3. Sa collègue de la BD 8 identifie clairement la volonté de « *resserrer les cordons de la bourse et de tester* » de la part des élus successifs qu'elle a connus. La chargée d'éducation artistique et culturelle (EAC) de la BD 1 a même été confrontée à des promesses de financements départementaux jamais honorées. Son poste a été créé pour développer l'action culturelle, mais les budgets prévus n'arrivent pas :

Employée BD 1 : « Une demande politique de faire du 100 % est venue du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Culture. Le département s'en est emparé et les financements ne viennent que de lui. Mais ils ne sont jamais arrivés. Je ne connais pas les tenants et les aboutissants (...), mais on nous a demandé de développer l'EAC et d'en faire à 100 %, ce qu'on ne faisait pas encore, cependant les budgets n'ont été ni réévalués, ni rehaussés, ni réactés (...). Donc pour l'instant les budgets sont pris sur les fonds propres de la médiathèque départementale. (...) Et comme je suis machiavélique et que je ne travaille pas pour rien j'ai dit que j'allais quand même proposer ces projets aux établissements... J'ai donc dit « *advienne que pourra* ». J'ai quand même le soutien de ma hiérarchie sur ça. **Ils m'ont embauchée, et puis là ils me disent qu'il n'y a pas d'argent et que je ne peux pas faire mes projets! Qu'est-ce que je dis à mes intervenants? Ça n'a pas de sens.** (...) Je pense que globalement que quand on nous dit qu'il y a un super projet et qu'il faut qu'on s'y mette, en réalité les financements arrivent un an après. »

Les questionnaires indiquent aussi que les BD qui mènent des actions auprès des collèges le font en mobilisant les équipes plutôt que des ressources financières : 28 % des BD seulement ont un budget à consacrer aux actions collèges, alors que 81 % d'entre elles mobilisent du personnel (30 % mobilisent une employée, 28 % deux employées et 24 % trois employées ou plus).

Quelles sont les conséquences de ces manques de moyens pour les actions auprès des collèges ? La première est l'impossibilité pour certaines BD de collaborer directement avec les établissements scolaires : le prêt de documents aux CDI ou l'accueil de classes nécessitent en effet d'avoir des ressources suffisantes. « *On ne prêtera pas directement aux CDI* », confirme la directrice de la BD 2. « *On est quand même à moyens constants, on arrive parfois à grappiller un peu de temps humain sur certaines missions, mais on est un peu juste quand même pour développer les actions en direction des collèges* ». Lorsque la responsable du service éducation de son département lui a manifesté son intérêt pour la création d'un prix littéraire pour les collégiens, cette directrice a exigé le recrutement d'un chargé de mission pour porter le projet. Dans d'autres BD, la solution est de limiter l'implication dans les projets en intervenant en tant qu'intermédiaire uniquement : « *On participe [au concours], mais on n'est pas impliqué dans la mesure où ça n'émerge pas nos budgets. On est là en conseil, en ingénierie: on accompagne* », explique par exemple la directrice de la BD 8. Les questionnaires le confirment : d'après les BD, le manque de personnel dans les bibliothèques du réseau et dans la BD est la première difficulté pour la mise en place d'actions auprès des collèges (voir le détail p. 29).

Deuxième conséquence : la disparition ou la réduction d'actions auprès des collèges qui existaient déjà. A la suite des diminutions de leurs budgets ou de leurs équipes (cf. *supra*) deux BD ont par exemple abandonné ou restreint des prix et concours qui impliquaient des publics collégiens. « *On a dû laisser tomber un concours auquel on tenait beaucoup (...). La direction de la culture a fait un choix, c'est-à-dire qu'elle a sécurisé le concours [A] qui démarrait et puis elle a sacrifié le concours [B] qui était plus cher, mais qui existait depuis vingt ans* », regrette une directrice. Nombre de collaborations sont ainsi incertaines, remises en cause année après année : « *Ce concours pour les collégiens, avant c'était tous les ans, maintenant c'est tous les deux ans. Je ne sais pas s'ils vont le refaire parce que Monsieur C. se retrouve tout seul à l'animation pour la BD, donc c'est compliqué* », s'inquiète une bibliothécaire.

La dernière conséquence du manque de moyens s'illustre dans les stratégies que les personnels des BD mobilisent pour satisfaire leur tutelle :

comment donner l'impression qu'on développe bel et bien des actions sans pour autant utiliser davantage de ressources ? La mise en place de partenariats est une solution, puisqu'elle permet aux BD de déléguer ce qu'elles ne peuvent pas faire elle-même. C'est ce qu'explique cette directrice :

Directrice BD 2 : « On a eu une proposition de la DRAC (Direction régionale des affaires culture, ndlr.) de positionner une résidence d'auteur spécifiquement pour les collégiens. Nous, la bibliothèque départementale, on ne pouvait pas la porter pour des raisons de moyens humains. On s'est appuyés sur une association qui, maintenant, dans le cadre d'un contrat territoire, porte une résidence d'auteur à destination de tous les collèges du département. »

Autre stratégie, le recalibrage d'actions préexistantes pour les faire correspondre aux nouvelles priorités des tutelles. *« Quand elle a entendu les demandes assez ambitieuses du département, notre directrice a expliqué qu'on était déjà quand même assez occupés, et elle a suggéré tout de suite que nous puissions nous servir d'un dispositif existant pour répondre à cette demande »,* se souvient une chargée d'action culturelle. Ainsi, pour collaborer avec des collègues, le concours littéraire à destination des écoles primaires a été ouvert à une classe de 6^e.

DES PARTENARIATS ENTRE BD ET COLLÈGES COMPLEXES

Pour mieux comprendre le déroulé des actions menées auprès des collèges, l'enquête a exploré deux types de partenariats des BD : ceux avec les bibliothèques du réseau et ceux avec l'Éducation nationale (EN). Le questionnaire a montré que les collaborations sont le plus souvent à l'initiative des BD, suivies par les professeurs documentalistes et enfin les bibliothécaires – les premières lançant donc davantage de projets que les secondes. Toujours d'après leurs réponses au questionnaire, les BD reçoivent avant tout de la part de ces deux partenaires des demandes de prêt de ressources bibliographiques. L'EN se distingue néanmoins en sollicitant ensuite un appui financier pour ses projets, là où les bibliothécaires ont surtout besoin que la BD recommande des intervenants extérieurs (voir le détail p. 21 et 22).

UNE PROFESSEURE DOCUMENTALISTE TÉMOIGNE : LA NÉCESSITÉ DU LIEN

« On est lié par le même public. Par les mêmes missions de lecture. On se rend compte qu'on a les mêmes problématiques. Comment les faire lire ? Comment leur proposer des textes résistants ? Comment travailler sur des retours de lecture ? Comment inciter à la lecture ? Comment mettre en place des animations ? **Vu qu'on a les mêmes publics et souvent les mêmes besoins... il est primordial de continuer à avoir du lien.** »

Professeure documentaliste 11

DES PARTENARIATS FRUCTUEUX AVEC LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES

Il ressort des entretiens menés tant avec les représentantes des BD qu'avec les bibliothécaires que leurs relations sont globalement très bonnes et les partenariats fructueux. Les collaborations sont perçues comme « simples » et « traditionnelles » des deux côtés – surtout par contraste avec celles qui impliquent l'Éducation nationale (cf. *infra*). Les bibliothécaires rencontrés disent surtout leur satisfaction quant

aux actions de formation, d'animation et de pilotage de la BD :

Question : « Est-ce que du côté de la BD vous êtes incités ou encouragés à faire des actions auprès des jeunes publics ou des collégiens ? »

Bibliothécaire 19 : « Ah oui, non seulement on est incités et encouragés, mais on nous offre très régulièrement la possibilité de faire des formations autour de l'animation. **On est vraiment très aidés par la BD** sur ce point. Au sein même de la BDP il y a une personne qui fait une formation d'animation : bébé lecteur, public ado... C'est très varié et c'est très souvent. »

Plusieurs représentantes des BD rencontrées, et 58 % des personnes ayant renseigné le questionnaire pensent qu'il peut y avoir une appréhension des personnels pour le public adolescent. Il faudrait cependant un nombre plus important d'entretiens pour confirmer cette hypothèse. On peut néanmoins supputer que la « réticence » des bibliothécaires à travailler avec les collèges est surtout la conséquence des arbitrages qu'impose le manque de moyens. « *Les demandes des profs ont été tellement de plus en plus importantes qu'on a dû mettre le hold parce que je n'avais qu'une collègue à mi-temps sur l'animation : elle ne pouvait pas non plus passer tout son temps au collège et au lycée* », explique l'une d'entre elles. Une de ses collègues confirme que le fait d'assurer des animations au collège se fait parfois « *au détriment du fonctionnement de la bibliothèque, même si c'est momentané* ». « *Je ne suis pas remplacée, poursuit-elle, donc si je quitte la bibliothèque pour aller à tel ou tel endroit, la bibliothèque est fermée* ».

Une autre difficulté que peuvent rencontrer les bibliothécaires tient aux liens avec les collectivités territoriales – dans leur cas, il s'agit des communes où leurs bibliothèques d'exercice sont implantées. Celles-ci sont parfois réticentes à ce que des employées communales soient impliquées dans des actions avec des établissements, les collèges et lycées, qui relèvent de la compétence du département. Pour les convaincre, les bibliothécaires doivent souvent modifier les projets et complexifier les partenariats :

Bibliothécaire 20 : « J'ai proposé un projet d'un prix des lecteurs en concertation avec le CDI du collège [mais] il n'a pas encore vu le jour parce qu'il

faut que je le modifie, ça ne convient pas à la municipalité. (...) La municipalité a un peu tiqué parce que les collèges et les lycées ne sont pas trop la compétence au niveau communal. Eux ils s'occupent plus des écoles primaires et maternelles. On a trouvé une solution qui en plus enrichit le projet : inclure une classe de CM2 et de faire comme ça une passerelle. »

UN DIALOGUE DIFFICILE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Selon les personnels impliqués, les partenariats entre les BD et l'Éducation nationale sont très complexes. Les réponses aux questionnaires l'attestent : les relations avec l'EN sont dites « difficiles », « compliquées », « lourdes » ..., les premiers freins aux projets avec les collègues étant le manque de connaissance mutuelle, la difficulté de coordonner les agendas et de monter des partenariats (voir le détail p. 30).

QUI CONTACTER ? TROUVER LE BON INTERLOCUTEUR

« L'Éducation nationale, on connaît peu parce qu'on a finalement assez peu de contacts. (...) On n'a pas un interlocuteur unique, donc on a des offres de service à géométrie très variable », résume la directrice de la BD 6. Identifier les bonnes personnes avec qui évoquer une idée de collaboration ou à qui proposer une convention semble en effet être le premier obstacle pour les BD qui souhaitent travailler avec les collègues. Les interlocuteurs possibles sont multiples : professeurs documentalistes ou de disciplines ; professeurs référents culture, chargés d'EAC ou « relais livre et lecture » ; principales et principaux ; direction académique des services de l'Éducation nationale (DASEN)... La directrice de la BD 2 décrit bien ces différentes « couches » qui empêchent la mise en place de conventionnements :

Directrice 2 : « Ce qui est difficile aussi, c'est de savoir par où rentrer. **Et ce n'est pas évident de savoir à qui s'adresser.** (...) C'est vrai qu'entre les différentes couches : le professeur relais « livre et lecture », le professeur relais sur l'EAC, les principaux, les référents cultures, la DASEN... C'est vraiment pas simple de s'y retrouver et de pouvoir

construire des projets ! Je sais que par exemple quand j'étais à [ville], c'était impossible. **On aurait voulu conventionner avec l'Éducation nationale, mais ce n'était pas possible.** Je ne sais pas comment, on n'a jamais réussi de toute façon. Il fallait passer par la DASEN et on ne savait pas, il n'y avait pas de répondant de l'autre côté... »

Identifier les bonnes personnes à qui proposer une convention semble être le premier obstacle pour les BD

Un exercice de traduction

Afin de s'y retrouver, les agents et agentes des BD essaient de trouver dans l'Éducation nationale les postes et les découpages qui correspondent à ceux du département. « *En fait je raisonne en me disant "bon, bah j'appelle la personne qui est à peu près à mon niveau de responsabilité"* », explique la directrice de la BD 3, qui contacte donc les principaux – mais jamais la DASEN. Elle fait aussi le choix de « commencer par petit », en comptant sur le fait que les personnels de l'EN contacteront eux-mêmes leur hiérarchie compétente. La directrice de la BD 1 cherche pour sa part à identifier « *le prof qui a la casquette mission culture* », tout en sachant que la personne peut changer d'un établissement à l'autre (« *C'est le ou la documentaliste quasi tout le temps, mais des fois c'est aussi le prof de français ou d'art plastiques. Ça dépend* »).

Les professionnels des bibliothèques disent aussi leur sentiment de faire face au sein de l'EN à des personnes qui « *ne parlent pas toujours le même langage* » (BD 2) et ont leur propre « *linguistique* » (BD 1) ou « *jargon pédagogique* » (BD 6). Dans ce contexte, « *rien n'est évident* » (BD 4).

A l'inverse, certaines BD font l'effort de traduire leurs intitulés ou les termes employés en interne afin de les rendre compréhensibles par les personnels de l'EN. « *Avant c'étaient les référents territoire qui prenaient les partenaires de leur territoire. La difficulté c'est que les partenaires extérieurs, le territoire ne leur parle pas forcément* », a constaté la directrice de la BD 6 qui préfère

maintenant avoir une «*référénte partenariats*» (voir ci-dessous). Une de ses collègues a constaté que même lorsque les termes semblent correspondre, le Département et l'EN en font parfois des usages assez différents. Les «*bassins*» géographiques peuvent par exemple être découpés différemment :

Directrice BD 4 : « Je me suis rendu compte que le découpage par bassin géographique de la Direction de l'action culturelle pour les bibliothèques n'est pas le même que le découpage pour les collègues. Voilà. Tout simplement parce que nous on avait une répartition à 6 personnes, eux ils en ont 5. Donc forcément c'est pas les mêmes bassins... Donc des choses toutes bêtes. »

Question : « Le fait d'être à la même échelle du département ne signifie pas qu'il y a forcément le même découpage géographique ? »

Directrice BD 4 : « Eh non, eh non ! »

Le fonctionnement par «*référénts*» et «*relais*»

La mise en place de personnes spécialisées «*relais*» côté EN et «*référéntes*» côté BD semble beaucoup faciliter la prise de contact. Les BD apprécient ainsi l'existence des «*professeurs relais*» spécialisés dans le livre et la lecture, lesquels sont plus disponibles que les professeurs relais «*EAC*» généralistes déjà trop sollicités. «*On développe un bon travail avec l'arrivée de la professeur relais sur le livre et la lecture. On a de très bonnes relations avec elle. Parmi les difficultés qu'on avait aussi avec l'EN, c'était notamment le professeur EAC qui était vraiment très, très pris et donc pas toujours très réactif...*», raconte la directrice de la BD 2.

D'autres BD ont choisi de créer en interne des postes de «*référént partenariats*» afin de simplifier l'identification des personnes à contacter pour les partenaires extérieurs comme l'Éducation nationale :

Directrice BD 6 : « Par rapport aux collègues on a mis en place une personne en interne qui est référénte partenariats. C'est la personne qui est la porte d'entrée, le contact pour les partenaires autres que le réseau. Parce que le réseau départemental des bibliothèques a ses référénts de territoire, là on est d'un point de vue

géographique. (...) **Mais moi j'ai souhaité mettre en place une référénte partenariats pour qu'il n'y ait qu'un nom, qu'une personne et que ce soit beaucoup plus simple et pour ne plus qu'on se bloque en se demandant qui on appelle, qui on contacte.** »

UNE MÉCONNAISSANCE MUTUELLE

Au-delà des temps de prises de contact, les collaborations entre les BD et l'Éducation nationale sont aussi contraintes par ce que les deux parties identifient comme une méconnaissance mutuelle. Cet échange avec la directrice de la BD 1 le résume bien :

Question : « Est-ce que vous avez l'impression que les collègues comprennent bien ce qu'est une médiathèque départementale et à quoi elle sert ? »

Directrice BD 1 : « Non, non pas du tout. Je suis obligée d'expliquer à chaque fois. Globalement personne ne sait à quoi sert une bibliothèque départementale. Sauf si on est bibliothécaire. »

Question : « Et est-ce que vous avez l'impression que la médiathèque départementale comprend bien le fonctionnement de l'Éducation Nationale ? »

Directrice BD 1 : « Ce n'est pas parce qu'on a des enfants dans le monde de l'Éducation Nationale que l'on comprend le langage, les particularités, les difficultés... Oui on en a tous conscience quand on a bossé avec des collègues, il y a des choses sur le territoire que j'avais bien cernées mais c'est à poursuivre, à approfondir. »

Ce problème est régulièrement associé à un défaut de communication de la BD quant à ses missions. « On est toujours mauvais communicants et c'est frustrant parce qu'on a de très belles ressources, des choses qui pourraient vraiment être utilisées », déplore la directrice de la BD 4 qui dit ne pas avoir « les réseaux sociaux » ou des « outils de communication faciles, rapides à mettre en place » qui lui permettraient de valoriser ses fonds. Quelques établissements ont bien essayé de produire des supports de communication, notamment un flyer «*Collèges : le saviez-vous ?*» qui listait «*toutes les offres de services qui pouvaient s'adresser aux collègues* ». Néanmoins, le personnel de la BD ne sait pas si ce document a

bien été distribué dans les collèges. « On envoie souvent des mails, des affiches papier des événements qu'on fait... mais je ne sais pas du tout si c'est affiché, ni où », dit aussi une bibliothécaire.

UNE DIRECTRICE DE BD CONSTATE LA MÉCONNAISSANCE MUTUELLE ENTRE BD ET EN

« Les bibliothèques départementales, les profs ne les connaissent pas. Souvent quand on essaye de mener un partenariat on arrive et on leur dit "On vous propose ça, on aimerait faire ça". Mais en fait **on devrait commencer par dire "Voilà qui nous sommes, voilà nos missions et voilà ce qu'on fait et ce qu'on aimerait faire**, dites-nous si ça fait écho, si ça fait sens chez vous" (...) et nous **on n'a pas suffisamment une idée des missions des uns et des autres**. Même moi je ne suis pas capable de dire exactement ce qu'est le rôle d'un professeur documentaliste. J'ai découvert déjà que c'étaient des professeurs, parce que je ne le savais même pas ! »

Directrice BD 3

Côté enseignantes, on confirme mal connaître le fonctionnement des BD : « *les professeurs, quand on commande les livres, ils ne s'imaginent pas toute l'organisation qu'il y a derrière* », regrette la professeure documentaliste 15. « *Je ne sais pas si moi je peux emprunter directement à la médiathèque départementale. Est-ce que c'est que la documentaliste qui peut aller emprunter ?* », se demande une de ses collègues enseignante de lettres qui apprécierait de participer à une rencontre « Découverte de la bibliothèque départementale » pour mieux comprendre. L'identification est encore plus ardue lorsque l'on ne sait pas vraiment comment nommer la BD : « *la dernière fois j'ai découvert "Région Lecture", mais il y a quand même la bibliothèque départementale de la région. Je ne sais pas si c'est la même chose ou pas...* », s'interroge une enseignante. Les professionnelles de l'Éducation nationale disent que la communication au sein de leurs propres établissements est aussi en cause. « *Je pense qu'on galère, on ne sait jamais vraiment tout ce que font les autres ! On n'a pas forcément les outils de communication qui permettent de rendre transparents les fonctionnements* », regrette la professeure 11.

UNE DIFFÉRENCE DE CULTURE ?

UNE BIBLIOTHÉCAIRE DÉCRIT LE MANQUE DE COMMUNICATION ENTRE BD ET COLLÈGES

« Il y a clairement un manque de communication et de connaissance sur le terrain, des deux côtés. Il faudrait avoir le réflexe d'aller se présenter à chaque rentrée scolaire, d'organiser des visites du lieu, de dire ce qu'on peut y faire, de changer l'image que doit avoir la médiathèque et travailler plus que ça avec les documentalistes. »

Bibliothécaire 17

Si BD et Éducation nationale admettent mal se connaître mutuellement, les professionnel(le)s des deux bords soulignent aussi qu'il existe entre eux une importante différence de culture professionnelle, ou encore de point de vue. Autrement dit, enseignantes et personnels des bibliothèques n'ont ni les mêmes attentes vis-à-vis des partenariats, ni les mêmes façons d'y travailler. Pour certaines représentantes des bibliothèques, l'enseignement constitue même un « *autre monde* », un « *autre univers* » dont il faut comprendre les règles.

Les personnels des BD et bibliothèques reprochent globalement aux équipes enseignantes une approche trop scolaire de la lecture qui serait caractérisée par :

- un fort attachement aux programmes scolaires (« *Il faut que les enseignants puissent se projeter dans le projet et voir quelle case on coche de leur programme scolaire* ») ;
- des réticences vis-à-vis de l'autonomie des élèves (« *Je ne sais pas s'ils sont prêts à accepter la liberté, l'autogestion...* ») ;
- un besoin de cadre lié au manque d'habitude de la conduite de projets (« *les enseignants voulaient que ça reste très scolaire et très cadré* », « *les enseignants qui n'ont pas l'habitude de faire des projets, on sent qu'ils ont vraiment envie de quelque chose de clé en main, d'être vraiment accompagnés, on fait du "main dans la main", on fait avec [...] Ils ont l'habitude de faire des interventions, de faire venir des personnes, mais pas forcément de travailler sur un fil rouge* »).

À l'inverse, l'approche privilégiée par les BD serait caractérisée par :

- la conduite de projets ;
- un **refus du scolaire**, notamment sous la forme du « pédagogique » et des missions d'éducation (« *on ne veut pas faire de la pédagogie* » ; « *nous en tant que bibliothécaires on est là pour diffuser la culture et non éduquer* ») ;
- l'accent mis sur la « **lecture plaisir** » (« *on est là pour un apport culturel un peu plaisir* »).

Pour les équipes des BD qui développent le plus de missions d'action culturelle, les collaborations auxquelles elles participent dans le cadre de projets d'éducation artistique et culturelle ont même un cahier des charges bien précis, qu'explique une chargée de mission du département :

« La vision départementale de ce que peut être un projet dit d'éducation artistique et culturelle (...) se base sur trois piliers :

-mettre en contact un public avec un créateur ou un chercheur (...) ;

-permettre aux bénéficiaires de pratiquer les disciplines artistiques qui font les projets ;

-que le projet puisse ouvrir au monde des Idées, que d'autres ponts puissent être créés avec des enseignements dans un même établissement. »

Dans ce contexte, les BD se montrent « *très attentives et exigeantes* » vis-à-vis des projets en collège, quitte à disqualifier les demandes des enseignantes qui souhaitent uniquement emprunter des documents sur une thématique. Ces dernières sont alors encouragées à développer leur projet pour « *l'inscrire davantage dans le temps* » et inclure des visites, rencontres et spectacles. Il y a dans de tels cas une volonté de modifier le comportement des enseignantes et de changer le fonctionnement de l'Éducation nationale. « *L'idée c'est de faire travailler autrement les professeurs. Qu'on ne soit plus dans de l'enseignement descendant : un prof qui dit, des élèves qui ingurgitent* », confirme la directrice de la BD 1 : « *Nos projets veulent faire ressortir des élèves que le monde de l'enseignement laisse de côté* ». Sa collègue, d'une autre BD, regrette d'ailleurs de ne pas avoir un plus grand pouvoir sur les équipes enseignantes : « *On a très peu de leviers contraignants pour les obliger à investir des projets autour du livre et de la lecture... je mettrais ça sur le*

compte du fonctionnement interne de l'Éducation nationale ».

Côté enseignantes, on exprime les mêmes réserves vis-à-vis des objectifs et des méthodes de travail du monde des bibliothèques. « *Il y a une discordance entre la bibliothèque et moi parce que pour [la bibliothécaire] il faudrait partir sur la base du volontariat des élèves pour avoir des élèves vraiment motivés qui lisent des livres* », juge une enseignante qui participe à un prix littéraire. « *Elle part du principe que ça devrait être les élèves du club lecture, ou des volontaires. Mais moi et mes collègues de français on n'est pas sur cette politique, on préfère engager des classes entières... Du coup on force!* ». On voit ici l'écart entre une bibliothécaire prônant la lecture dite « *plaisir* » pour un public volontaire à des enseignantes venues pour travailler une lecture dans un cadre scolaire, avec un public captif. Ces divergences de vues tiennent aussi à une perception différente des élèves. Plusieurs enseignantes reprochent aux bibliothécaires une méconnaissance des jeunes publics, dont elles attendraient trop :

Professeure documentaliste 14 : « Par exemple sur le prix des lecteurs... Tous les professeurs documentalistes demandaient plus de souplesse sur l'organisation parce que les élèves ne pouvaient voter que s'ils avaient lu les 10 livres du prix. **En fait le problème c'est qu'ils n'ont pas conscience de la réalité dans les établissements scolaires et des élèves qu'on a en face de nous.** Donc on s'est battus pendant 5 ans et là on a obtenu qu'ils aient le droit de voter peu importe le nombre de livres qu'ils ont lu. On essaie aussi d'avoir moins de livres, 10 on trouve ça énorme. On aimerait avoir une sélection que de 5 ou 6. **La difficulté est sur la différence de public, d'arriver à se rendre compte qu'on n'a pas les mêmes.** »

Côté bibliothèque, certaines professionnelles admettent en effet leur ignorance des conditions concrètes de scolarisation des élèves au collège. « *On s'est rendu compte qu'on ne peut pas faire de l'éloquence comme on s'imagine de ce qu'on voit au lycée, en terminale ou à la fac. Il y a quand même des disparités de terrain. J'ai vraiment pris conscience du niveau d'un élève de 3^e. On a vraiment revu nos exigences à la baisse (...)* Il y a un fossé... Je comprends le mal-être des enseignants », concède ainsi la directrice de la BD 1.

Ces difficultés à mener à bien des collaborations alors que les partenaires n'ont ni les mêmes objectifs ni la même culture professionnelle ne sont pas propres aux actions des BD envers les collègues. Elles apparaissent dans toutes les situations où des personnes extérieures à l'Éducation nationale interviennent devant des classes pendant le temps scolaire, créant une situation inhabituelle où plusieurs adultes collaborent pour produire une action éducative – surtout dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle⁷. La littérature en sciences de l'éducation et en didactique sur ces partenariats a montré combien ils s'élaborent « *dans des interactions, entre des situations qui évoluent et des rôles qui changent* », les modes de relation entre les partenaires allant de la coopération heureuse au conflit ouvert⁸. Au sujet du partenariat, l'Éducation nationale stipule notamment que « *l'enseignant en charge de la classe au moment de l'activité garde la responsabilité pédagogique permanente de l'organisation de la séance*⁹ ». En théorie, les partenariats sont donc nécessairement dissymétriques, puisque s'y articulent le système « *principal* » des professeurs et le système « *auxiliaire* » des intervenants (ici liés aux bibliothèques)¹⁰. Si ce cadre n'est pas explicité ou s'il est volontairement perturbé – comme c'est par exemple le cas lorsque des BD ont l'intention de transformer les pratiques professorales – l'équilibre des rôles que prévoient les textes officiels du partenariat ne peut exister et les incompréhensions se multiplient des deux côtés¹¹.

DES PARTENARIATS INTERPERSONNELS RÉUSSIS, MAIS TEMPORAIRES

Il existe quelques cas où les partenariats passent par des professionnels dédiés (par exemple un responsable des partenariats ou un professeur relais lecture) ou par des procédures extrêmement codifiées comme l'utilisation du logiciel ADAGE (Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC). Dans les départements qui travaillent avec ce logiciel, les personnels des BD doivent remettre au conseil départemental des fiches projets avec leurs propositions d'actions et d'animations culturelles. Celles-ci alimentent un catalogue qui est transmis à l'Éducation nationale pour publication sur ADAGE. Il est alors visible par les chefs d'établissements, les responsables

culture et les enseignants des collègues. En fin d'année scolaire, les projets passent devant une commission d'établissements et les propositions sélectionnées sont transmises au rectorat pour validation et mise en place en début d'année suivante. Du point de vue des personnels des BD, comme en témoigne une employée, la procédure n'est cependant pas tout à fait claire :

Référente EAC de la BD : « Quand la personne référente côté Éducation Nationale publie sur ADAGE... là c'est le trou noir : les enseignants s'en emparent je ne sais pas comment... ils ont l'information. Ils valident tout ça, c'est envoyé à l'Académie... De ce que j'ai cru comprendre, c'est une extraction en fichier Excel. Pour les gens qui souhaiteraient y participer il y a un vote, puisque forcément tout le monde ne peut pas y participer. Il faut que ce soit très motivé. Je crois que l'Éducation nationale fait d'abord un premier tri, puis ensuite c'est fait par les conseils départementaux. Moi ensuite je reçois la liste avec tous les gens qui vont participer l'année prochaine. »

Ce type de pratiques est cependant très minoritaire. Dans la plupart des cas, les collaborations entre BD et collègues reposent sur des relations interpersonnelles entre deux ou trois personnes qui, si elles peuvent donner lieu à des conventions entre établissements, fonctionnent uniquement grâce à l'investissement individuel des partenaires. « *Il y a assez peu de liens entre institutions, c'est une question de personnes* », confirme la directrice de la BD 6. « *Quand les documentalistes se positionnent sur nos formations c'est l'occasion de les rencontrer : elles viennent dans nos locaux, elles voient les outils, de fil en aiguille elles s'intéressent et elles empruntent et donc on tire un fil* ».

Les partenariats de ce type les plus courants se nouent en effet entre des professeurs documentalistes et des bibliothécaires locaux, et il est courant que les enseignantes fréquentent les lieux à titre personnel avant de solliciter les bibliothécaires à titre professionnel. Au moins trois cas d'intervention directe des BD dans les collèges sont d'ailleurs nés de cette dynamique : des professeures documentalistes qui habitaient près de bibliothèques départementales ouvertes au public sont venues rencontrer les équipes :

Professeure documentaliste 13 : « Je suis ravie de mon contact avec la médiathèque, que ce soient les « prestations », l'accueil, le contact... Je me suis rapidement tournée vers elles et c'était très bien. C'est rare quand on dit non à quelque chose, c'est vraiment qu'il y a une bonne raison. Je n'essaie pas de tartiner de pommade, c'est vraiment ce que je ressens. Si je sollicite, j'ai un retour. Elles n'écartent pas les CDI. »

Les entretiens avec les BD confirment ces pratiques : la BD 4, qui n'a pas l'habitude de prêter directement ses collections, a déjà fait une exception parce que « *quelqu'un dans l'équipe connaissait un enseignant...* ». Quand elles sont installées depuis plusieurs années, ces collaborations interpersonnelles fonctionnent très bien. Plusieurs enseignantes se disent « *ravies* » de leurs relations avec les BD qu'elles côtoient : « *Je trouve qu'on a quand même des offres assez intéressantes et abondantes puisqu'on a toutes les collections, les expositions, des formations, des conférences... Par rapport à la médiathèque qu'il y a à côté de chez moi c'est même trop parce que je ne peux pas ! Moi personnellement je n'ai pas besoin de plus sinon il me faudrait des journées à rallonge...* » plaisante la professeure documentaliste 15.

Plus rarement, les partenariats interpersonnels se nouent entre d'autres acteurs ou actrices du monde éducatif ; un assistant d'éducation dans le département G a par exemple demandé à la bibliothèque locale s'il pouvait utiliser ses locaux avec les collégiens et collégiennes internes : « *il a pris contact avec nous il y a deux ou trois ans pour les internes du collège, en demandant s'ils pouvaient venir, et en demandant de lui envoyer des mails s'il y avait des animations* ». Depuis, la bibliothèque a organisé avec le soutien financier de la BD plusieurs spectacles et animations pour ces collégiens. « *C'est [cet assistant d'éducation] le lien avec le collège* », résume la bibliothécaire.

Quel que soit le statut des porteurs de projets – côté BD ou EN – ils deviennent vite des personnes-ressources pour les territoires. Plus celles-ci sont installées depuis longtemps, plus elles sont actives dans les collaborations, un premier partenariat réussi entraînant un autre. « *La personne responsable du service chargé des collèges, ça fait 30 ans qu'elle est là, donc elle a une mémoire extraordinaire de leur évolution sur le territoire. Elle les connaît vraiment intimement. Ça ne se repose vraiment que sur son expérience* », estime la

directrice de la BD 7. Ce fonctionnement a plusieurs limites. D'abord, ce sont « *toujours un peu les mêmes personnes* » qui se retrouvent impliquées dans les actions, le vivier de participants se renouvelant peu. Ensuite, cela limite les possibilités d'action des BD : les partenariats avec certains secteurs ou publics s'imposent parce qu'une personne très active s'y engage, tandis que d'autres secteurs demeurent fermés, faute d'individus motivés. « *Donc parfois c'est un peu dommage parce qu'on ne touche pas les publics qu'on voudrait toucher. Mais en même temps ce n'est pas la peine d'essayer de s'obstiner de faire des choses avec des gens qui n'en ont pas envie* », conclut la directrice de la BD 3. Enfin, la dimension interpersonnelle des collaborations les rend très vulnérables aux mouvements de personnels, pourtant courant au sein des BD comme de l'EN.

DES FREINS AUX COLLABORATIONS AVEC LES COLLÈGES : GÉOGRAPHIE DES TERRITOIRES ET ORGANISATION DE L'EN

En complément des questionnaires, les entretiens permettent d'identifier et de mieux comprendre quelques-uns des freins structurels majeurs aux collaborations entre BD et collèges : l'éloignement des établissements (surtout en territoires ruraux) ; la désynchronisation des temps de travail et des calendriers professionnels ; les rapports hiérarchiques au sein de l'Éducation nationale ; la rotation de l'emploi (ou *turnover*) des personnels...

L'éloignement des établissements

Dans les territoires ruraux, la distance entre les collèges et les médiathèques ou les BD est un obstacle majeur pour l'organisation de visites, d'expositions ou des spectacles. Les trajets en bus rendent inenvisageable la venue des collégiens et collégiennes : « *on est à 3 kilomètres, ça veut dire qu'il faut prendre un bus et que pour passer une heure à la médiathèque il faut prévoir 3 heures...* Donc voilà, ça c'est un frein », explique une professeure.

Des temps de travail et des calendriers désynchronisés

Les entretiens confirment aussi que les personnels des départements, des bibliothèques municipales et de l'Éducation nationale travaillent de façon désynchronisée. « *On n'a pas le même langage, parce qu'on n'a pas les mêmes contraintes et qu'on ne travaille pas en même temps* », dit notamment la directrice de la BD 1, qui explicite : « *Par exemple la documentaliste voudrait la présence de la bibliothèque sur son temps de midi, mais pour la bibliothèque c'est le temps de l'ouverture au public. Ou les profs sont disponibles pour discuter après 17 heures alors qu'ici tout le monde débauche à 17 heures!* ». Au-delà de ces difficultés liées aux horaires quotidiens, qui posent surtout problème pour les liens entre bibliothèques et CDI et pour organiser les rencontres, Éducation nationale et BD travaillent aussi différemment dans le temps long. Les enseignant(e)s fonctionnent avec un calendrier **en année scolaire** alors que les BD fonctionnent **en année civile**. En conséquence, l'élaboration des projets ne tombe pas au même moment de l'année administrative pour les deux partenaires, ce qui donne aux BD l'impression de devoir « *toujours s'y prendre au moins un an en avance...* » (BD 2).

Des rapports hiérarchiques

Tous les personnels rencontrés sont d'accord pour dire que l'intensité des rapports hiérarchiques sont une spécificité de l'Éducation nationale qui complique les partenariats. Les professeures documentalistes ou de disciplines, qui sont les premières impliquées dans les actions de terrain, sont toujours soumises aux autorisations et aux décisions de leurs chefs d'établissements qui doivent eux-mêmes en référer aux autorités supérieures (la DASEN). Autres actrices de terrain, les bibliothécaires sont les premières à constater le poids de l'Éducation nationale qui pèse sur leurs collègues : « *Pour que j'intervienne en collège, il faut que la documentaliste elle ait confiance en ce qu'on peut proposer, sachant que le contenu concerne les collèges, donc on ne peut pas faire ce qu'on veut. Elle est soumise aussi à des comptes qu'elle doit régler au principal de l'établissement* », dit par exemple la bibliothécaire 19. Comparativement aux écoles primaires, où les rapports sont « *beaucoup plus faciles* », le collège lui semble être un milieu « *pas ouvert* » : « *il faut avoir l'aval du principal qui passe*

par la principale adjointe. (...) La machine est beaucoup plus lourde ».

L'OBSTACLE HIÉRARCHIQUE

« C'est assez compliqué, je pense, de travailler avec l'Éducation nationale. Mais bon moi, depuis que je suis dans le métier, on l'a toujours constaté de toute façon. C'est compliqué parce que c'est vrai que c'est très hiérarchisé. »

Directrice BD 2

Du point de vue des BD et des bibliothèques, le poids de la hiérarchie dans l'Éducation nationale paraît double : d'un côté, toute action doit obtenir l'aval de la direction des collèges et d'un autre côté, les professeurs semblent agir principalement sous la contrainte de leurs chefs d'établissement. Une bibliothécaire décrit par exemple un projet de lectures vivantes dans les classes pour lesquelles la professeure documentaliste a demandé à la principale adjointe d'imposer la participation des professeurs. Lors d'une première expérimentation, la documentaliste avait compté sur le volontariat de ses collègues et simplement prévenu des jours d'intervention de la bibliothécaire : plusieurs professeurs avaient oublié de faire venir leur classe le jour J... « *Il a fallu que ça ne soit pas négociable, et là ça ne pouvait pas être oublié* », conclut la bibliothécaire.

Le turnover des personnels

Le dernier obstacle majeur à la pérennisation des collaborations entre les BD et les collèges est la rotation de l'emploi des personnels, conséquence directe du manque de ressources évoqué dans la partie « Des obstacles structurels : le manque d'argent, de personnels et de moyens » (p. 53). Du fait de l'importante dimension interpersonnelle des partenariats, la première cause de disparition des actions est le départ d'une des personnes qui y était impliquée. Les bibliothécaires et les enseignantes, premières actrices de terrain des collaborations, disent toutes la difficulté de construire des projets dans ce contexte incertain. Tous les projets de concours et de visites des bibliothèques auxquels participaient cette documentaliste ont ainsi disparu en deux ans :

Professeure documentaliste 12 : « C'est toujours un peu à construire, ce n'est jamais quelque chose

de serein, les partenariats comme ça. (...) Il y a eu plusieurs changements de direction à la médiathèque de X, et aussi des personnels qui étaient en CDD, qui étaient un peu précaires, donc ça n'a pas aidé. Je pense que pour construire des projets dans la durée et pour construire des partenariats, c'est pareil, ça a été un peu compliqué ça». Pour travailler ensemble, il faut qu'on se connaisse. Et si ça change tous les six mois, si la personne interlocuteur change tous les six mois, c'est compliqué de construire une relation, un partenariat. »

Ces mouvements de personnels, qu'ils soient précaires ou fonctionnaires, concernent tant le département que l'Éducation nationale.

ÉTUDE DE CAS – BIBLIOTHÈQUE DÉPARTEMENTALE, CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET RECTORAT : REGARDS CROISÉS SUR LES ACTIONS COLLÈGES

Le département H est un territoire de tradition industrielle et agricole peu dense, mais globalement urbain dont la population est faiblement diplômée, et plus touchée par la pauvreté que la moyenne nationale. Nous avons rencontré en entretien trois professionnelles de ce département : la directrice de la BD (qui a aussi renseigné le questionnaire), la cheffe du service d'éducation artistique et culturelle (EAC) d'une direction « jeunesse et collège » du département et la chargée de mission autour du livre et de la lecture de la délégation académique à l'action culturelle (rectorat).

UNE BD INSCRITE DANS UNE DÉMARCHE D'ACTION CULTURELLE

Sur ce territoire, la BD est plus impliquée que la moyenne vis-à-vis des collèges. Elle y mène directement et indirectement entre une et dix actions annuelles en mobilisant plus de trois agents qui y consacrent 70 à 140 heures. Néanmoins, la BD n'a ni personnel ni budgets spécifiquement alloués à ce public scolaire. Depuis une dizaine d'années, les collaborations de la BD avec les collèges ont pris plusieurs formes :

prix et concours littéraires pour le public collégien, prêts et dons de livres aux CDI, résidences d'auteurs jeunesse et organisations de rencontres interprofessionnelles entre bibliothécaires et professeurs documentalistes ou de disciplines.

La directrice de la bibliothèque revendique pleinement une « démarche d'EAC » et met l'accent sur la rencontre des publics « avec l'œuvre et son créateur » : dans cette perspective, la BD n'a pas pour mission centrale le développement de la « lecture publique », mais doit plus largement favoriser l'accès des populations à la culture. La directrice avance ainsi que son établissement a un rôle à jouer pour garantir « une forme d'équité territoriale » en « permettant à tous les collégiens d'avoir un égal accès à la culture et à la lecture ». Néanmoins, le public collège lui apparaît comme un public cible parmi d'autres : « les collégiens sont un des publics prioritaires au même titre que les porteurs de handicap, les séniors, la petite enfance ou les bénéficiaires de minimas sociaux », écrit-elle dans ses réponses au questionnaire.

Les entretiens montrent une évolution intéressante des actions de la BD sur plusieurs années et illustrent bien les façons dont les décisions politiques et les restrictions budgétaires déterminent les collaborations entre les BD et les collèges. Dans le département H, le conseil départemental a décidé de mener une politique culturelle ambitieuse vis-à-vis des publics collégiens... au risque de déstabiliser l'écosystème au sein duquel agissait jusqu'à lors la BD par la mise en concurrence des acteurs institutionnels et la diminution des moyens.

UN DÉPARTEMENT DIRECTEMENT INVESTI DANS LES ACTIONS COLLÈGES

Après de nombreux remaniements (cf. « Modalités des collaborations BD-collèges », p. 27), le dernier organigramme du département H fait de la BD une direction parmi d'autres au sein d'un service de direction adjointe consacré au développement des territoires et des personnes dont fait aussi partie la direction « jeunesse et collèges » qui accueille le service EAC. Ce service récent a la charge d'une action artistique et culturelle à destination des collégiens et collégiennes conçu par le conseil départemental lui-même (cf. « Le conseil départemental, moteur d'actions culturelles », p. 45). Cette action comporte

plusieurs niveaux : des projets courts de « sensibilisation » impliquent tous les collèges du département tandis que des actions de « pratique artistique » sont montées dans quelques établissements sélectionnés sur projet. Les collèges retenus organisent alors avec l'appui financier et logistique du service EAC 30 à 35 heures de pratique dans leurs classes (ateliers créatifs, sorties, rencontres avec des artistes...). Le livre et la lecture ne sont qu'une thématique parmi sept de cette politique d'action culturelle à destination des collèges, mais l'une des plus mobilisées par les équipes enseignantes selon la cheffe du service EAC. Ce n'est cependant pas l'avis de la chargée de mission autour du livre et de la lecture du rectorat qui juge qu'il n'y en a au contraire « pas du tout assez en lecture-écriture ! ».

Pour ce domaine culturel, la direction « jeunesse et collège » pilote également avec l'aide d'une association un grand prix littéraire dans le but « d'inciter les collégiens à la lecture ». La participation au prix comporte quatre séances : 1) la présentation des livres en lice ; 2) une rencontre avec des auteurs ; 3) une séance de pratique ; 4) une sortie en festival littéraire au cours duquel a lieu le vote. Le service EAC a alors l'initiative de contacter les bibliothèques municipales proches des collèges impliqués afin qu'elles accueillent en leur sein une des séances de rencontre entre les collégiens et les auteurs ou autrices. « On essaie de privilégier le fait qu'une séance se déroule en bibliothèque parce que c'est l'enjeu des collèges : ils ne vont pas en bibliothèque naturellement comme les écoles primaires sur le temps scolaire », explique la cheffe de service qui fait alors le lien avec la BD : « C'est pour ça que mes collègues de la bibliothèque départementale font un lien important : ils mènent des travaux d'action culturelle dans les bibliothèques qui permettent de favoriser l'entrée des jeunes ». La BD participe également à ce prix en tant que membre du comité de pilotage. Dans ce contexte, les professionnels de la BD ont pour la direction voisine « jeunesse et collèges » un rôle d'expertise :

Cheffe de service EAC : « Quand j'ai des projets livres et lecture que je connais bien maintenant je ne les sollicite plus... mais par contre dès qu'il y a un nouveau projet sur cette thématique je leur demande conseil en tant qu'expertes parce qu'elles connaissent le réseau des auteurs littérature jeunesse, elles connaissent très bien les

salons littérature sur le territoire et elles connaissent très bien les bibliothèques. Donc quand j'ai un collège qui mène un partenariat avec une bibliothèque, un salon ou un auteur, elles peuvent donner des conseils d'accompagnement. Ce sont elles finalement qui viennent apporter leur expertise en tant que bibliothécaires. »

« On fournit la matière grise », confirme la directrice de la BD : « En matière de littérature jeunesse on est quand même plus avancés que certains profs de littérature ». Par le passé, la BD fournissait aussi les ressources financières et était beaucoup plus impliquée dans ce concours. Lors de la dernière réorganisation du conseil départemental, elle est passée du rôle d'organisatrice à celui d'accompagnatrice. « Ça ne me dérange pas plus que ça parce qu'on ne peut pas être partout non plus », dit la directrice qui juge que ses actions et celle de la direction voisine sont complémentaires : « Il n'y a pas de guerre. On est sur des territoires tellement sinistrés que plus on a l'occasion d'avoir des actions, mieux c'est ».

DES INSTITUTIONS ENTRE COLLABORATION ET CONCURRENCE

Si toutes les personnes impliquées essayent de collaborer en bonne entente, le fait que plusieurs institutions ou équipes différentes se positionnent sur des sujets proches ne manque pas de créer quelques tensions. Pour la BD les réorganisations successives du conseil départemental impliquent beaucoup de concessions : accepter de « lâcher » des actions organisées depuis des années, se mettre en retrait sur d'autres, renoncer à plusieurs projets faute de moyens (cf. infra) ...

Les difficultés principales semblent tenir de la collaboration entre les différentes collectivités territoriales, notamment la région et le département. La chargée de mission du rectorat, qui collabore tantôt avec l'une, tantôt avec l'autre, perçoit ainsi des rivalités entre l'Agence régionale pour le livre et de la lecture (ARLL) et la BD : « La BD n'était pas d'accord avec ce qu'on faisait parce qu'elle considérait que ce n'est pas le boulot de l'ARLL d'organiser des festivals. Je sais que la directrice de la BD n'est pas d'accord avec la manière dont l'ARLL utilise l'argent public... », dit-elle.

Globalement, les professionnelles jugent négativement cette multiplication des acteurs

institutionnels qui « *tournent un peu à vide* » selon la chargée de mission du rectorat. L'éclatement des missions est perçu comme une conséquence négative, mais inéluctable de la diminution globale des budgets : « *Ce n'est pas que je suis pour un empilement des dispositifs, mais ça permet d'avoir quand même un peu plus de moyens* », concède la directrice de la BD, « *tout est bon pour valoriser la culture. Tout ça avec des budgets contraints* ». Lorsqu'une institution voit son budget fondre et doit renoncer à une action culturelle dont elle était porteuse, elle préfère parfois la transmettre au service ou à l'institution voisine si celle-ci est mieux lotie financièrement.

LES CONSÉQUENCES DES RESTRICTIONS BUDGÉTAIRES

À l'échelle de plusieurs années, c'est pourtant le constat d'une disparition progressive des actions en faveur du livre et de la lecture qui s'impose. La création du programme porté par le département ne semble pas permettre la création de nouvelles actions auprès des collèges, mais tout juste le maintien de ce que la BD portait par le passé, avant de voir ses budgets réduits de 60 %. Via le questionnaire, la directrice identifie d'ailleurs le manque de personnel et le manque de budgets comme les deux seules difficultés que son établissement rencontre au regard des actions collèges.

La directrice de la BD comme la chargée de mission lecture et écriture du rectorat regrettent ainsi toutes deux la disparition des journées d'études de formation organisées en partenariats entre l'EN et les BD. Ces rencontres interprofessionnelles permettaient pourtant de réunir bibliothécaires, professeures documentalistes et autres professionnels : « *Ces grosses journées ont existé... la dernière a eu lieu il y a moins de cinq ans, mais on a dû arrêter, on n'avait plus l'argent* ». Le biblio bus de la BD qui assurait le lien avec certains collèges a lui aussi fait les frais de ces restrictions. Il a été remplacé par une exposition itinérante : « *Malheureusement le BD bus était vieux, donc on a dû le remplacer par quelque chose de totalement différent et de beaucoup moins cher à faire fonctionner... qui est un dispositif itinérant sur la bande dessinée* ».

Dernière disparition marquante en date : celle d'un concours littéraire que la BD organisait pour

les collégiens et qui était particulièrement populaire auprès des professeures documentalistes et de leurs classes. Faute d'argent pour maintenir toutes ses actions, la BD a en effet dû choisir entre deux des concours qu'elle pilotait. La chargée de mission du rectorat regrette la disparition du concours le plus « *balisé* » et le « *plus simple* » (mais aussi le plus cher) – auquel beaucoup d'élèves participaient – au profit d'un concours qui impliquait moins d'établissements, mais semblait plus en adéquation avec les objectifs d'EAC : « *Quand il y a eu des restrictions de budget, ce qui a été privilégié c'était le concours de création qui paraissait plus intéressant sur le plan culturel* ». Mais la représentante du rectorat est peu optimiste quant à l'avenir de ces actions : « *ça, je pense que ça a disparu ou que c'est en cours de disparition parce que nos budgets baissent* ».

Les restrictions budgétaires imposent que les institutions resserrent leurs activités et précisent l'empan de leur action. « *Le lien avec le collège n'est pas rompu, c'est juste qu'on a moins de moyens* », explique la directrice de la BD. Cependant, elle dit aussi que si l'argent nécessaire était de nouveau disponible, « *on y retournerait, mais pas sous le même format* ». En effet, les plaintes des professeurs documentalistes à la suite de la disparition du concours littéraire l'ont obligée à soutenir que les collaborations avec les collèges ne sont pas la mission principale de la BD : « *On leur a expliqué que notre mission principale était d'abord les usagers du réseau départemental de lecture publique et non les collèges* ».

*

Le fonctionnement de la BD dans le département H est représentatif des difficultés structurelles que rencontrent ces établissements. L'historique des dernières années montre à quel point les volontés de mettre en place des partenariats sont contrariées par la chute des budgets. Ici aussi, ce sont avant tout les relations et les compétences personnelles qui font tenir les projets, ce qui rend très difficile leur pérennisation. Comme l'explique la directrice de la BD, dès qu'une personne très fortement impliquée s'en va, « *les compteurs sont remis à zéro* ». On voit également à quel point la perception des missions peut dépendre de la capacité réelle des BD à les mener : les collaborations avec les collèges, surtout dans leurs formes directes, font alors figure de missions « *fusibles* » qui disparaissent lorsque les moyens diminuent.

EN GUISE DE CONCLUSION... PROVISOIRE

Pourquoi une conclusion provisoire ? Parce que, loin de finaliser cette étude, les quelques pistes de recommandations exposées ici sont destinées à être utilisées comme support de travail futur, base de réflexion à critiquer, à s'appropriier par chaque établissement, en fonction de ses possibilités et de ses réalités de terrain.

Parmi les nombreux points significatifs, notons que l'intérêt porté par les répondants aux projets en direction des collègues est notable. Le frein principal ne provient donc ni d'un manque de volonté ni d'un manque d'intérêt. Il relève d'un manque de connaissance systémique des partenaires que l'on souhaite solliciter. Et contrairement aux hypothèses de départ, ce déficit de repères des personnels des bibliothèques départementales au sein de l'Éducation nationale est en fait réciproque : les deux parties ont leur organisation propre et leur vocabulaire spécifique. Or, pour décrypter au mieux titres, fonctions et fonctionnement, chacune ferait volontiers appel à un interprète. Pour pallier cette difficulté, plusieurs voies complémentaires peuvent être explorées.

SE REPÉRER ET SE CONNAÎTRE

Une cartographie locale de l'Éducation nationale

Avant toute chose, il est primordial de se repérer. La première piste est en effet celle de l'identification des instances, puis des personnes concernées par les partenariats avec les collègues en particulier. Dans cette perspective, confier à un agent ou à un groupe de travail le repérage des instances de l'Éducation nationale sur le territoire sera d'une grande utilité. Prendre le temps de réaliser cette cartographie permettra ensuite de créer, proposer et faire aboutir bien plus rapidement des projets. Pour devenir un outil du quotidien, cette cartographie doit être diffusée à tous les personnels des bibliothèques, départementales et de proximité. Elle figure la structuration de l'Éducation nationale mais

indique aussi les interlocuteurs pertinents (avec leur contact), avec leurs attributions, leurs champs d'action, énoncés en termes clairs pour tout un chacun.

Une feuille de route complémentaire

Un tel document gagnera à être assorti d'une feuille de route. En effet, pour agir plus facilement, en sachant à quelle étape de leur projet solliciter telle instance ou tel interlocuteur de l'Éducation nationale, les bibliothécaires pourront reposer sur cette marche à suivre. Elle pointera les instances à saisir en fonction de l'avancée du montage de partenariat avec un ou des collègues, jusqu'à l'étape finale de la signature d'une convention. C'est ce qui permettra à tous les agents de partager la même information et de suivre le même processus, depuis les bibliothécaires au sein des bibliothèques départementales jusqu'aux bénévoles ou aux professionnels des bibliothèques locales. Le rôle de la bibliothèque départementale y sera énoncé, son positionnement (appui direct, indirect...) sera donc clair et perçu de façon identique par tous.

Un organigramme accessible

Pour faciliter le repérage de partenaires extérieurs éventuels, mais aussi des bénévoles des bibliothèques, et celui des personnels de l'Éducation nationale, il est recommandé d'afficher un organigramme de la bibliothèque départementale sur le site internet. Visuel, ce schéma permet de clarifier le fonctionnement interne de la structure aux yeux des néophytes.

L'affichage clair des fonctions ou des champs d'actions

L'étude révèle la pluralité des intitulés de postes au sein des bibliothèques départementales et la diversité des missions ou des secteurs qu'ils recouvrent. Par ailleurs, chaque BD a sa propre nomenclature. Entre un référent territoire et développement, un chargé de mission action culturelle et partenariat, un chargé de développement de la lecture publique, un référent de territoire, un chargé de l'action culturelle et des formations, ou un chargé de projet développement des publics, par exemple, une personne extérieure à l'établissement aura grand mal à s'y retrouver sans aide. Ajouter une ligne descriptive des domaines de responsabilités de

l'agent (sans employer d'idiote professionnel), flécher une ou des personnes à contacter au sein de la BD pour monter un partenariat, permettra de gagner du temps. Ces contacts précisés sur le site internet peuvent aussi l'être sur des documents envoyés par mail ou transmis via des imprimés aux différentes strates de l'Éducation nationale (département, académie, chefs d'établissement, enseignants...) selon ce qui sera pertinent au regard de la cartographie initiale.

AGIR ENSEMBLE

Des réunions annuelles communes

En s'appuyant sur son rôle de structuration de réseau, ses capacités organisationnelles, la bibliothèque départementale peut aussi, par exemple, coorganiser avec l'Éducation nationale une ou des réunions (préparation de l'année scolaire à venir à n-x mois, puis réunion de bilan à n+ x mois). Qu'ils soient entre professionnels du département en amont, ou sur le terrain entre les acteurs de l'éducation et de la culture, ces temps seront fructueux. En effet, au-delà des documents ou des éléments précités, on ne peut que recommander un ou des moments communs entre les personnels des bibliothèques et de l'Éducation nationale. Une telle réunion a pour intérêt de rassembler les professionnels, de faire entendre les priorités annuelles de chacun, et de proposer à l'autre partie des projets susceptibles de l'intéresser dans le cadre de partenariats à nouer. Par ailleurs, ces temps encouragent les échanges et les prises de contacts, nécessaires et bénéfiques aux projets.

Les objectifs des projets et la mission de l'établissement

Enfin, pour travailler les objectifs d'un projet avec un partenaire, il faut être en capacité de formuler clairement ceux que l'on poursuit. Cela implique de bien connaître les missions de son établissement : ce dernier doit donc avoir transmis son cap aux personnels qui devront les mettre en œuvre. On l'a vu en effet, la pluralité de certaines missions, et le manque de moyens pour les servir, obligent à des choix. Il est donc essentiel de s'accorder sur les termes employés (voir « Un exercice de traduction », p. 57) et de se référer aux priorités de sa structure avant tout. Cette

première analyse aidera également au positionnement de l'action de la bibliothèque départementale, en tant qu'opérateur et structure d'appui, ou au contraire en tant qu'acteur directement sur le terrain.

Des formations conjointes

Plusieurs professionnelles de l'éducation interrogées lors de cette enquête insistent sur l'importance qu'elles accordent aux formations organisées par les bibliothèques départementales. Certaines regrettent la disparition ou la diminution de ces sessions auxquelles elles pouvaient participer. Ces journées de formations conjointes offrent des espaces où découvrir non seulement les missions mais aussi les contraintes propres à chaque métier, les objectifs et les moyens dont chaque instance ou professionnel dispose pour les mener à bien. Ces formations contribuent à faciliter les échanges, créer un terrain commun, une forme de culture interprofessionnelle précieuse ensuite pour les partenariats. En outre, elles font monter en compétences les professionnels qui s'enrichissent des savoirs et des savoir-faire les uns des autres.

Une convention pour structurer le partenariat

La cartographie évoquée plus haut, ainsi que sa feuille de route, contribuent à structurer les partenariats. Pour renforcer cet effort de balisage et de construction, on incitera les partenaires (le lieu où se situe ce travail, entre le niveau départemental ou l'échelle locale, est à déterminer selon les territoires) à rédiger ensemble une convention aux objectifs partagés. Celle-ci peut mentionner, dans le corps du texte ou en annexe, les indicateurs de réussite du projet et la façon dont on collectera les informations relatives à chaque indicateur. Non seulement la convention permet de cadrer la collaboration mais elle garantit la poursuite d'un projet en cas de départ, de mutation, de changement d'équipe. Elle vient en quelque sorte pallier les aléas humains. En outre, la rédaction des objectifs et des indicateurs invite à un travail de réflexion commun des deux parties et pose les jalons d'éventuelles séances de travail collaboratives par la suite.

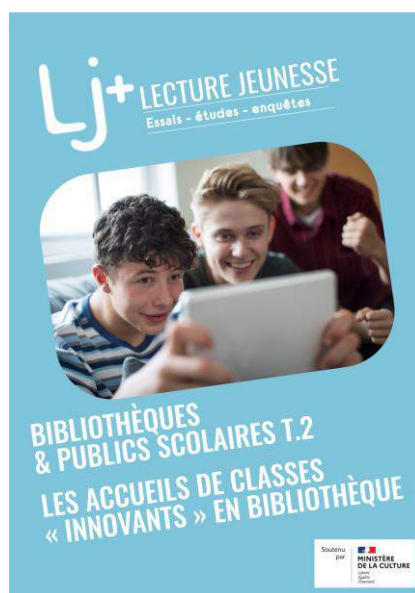
*

Compte tenu de la diversité des missions assignées aux bibliothèques départementales, elles sont souvent confrontées à des arbitrages qui doivent croiser les objectifs aux types de publics, ce qui ne permet pas toujours de déployer des actions en direction des collèges. Mais on l'a vu dans l'état des lieux des projets existants et au travers des entretiens, le terrain comporte cependant de multiples expériences, des collaborations de toutes tailles, et des leviers d'actions sont possibles pour renforcer les partenariats entre les mondes de l'Éducation et la culture.

NOTES

1. Assemblée des Départements de France, Atlas des départements, 2016, pp. 19-20 ; INSEE Rhône-Alpes, La Lettre Résultats n° 34, 2005 ; Compas, Compas études n° 10, 2013.
2. ENSSIB, Le dictionnaire, entrée « Lecture publique », en ligne. url : <https://www.enssib.fr/le-dictionnaire/lecture-publique>.
3. Le terme « booktube » désigne des vidéos postées sur YouTube par des personnes qui partagent leurs lectures avec les internautes. Voir notamment « Booktubers et communautés de lecteurs », Lecture Jeune n° 158, juin 2016.
4. Bernadette Dufrêne et Michèle Gellereau, « Qui sont les médiateurs culturels ? Statuts, rôles et constructions d'images », Revue MEI « Médiation et information », 2003, no 19, p. 4.
5. Idem, p. 1.
6. Nicolas Aubouin, Frédéric Kletz et Olivier Lenay, « Médiation culturelle : l'enjeu de la gestion des ressources humaines », Culture Études, 2010, no 1, pp. 1-12, p. 3.
7. Marie-Christine Bordeaux et Alain Kerlan (dir.), Rapport l'évaluation des « effets » de l'éducation artistique et culturelle. Étude méthodologique et épistémologique, Grenoble, Université Stendhal, 2016.
8. Danielle Zay, « Partenariats : la problématique et les thèmes du colloque », in Colloque INRP : Établissement et partenariat, stratégie pour des projets communs, INRP, 1995 et Odile Devos-Prieur et Élisabeth Loubet-Gauthier, « L'incidence des modes de partenariat à l'école élémentaire sur la polyvalence des maîtres et sur les représentations des élèves du travail scolaire », Recherche et formation, 2002, no 41, pp. 153-170.
9. Ministère de l'Éducation nationale, Eduscol.education.fr, article « Vie des écoles et des établissements Fonctionnement des établissements scolaires », récupéré du site du ministère : <http://eduscol.education.fr/cid50693/intervenants-externes-en-milieu-scolaire.html>.
10. Jean-Pierre Astolfi, Éliane Darot, Yvette Ginsburger-Vogel et Jacques Toussaint, « Chapitre 6 : Didactique », in Mots-clés de la didactique des sciences, Paris, De Boeck, 2008 (1997), pp. 59-65 et Guy Brousseau, Théories des situations didactiques - Didactiques des mathématiques, 1970-1990, Grenoble, Pensée sauvage, 1998.
11. Voir l'analyse d'un conflit de ce type dans Clémence Perronnet, « Les professeur·es, les médiateur·ices scientifiques et la sociologue : analyse d'une impasse pédagogique », in Brigitte Marin et Dominique Berger (dir.), Printemps de la recherche en éducation 2016 – La recherche en éducation : des enjeux partagés, Paris, Le Réseau des INSPÉ, 2020, pp. 61-73.

POUR PROLONGER LA RÉFLEXION



En ligne sur www.lecturejeunesse.org

